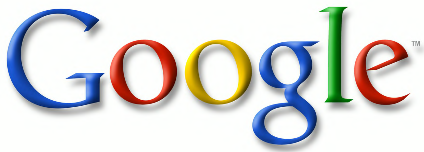


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

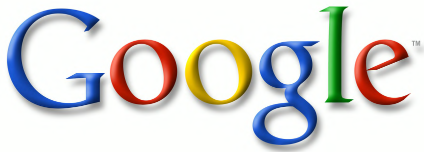
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`


UC-NRLF

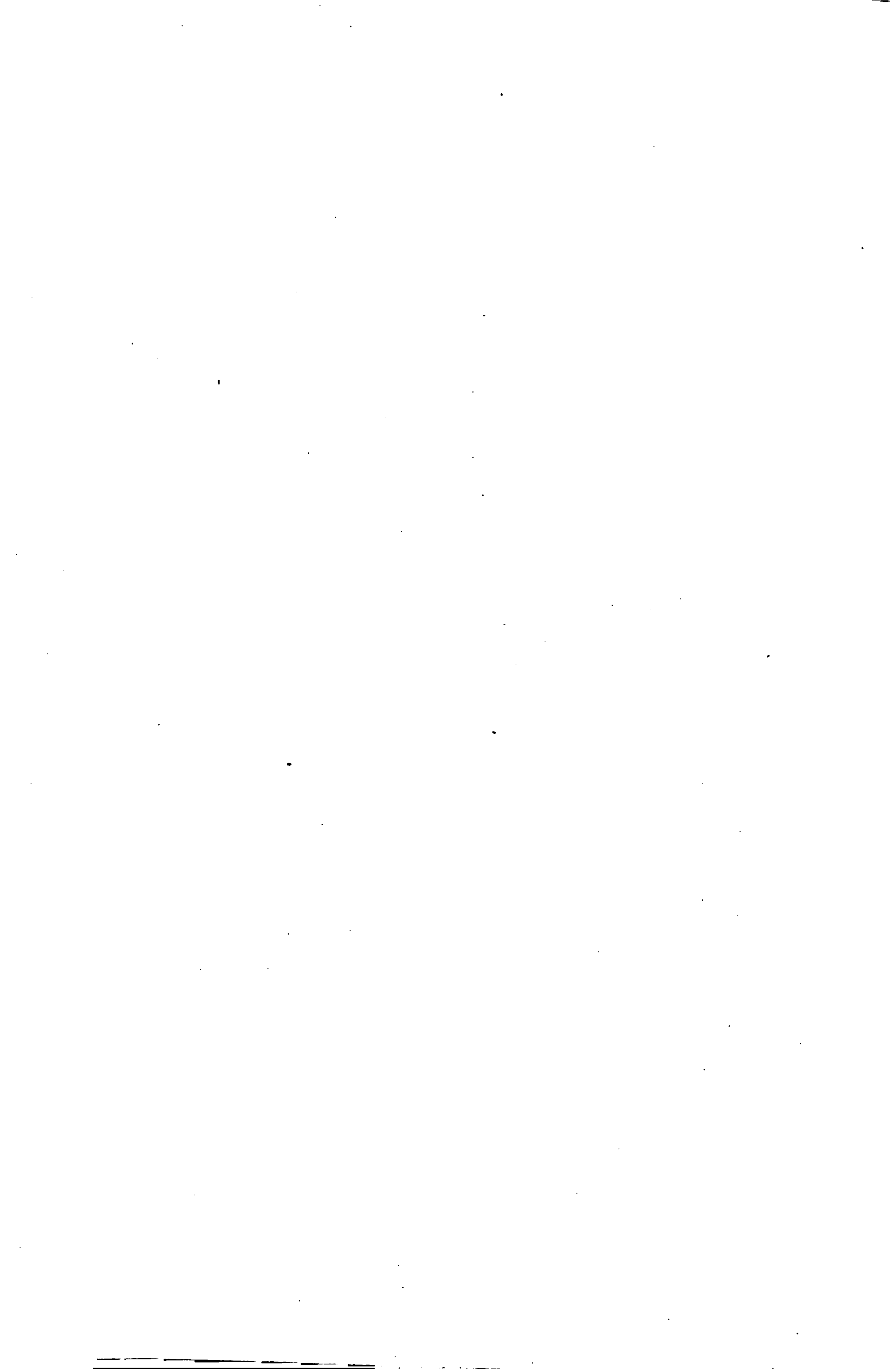
$B 38 085

YC 24557

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF CALIFORNIA.

Class





LE TRAVAIL COMPTABLE

DE

FIN D'EXERCICE

A L'USAGE

DES COMPTABLES, DES PATRONS, DES COMMISSAIRES DES SOCIÉTÉS ANONYMES, ET DE L'ENSEIGNEMENT PRATIQUE DE LA COMPTABILITÉ

PAR

CLÉMENT THIRY

PROFESSEUR A L'ÉCOLE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DE L'ÉTAT
A L'INSTITUT SUPÉRIEUR DE BRASSERIE
PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE SYNDICALE BELGE DES COMPTABLES
DE GAND

2e ÉDITION

augmentée de plusieurs modèles chiffrés relatifs aux Sociétés Anonymes, et de l'étude mathématique, comptable et juridique d'un Emprunt-Obligations.



GAND
LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE AD. HOSTE, ÉDITEUR
RUE DU CALVAIRE, 23 — RUE DES CHAMPS, 47

1904

LE TRAVAIL COMPTABLE

DE

FIN D'EXERCICE

Autres Publications de l'auteur.

A) **Traité Juridique et Mathématique des Opérations de Banque.** — Gand, Ad. Hoste, 1902 (454 p. gr.in-8°) (épuisé) fr. 6,00

B) **Résolution pratique des Problèmes de Mathématiques financières relatifs à l'Emission et à la Conversion d'un Emprunt à Primes.** — Gand, Ad. Hoste, 1898 (32 p. in-8°). fr. 1,00

C) **Quelques Réformes à introduire dans les Programmes des Athénées et des Universités, relativement à l'Enseignement du Droit et des Sciences commerciales.** — Gand, Ad. Hoste, 1897 (25 p. in-8°) . . . . fr. 0,50

D) **Applications remarquables du Théorème de Stewart, et Théorie du Barycentre.** — Gand, Ad. Hoste, 1891 (100 p. in-8°). fr. 2,00

E) **Sur le Théorème de Stewart.** — Gand, Ad. Hoste, 1887 (16 p. in-8°) . . . . fr. 0,50

F) **Distances des Points remarquables du Triangle** (Bulletins de l'Académie royale des Sciences de Belgique, avril 1891) . fr. 0,50

G) **Le Troisième livre de Géométrie et Théorie des Symédianes.** — Nouveau plan et nouvelles démonstrations. Gand, Ad. Hoste, 1887 (48 p. in-8°) . . . . fr. 1,00

H) **Recueil de Tables numériques.** — Gand, Victor Van Doosselaere, 1904 (Avec la collaboration de Mr P. VANDERHEYDEN).

I) **Petite croisade comptable.** — Gand, Ad. Hoste, 1904 fr. 0,50

J) Divers articles originaux dans les Revues et périodiques suivants : *Revue pratique des Sciences Commerciales, Revue de Comptabilité et de finances pures et appliquées, Les Cahiers Commerciaux, Revue de l'Instruction publique, Mathesis, Journal de Mathématiques de Vuibert, Journal de Mathématiques de de Longchamps, Annuaire Scientifique du Cercle des Normaliens de l'Université de Gand, Bulletins de l'Académie royale des Sciences de Belgique.*

En vente chez AD. HOSTE, à Gand,
et chez GAUTHIER-VILLARS, quai des Augustins, 55, Paris.

LE TRAVAIL COMPTABLE

DE

FIN D'EXERCICE

A L'USAGE

**DES COMPTABLES, DES PATRONS, DES COMMISSAIRES DES SOCIÉTÉS ANONYMES,
ET DE L'ENSEIGNEMENT PRATIQUE DE LA COMPTABILITÉ**

PAR

CLÉMENT THIRY

PROFESSEUR A L'ÉCOLE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DE L'ÉTAT
ET A L'INSTITUT SUPÉRIEUR DE BRASSERIE DE GAND

2e ÉDITION

**augmentée de plusieurs modèles chiffrés relatifs aux Sociétés Anonymes
et de la Comptabilité d'un Emprunt-Obligations.**

GAND
LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE AD. HOSTE, ÉDITEUR
RUE DU CALVAIRE, 23 — RUE DES CHAMPS, 47

1904



HF5681
.D2 T44

GENERAL

Préface de la première Édition.

En publiant ce petit travail nous avons eu pour but de montrer :

1° Comment on peut, au moyen de la *Balance générale de vérification* et des *Données d'Inventaire*, établir aisément la situation et les *Résultats de l'Exercice*, c'est-à-dire dresser le Bilan et le compte de Profits et Pertes, travail de pur chiffrage, de simple calcul qui se fait *sans écritures*, *sans passation d'articles*, sans Journal, sans Grand-Livre, sans Balance de Sortie ;

2° Qu'il y a moyen de se passer, *très avantageusement*, des comptes fictifs « Balance de Sortie » et « Balance d'Entrée » pour fermer et pour rouvrir le Journal et le Grand-Livre ;

3° Comment l'on doit comptabiliser certaines constatations et certaines situations résultant des *Données d'Inventaire* ;

4° Comment on doit, au point de vue de la clarté et de la précision, présenter le Bilan et le compte de Profits et Pertes.

En un mot, nous avons essayé d'indiquer comment, d'après nous, on doit s'y prendre pour faire ce que nous appelons le *Travail Comptable de fin d'Exercice*, travail très important et plus ou moins difficile auquel on n'est pas toujours bien initié.

Clément Thiry

Gand, 25 mai 1903.

191344

Préface de la Deuxième Edition.

Notre **Travail Comptable de fin d'Exercice** — dont la 1re édition a été rapidement épuisée — est destiné, croyons-nous, grâce aux additions que nous introduisons dans l'édition actuelle, à rendre de réels services aux apprentis-comptables, aux comptables, aux patrons, aux administrateurs, commissaires et associés des Sociétés commerciales, et à toutes les personnes désireuses de bien comprendre un Bilan et un compte de Profits et Pertes.

En effet, la partie la plus importante — la plus difficile et la moins connue — de la Comptabilité est, sans contredit, le dressement du Bilan et du compte de Profits et Pertes, ainsi que la clôture et la réouverture des écritures au Journal et au Grand-livre, travail comptable que, au moyen d'exemples numériques, nous sommes parvenu à exposer d'une façon complète, simple, claire et rationnelle, sans faire intervenir les comptes fictifs *Balance de Sortie* et *Balance d'Entrée*.

Ce livre peut aussi, pensons-nous, être d'une *grande utilité* pour l'enseignement **pratique** de la Comptabilité, enseignement que, d'après nous, l'on devrait donner en s'inspirant des considérations suivantes : consacrer moins de temps, beaucoup moins de temps même, aux préliminaires, au réglage des livres auxiliaires, à la passation — souvent machinale — d'*articles*, encore des articles et toujours des articles, à la transcription d'*opérations* nombreuses dans de multiples livres, au transport du Journal

au Grand-livre, etc., afin d'en arriver à parler bien plus longuement des choses sérieuses, essentielles, quintessencielles de la Comptabilité, c'est-à-dire du « Travail comptable de fin d'Exercice ». Au surplus, il faut, si l'on veut que les élèves profitent très sérieusement d'un cours de Comptabilité, qu'on ait le temps de traiter, d'une manière complète, des exemples numériques de *plusieurs* Exercices *consécutifs* d'une *même* entreprise, ce qui permet au Professeur de revenir toujours et sans cesse sur le sens précis des Comptes, sur leur destinée et sur leur enchaînement.

Nous osons espérer que ces résultats si désirables pourront être obtenus en mettant ce petit ouvrage entre les mains des élèves.

CLÉMENT THIRY.

Gand, le 28 mars 1904.

Division du Travail Comptable de fin d'Exercice.

Le Travail Comptable de fin d'Exercice peut se diviser en deux parties :

1° Le *travail fondamental* ou *travail chiffré*. Il consiste à dresser, en même temps, le Bilan et le compte de Profits et Pertes, ce qui donne, de deux manières différentes se contrôlant réciproquement, le bénéfice ou la perte de l'Exercice, ainsi que tous les éléments nécessaires pour fermer et rouvrir le Journal et le Grand-Livre. C'est le travail principal, essentiel; il peut être fait par le Patron, par la Direction, par le Comptable.

2° Le *travail accessoire* ou *travail d'écritures* ou *travail du teneur de livres*.

Ce travail qui, au fond, a été fait, *par la pensée*, en effectuant le travail chiffré, comprend :

a) La transcription ou l'enregistrement, au Journal, des écritures d'inventaire, de régularisation, d'ordre et de résultats, conformément au travail fondamental, ce qui *ferme, clôture* le Journal;

b) La réouverture du Journal, ce qui se fait par une seule ligne d'écritures et par l'inscription d'une somme unique dans la colonne de ce livre;

c) Le transport des écritures de fin d'Exercice du Journal (inventaire, régularisation, ordre, résultats) au Grand-Livre, et l'ouverture des comptes nouveaux ou *Comptes d'Inventaire* ;

d) La fermeture et la réouverture de tous les comptes, anciens et nouveaux, du Grand-Livre;

e) Le dressement de la *Balance définitive*.

Le travail accessoire découle tout naturellement du travail fondamental; celui-ci doit donc être fait *préalablement*.

Données du Travail Comptable de fin d'Exercice.

Pour établir tout le travail comptable de fin d'Exercice, il faut **deux** éléments : la *Balance générale de vérification* (préalablement reconnue exacte) et les *Données d'Inventaire.*

La *Balance générale de vérification* ou *Balance provisoire* sert d'abord à s'assurer si les articles du Journal ont été exactement transportés au Grand-Livre; en second lieu, elle donne bon nombre d'indications nécessaires pour établir le Bilan et le compte de Profits et Pertes.

Par *Données d'Inventaire* nous entendons l'ensemble des renseignements relatifs à l'Inventaire matériel (valeur des marchandises en magasin, des fonds publics et des valeurs mobilières en portefeuille, espèces en caisse, effets à recevoir, frais généraux non consommés, existants divers), aux amortissements, aux moins-values, aux dépréciations, au réescompte du Portefeuille-Effets, aux intérêts à courir sur Effets à Payer, aux frais divers imputables à l'Exercice et non réglés ni comptabilisés, aux intérêts à recevoir ou à payer, aux coupons de valeurs mobilières à encaisser, au loyer payé d'avance, aux créances douteuses et irrécouvrables, aux procès engagés, aux prévisions fiscales, aux obligations à amortir, aux coupons prescrits, aux étrennes et escomptes à accorder ou à recevoir, etc.

Tous ces renseignements, dont certains peuvent n'être qu'approximatifs, sont nécessaires et indispensables pour établir, dans la mesure du possible, un Bilan et un compte de Profits et Pertes faisant connaître d'une façon exacte, mathématique, la situation et les résultats de l'entreprise commerciale, industrielle, financière, agricole. Pour arriver à ce résultat, *il faut faire supporter par l'Exercice ce qui lui incombe, et lui donner ce qui lui revient.*

A ce sujet, qu'on veuille bien remarquer qu'avant de dire que les bénéfices (ou les pertes) de l'Exercice sont de *x* francs, il faut que l'on ait, *préalablement*, porté au débit (pertes) de Profits et

Pertes le montant des mauvaises créances de l'Exercice et celui de tous les *amortissements normaux* des comptes amortissables (Immeubles, Matériel, Mobilier, Ecurie, Attelage, etc.), car ce sont là, très incontestablement, des *pertes* annuelles.

On constate souvent une pratique vicieuse dans les sociétés anonymes : leur Bilan et leur compte Profits et Pertes font apparaître le résultat de l'Exercice, en bénéfice ou en perte, *avant tout amortissement.* Selon que les bénéfices ainsi indiqués, ainsi déterminés sont plus ou moins élevés, l'assemblée générale des Actionnaires décide de faire des amortissements plus ou moins grands avec une partie de ces bénéfices, ou bien de remettre les amortissements à des années plus prospères, toujours problématiques; dans ce dernier cas on fait tout simplement, sans s'en douter peut-être, un *faux bilan.* Ces procédés sont contraires à l'art. 62 de la loi sur les sociétés anonymes qui impose au Conseil d'Administration de faire, dans le Bilan et dans le compte Profits et Pertes, les *amortissements nécessaires.* Cette pratique est absurde puisque l'amortissement représentant le dépérissement, l'usure, la dépréciation, la diminution de valeur des choses, il est clair que ce dépérissement est indépendant des bénéfices ou des pertes qu'on peut faire, qu'il se produit aussi bien dans une année grasse que dans une année maigre.

Pour ce qui concerne les comptes Frais de Premier Établissement, Profits et Pertes accidentels, Primes et frais sur émission d'Obligations, Achalandage, qui figurent à l'Actif du Bilan, et qui, en réalité, représentent une valeur nulle, aléatoire, sans contre-partie au Passif, il est trop évident qu'ils doivent être fortement amortis, et que ces amortissements doivent être portés, préalablement, au débit de Profits et Pertes.

Disons encore que les intérêts des Obligations, dans le cas d'un Emprunt, doivent être aussi portés préalablement au débit de Profits et Pertes; le montant du remboursement des Obligations ne doit pas, d'après nous, être supporté par le compte Profits et Pertes, bien que cela se fasse ainsi dans certaines sociétés, pratique incontestablement absurde, attendu que le remboursement d'une dette ou le paiement d'un effet n'est certainement pas porté au débit de Profits et Pertes.


LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Établissement du Bilan et du Compte de Profits et Pertes

ou

Détermination des Résultats.

TRAVAIL FONDAMENTAL OU CHIFFRÉ.

Remarques préliminaires. — Pour faire ce travail, il est absolument indispensable de bien connaître le fonctionnement de tous les comptes, c'est-à-dire savoir ce que représente leur débit, leur crédit, leur soldé ; il est nécessaire qu'on sache si tel compte est susceptible de donner une perte ou un gain, et comment, au moyen de la Balance générale de vérification et des Données d'Inventaire, il faut calculer cette perte ou ce bénéfice; il y a nécessité de pouvoir dire si tel compte doit figurer à l'Actif ou au Passif, ou bien s'il *disparaît complètement*, c'est-à-dire si son solde doit être porté au débit ou au crédit de Profits et Pertes, ou viré dans un autre compte dont il est une subdivision.

Lorsqu'un compte *ne disparaît pas complètement*, autrement dit lorsqu'il n'est soldé, ni pendant l'Exercice, ni par un autre compte, ni par suite de certaines modifications qu'il peut subir à cause des Données d'Inventaire, ce compte

figure à l'Actif, si son solde est débiteur,
figure au Passif, si son solde est créditeur.

Cette règle est générale. Elle s'applique à *tous* les comptes, impersonnels ou personnels ; néanmoins, il ne faut pas s'en servir d'une façon machinale, car c'est le raisonnement, *surtout le bon sens*, qui nous diront si un compte doit figurer à l'Actif ou au Passif, ou s'il ne doit pas être porté au Bilan. Cependant, la raison seule n'indique pas de suite, *à priori*, où doit figurer le solde du compte Capital. Supposons que le solde de ce compte soit créditeur de 100,000 fr.; on doit inscrire cette somme au Passif, parce que, dit-on généralement, c'est une dette du Patron envers lui-même, une dette de l'Entreprise envers le Capitaliste, une dette — dans le cas d'une société — de la personne morale envers elle-même,

envers les actionnaires, envers les associés. On ne comprend guère qu'on puisse avoir une dette envers soi-même; au surplus, il est absolument faux, au point de vue juridique, de dire que le Capital est, dans les sociétés, une dette de l'être moral envers les associés. Une société anonyme ne doit pas le Capital aux actionnaires; ceux-ci ne sont pas créanciers de la société, et ils n'ont droit, à la liquidation de celle-ci, qu'à leur part indivise dans l'*Actif net* social, *après paiement intégral de toutes les dettes*.

Comme la terminologie de « dette envers soi-même » peut donner lieu à une fausse conception de la réalité des choses, comme il faut, en comptabilité surtout, bannir scrupuleusement toute métaphysique, voici comment nous justifions la place que le Capital occupe au Bilan. Pour fixer les idées, admettons qu'on ait, à l'inventaire, la situation suivante : valeurs diverses (immeubles, mobilier, marchandises, espèces, effets, etc.) = fr. 140,000, créances = fr. 60,000, effets en circulation = fr. 30,000, une dette de fr. 50,000 envers Pierre; solde *créditeur* de Capital = fr. 100,000. Il est clair que mon *Actif net*, à la fin de l'Exercice, est de (140,000 + 60,000) — (30,000 + 50,000) = fr. 120,000.

Cette situation est indiquée, en résumé, par le Bilan que voici :

Bilan (A).

Actif.		*Passif.*	
Valeurs diverses	140.000	Effets en circulation	30.000
Créances »	60.000	Dette envers Pierre	50.000
		Actif net ou Capital net	120.000
	200.000		200.000

Si, maintenant, je veux connaître le résultat de l'Exercice, je dois retrancher fr. 100,000, solde créditeur du compte Capital, de l'Actif net final, ce qui me donne un bénéfice de fr. 20,000. Pour faire ressortir, apparaître, d'un seul coup, au Bilan, le résultat de l'Exercice, pour avoir au Bilan le même solde (bénéfices ou pertes) que celui du compte de Profits et Pertes, on présente le

Bilan comme il suit, en portant le solde du compte Capital au Passif.

Bilan (B).

Actif.		*Passif.*	
Valeurs diverses	140,000	Capital	100,000
Créances »	60,000	Effets en circulation	30,000
		Dette envers Pierre	50,000
		Bénéfices nets de l'Exercice	20,000
	200,000		200,000

Si nous conservons les mêmes données actives et passives que ci-dessus, et si nous supposons, cette fois, que le solde du compte Capital soit *débiteur*, de fr. 15,000, par exemple, — ce qui peut arriver(1) dans la comptabilité d'un commerçant-particulier —, l'actif net final sera évidemment aussi de fr. 120,000, et le Bilan résumant cette situation est le Bilan (A). Le bénéfice est de 120,000 (actif net final) + 15,000 = fr. 135,000, chiffre auquel on arrive *directement* en présentant le Bilan comme il suit :

Bilan (C).

Actif.		*Passif.*	
Capital	15,000	Effets en circulation	30,000
Valeurs diverses	140,000	Dette envers Pierre	50,000
Créances »	60,000	Rés. Exercice (Bénéf. nets)	135,000
	215,000		215,000

L'actif net final est 135,000 — 15,000 = fr. 120,000.

Il résulte de ces deux exemples que l'on porte le solde, créditeur (généralement) ou débiteur, du compte Capital, au Passif ou à l'Actif du Bilan, tout simplement pour faire ressortir, apparaître, d'un seul coup, le résultat de l'Exercice, en bénéfices ou en pertes, pour avoir au Bilan le *même* solde que celui du compte Profits et Pertes.

(1) Dans une société commerciale le compte *Capital social* reste généralement créditeur, il ne change pas, au point de vue des chiffres, parce que les diminutions et les pertes de capital sont portées au débit du compte nouveau de Profits et Pertes.

C'est pour le même motif qu'on porte au Passif les comptes de Réserve, ces comptes représentant, en réalité, une augmentation de Capital.

Est-il nécessaire de dire qu'on ne doit pas oublier qu'il est permis de porter une somme trop forte à l'Actif, à condition de porter la même somme au Passif, et réciproquement? Que l'on peut aussi, toujours sans changer le résultat, diminuer l'Actif et le Passif de sommes égales? C'est en vertu de ces axiomes que l'on voit, par exemple, figurer les *Amortissements* au Passif, parce qu'on porte à l'Actif les comptes amortissables (Immeubles, Matériel, etc.) pour leur valeur initiale, leur valeur d'acquisition, majorée du coût des augmentations, sans tenir compte des amortissements, des dépérissements, et que l'on inscrit les *Obligations amorties* à l'Actif, parce qu'on laisse au Passif le montant total de l'Emprunt-Obligations, pratique hautement recommandable au point de vue de la clarté du Bilan et de celle de la situation.

Manière pratique d'opérer. — On prend deux feuilles de papier, l'une pour le Bilan, l'autre pour le compte Profits et Pertes. On divise la feuille destinée au Bilan en deux parties par un trait vertical; la partie de gauche sert à inscrire l'Actif, l'autre sert pour le Passif.

Il est inutile de faire remarquer que ce dispositif n'a rien de sacramentel, que l'on peut évidemment placer l'Actif à droite, le Passif à gauche, qu'il n'est pas défendu de relater l'Actif sur la partie supérieure de la feuille, et le Passif sur la partie inférieure, et réciproquement. Il suffit évidemment, pour la clarté, d'inscrire l'Actif à part et le Passif à part.

On partage de même la feuille réservée au compte Profits et Pertes; la partie de gauche est le *Doit* ou *Débit* de P et P[1] où l'on inscrira toutes les Pertes (pertes sèches, frais, dépenses, désavantages), la partie de droite est l'*Avoir* ou *Crédit* de P et P où l'on inscrira tous les Profits (gains, bénéfices, avantages). En résumé, on portera les Pertes ensemble et les Profits ensemble, en tenant compte, toutefois, des pertes et des bénéfices déjà inscrits, *directement*, pendant l'Exercice, au débit et au crédit de P et P,

---

(1) Pour abréger, nous désignerons par P et P le compte Profits et Pertes.

de sorte que la différence entre les Pertes et les Profits donnera, finalement, le Résultat net de l'Exercice.

Pour obtenir tous les postes de l'Actif et du Passif du Bilan, ainsi que tous ceux du Débit et du Crédit de P et P, on prend la « Balance générale de vérification » et la feuille sur laquelle se trouvent tous les détails des « Données d'Inventaire », puis on passe en revue *tous* les comptes, un par un, de cette Balance, dans l'ordre où ils sont inscrits — ceci, pour ne rien oublier —, et l'on porte de *suite*, au fur et à mesure, le solde de chaque compte examiné (solde préalablement modifié, s'il y a lieu, par les Données d'Inventaire ou par d'autres comptes de la Balance) à la place qui lui convient, soit à l'Actif ou au Passif du Bilan, soit au débit ou au crédit de P et P.

Quand on est arrivé à la fin de la Balance, quand tous les comptes ont été examinés et utilisés, quand on a fait usage de *tous* les éléments des Données d'Inventaire, le travail fondamental ou chiffré est terminé : le Bilan et le compte de P et P sont dressés simultanément. La différence entre l'Actif et le Passif fait connaître les Résultats de l'Exercice; la différence entre le débit et le crédit de P et P donne aussi les Résultats de l'Exercice. *On doit évidemment trouver deux soldes, deux résultats identiques, égaux.* S'ils sont inégaux, on refait les additions du Bilan et de P et P, ce qui permet de s'assurer si l'inégalité constatée ne provient pas d'une erreur d'addition ; si les additions sont exactes, on vérifiera tous les calculs et l'inscription de tous les postes *jusqu'à ce que l'on arrive à deux résultats égaux.*

N. B. Si le dressement du Bilan et du compte P et P est fait par le Comptable, celui-ci, pour faciliter son travail d'écritures de clôture, fera chose pratique, après avoir épuisé chaque compte de la Balance, d'inscrire de suite, au fur et à mesure, sur une 3e feuille, les articles de clôture qu'il peut y avoir lieu de passer relativement à ces comptes. A la fin, il fera un classement judicieux de ces articles pour les transcrire au Journal.

Dans l'exemple numérique suivant, nous mettons, entre parenthèses, les articles de clôture en question, mais on ne doit pas s'en préoccuper le moins du monde pour l'établissement du Bilan et du compte P et P.

Exemple numérique.

Supposons qu'on soit arrivé à la fin du *premier* Exercice d'une entreprise et que les deux choses nécessaires (Balance provisoire et Données d'Inventaire) pour établir le Bilan et le compte P et P soient les suivantes :

A) **Balance générale de vérification** (avant l'Inventaire) ou **Balance provisoire**

AU 31 DÉCEMBRE 1903.

Folios Gr.-Livre.	COMPTES du GRAND-LIVRE.	TOTAUX.		SOLDES.	
		DOIT.	AVOIR.	DÉBITEURS.	CRÉDITEURS.
1	Capital	10000	330000		320000
2	Immeubles	80000		80000	
3	Matériel	50000		50000	
4	Mobilier	8000		8000	
5	Caisse	260000	250500	9500	
18	Marchandises	230000	180000	50000	
29	Effets à Recevoir	140000	125000	15000	
36	Effets à Payer	50000	70000		20000
40	Fonds publics	62000	20000	42000	
41	Petite Caisse	2400	2350	50	
44	Ecurie et Attelage	7000	1000	6000	
46	Frais Généraux	30000	100	29900	
52	Intérêts et Agios	2800	600	2200	
58	Frais s/ Marchandises	7500	300	7200	
64	Rabais s/ Marchandises	1400	2000		600
70	Profits et Pertes	1200	450	750	
75	Commissions	8000		8000	
81	Etat (garantie)	2000		2000	
82	Louis, s/c^{te} c^{t}	30000	38000		8000
90	Pierre	20000	20000		
102	Banque	155000	130000	25000	
130	Clients	172000	150000	22000	
182	Fournisseurs	83000	92000		9000
	Somme journal = 1412300	1412300	1412300	357600	357600

N. B. Pour qu'une Balance, dans la comptabilité en parties doubles, soit exacte, il faut que :

1° Somme totale Journal = Doit = Avoir (1412300);

2° Soldes débiteurs = Soldes créditeurs (357600).

L'égalité des trois sommes du Journal, du Doit, de l'Avoir, n'est pas une preuve mathématique, mais seulement une très grande probabilité, de l'exactitude du transport des articles du Journal au Grand-Livre.

L'égalité des soldes débiteurs et des soldes créditeurs est une conséquence de l'égalité du Doit et de l'Avoir.

B) Données d'Inventaire.

I. — *Existants divers.*

Espèces : en Caisse = 9.300 fr.; Petite Caisse = 20 fr.

Marchandises en magasin (prix de revient) : 146629 fr.

Effets à Recevoir en Portefeuille (valeur nominale) : 15000 fr.

Fonds publics (cours du jour) : 43400 fr.

Ecurie et Attelage (estimation) : 5400 fr.

Frais Généraux non consommés (combustible, fourrages, huiles, graisses, papiers, timbres, etc.) : 800 fr.

N. B. Nous ne sommes ni déposant, ni dépositaire.

II. — *Amortissements.*

Immeubles : 1 1/2 °/₀ sur 80000 fr. = 1200 fr.

Matériel : 10 °/₀ sur 50000 fr. = 5000 fr.

Mobilier : 5 °/₀ sur 8000 fr. = 400 fr.

III. — *Intérêts et Coupons non comptabilisés.*

Intérêts *Banque,* en ma faveur : 672 fr.

» *Compte Courant Louis,* en ma défaveur : 254 fr.

Coupons de *Fonds publics* échus et prorata de coupons non échus, mais non encaissés : 733 fr.

IV. — *Effets à payer.*

Effets en circulation (valeur nominale) : 20000 fr.

V. — *Créances.*

Créances véreuses et douteuses : 3000 fr.

VI. — *Dépenses imputables à l'Exercice, non réglées, ni comptabilisées.*

Frais Généraux (gaz, eau, frais de bureau, frais d'entretien, contributions) : 1850 fr.

Commissions (aux voyageurs A, B, C) : 400 fr.

Frais s/ Marchandises (au courtier X) : 250 fr.

N. B. Cette comptabilité est tenue de la manière la plus habituelle, non d'après le système de l'*Inventaire permanent.*

***

Cela étant, dressons le Bilan et le compte de P et P en nous pénétrant bien des diverses considérations émises précédemment.

Sur la feuille destinée au compte de P et P, je commence par inscrire au débit (à gauche) la somme de 1200 fr., et au crédit (à droite) la somme de 450 fr., sommes qui figurent respectivement au débit et au crédit de P et P de la Balance : elles représentent des pertes et des profits enregistrés *directement* pendant l'Exercice. Cela fait, je passe à l'examen successif de tous les comptes de la Balance en m'inspirant des Données d'Inventaire.

1. **Capital.** Le solde créditeur de ce compte figure au Passif lorsqu'on veut faire apparaître au Bilan le résultat de l'Exercice. J'inscris donc au Passif : *Capital* 320000 fr.

2. **Immeubles.** Eléments D = 80000, C = O, Amort. Exercice = 1200. Ce compte est débité du prix coûtant intégral d'acquisition ou de construction de tous les immeubles qui entrent dans notre patrimoine. Pour les immeubles acquis à titre gratuit, il faudrait les évaluer, soit à leur valeur vénale, soit d'après le *Multiplicateur cadastral*, soit d'après une autre base.

Le compte Immeubles est encore débité de tous les débours qui *augmentent* la valeur des immeubles, mais il n'est pas débité des frais d'entretien et de réparation ordinaire, ni des contributions foncières — attendu que ces frais n'augmentent pas la valeur des immeubles — ; tous ces derniers frais sont portés au débit de Frais généraux ou au débit de tout autre compte spécial qui est une subdivision du compte général de P et P.

D'après ceci, les immeubles de notre entreprise valent maintenant 80000 fr. (prix coûtant) moins l'amortissement (1200 fr.), soit 78800 fr., valeur actuelle qui devrait figurer à l'Actif. Au lieu d'inscrire 78800 fr. à l'Actif, j'ai manifestement le droit de porter 80000 fr. à l'Actif et 1200 fr. au Passif. Adoptons ce procédé, qui est préférable à l'autre, et inscrivons, à l'Actif : *Immeubles* 80000 fr., et au Passif : *Amortissement Immeubles* 1200 fr.

L'amortissement étant une *perte* subie par nos immeubles pendant l'Exercice, nous portons 1200 fr au débit (du côté des pertes) de P et P, sous la rubrique : *Amort. Immeubles* 1200 fr.

(*P et P à Amortissement Immeubles* 1200).

3. **Matériel.** Eléments : D = 50000 fr., C = 0 ; amortissement Exercice = 5000 fr. Pour des raisons identiques à celles qui précèdent, nous portons 50000 fr. à l'Actif, l'amortissement, 5000 fr., au Passif et au débit de P et P.

(*P et P à Amortissement Matériel* 5000).

4. **Mobilier.** Eléments : D = 8000 fr., C = 0; amort. = 400 fr. Portons 8000 fr. à l'Actif, l'amort. au Passif et au débit de P et P.

(*P et P à Amortissement Mobilier* 400).

5. **Caisse.** Eléments : D = 260000 fr., C = 250500 fr. ; Espèces en Caisse = 9300 fr.

J'inscris les espèces en Caisse, soit 9300 fr., à l'Actif.

Le solde débiteur du compte Caisse étant de 9500 fr., et le montant en Caisse n'étant que de 9300 fr., il y a donc un manquant de 200 fr. Si on ne parvient pas à découvrir d'où vient cette erreur, il faut évidemment considérer ce déficit de caisse comme une perte, et, partant, l'on doit inscrire 200 fr. au débit de P et P.

N. B. Nous porterons, à part, plus loin, à l'Actif, les 20 fr., non encore dépensés, de la Petite Caisse.

(*P et P à Caisse* 200).

6. **Marchandises.** Eléments : D = 230000 fr., C = 180000 fr.; Valeur du stock en magasin = 146629 fr.

Frais s/Marchandises : D = 7500 fr., C = 300 fr.; frais à régler = 250 fr.

Rabais s/Marchandises : D = 1400 fr., C = 2000 fr.

Je porte à l'Actif les marchandises en magasin pour leur *prix de revient*, soit pour 146629 fr., et les « frais sur marchandises », 250 fr., frais non réglés ni comptabilisés, qui représentent évidemment une dette, au Passif.

Pour déterminer les bénéfices bruts (ou les pertes) sur marchandises, je dois virer les deux comptes *Frais s/M*es et *Rabais s/M*es au compte *Marchandises*, attendu que ces deux comptes, dont on pourrait se passer, ne sont autre chose que le compte *Marchandises* lui-même. Au lieu de débiter directement *Marchandises* des

« frais sur marchandises » (droits de douane, frais de transport et de manutention), frais qui constituent un élément, plus ou moins important, du prix de revient des marchandises achetées, on débite le compte *Frais s/Mes*; ce compte est crédité en cas de ristourne de frais déjà inscrits au débit. Le compte *Rabais s/Mes* est débité des rabais et bonifications que nous accordons à nos clients et crédité des mêmes avantages que nous obtenons de nos fournisseurs, après envoi ou réception des factures.

Cela étant, il résulte des éléments que les « Frais sur march. » sont de (7500 + 250 fr.) — 300 fr. = 7450 fr., somme que je porte au débit de *Marchandises;* que le solde créditeur de *Rabais s/Mes*, soit 600 fr., doit être porté au crédit de *Marchandises.* Ces deux virements étant faits, le débit de *Marchandises* est de 230000 fr. + 7450 fr. = 237450 fr. (prix de revient des marchandises vendues et non vendues), le crédit est de 180000 fr. + 600 fr. = 180600 fr. (prix de vente des march. vendues). Le prix de revient du stock ou march. non vendues étant de 146629 fr., le prix de revient de la *partie vendue* est donc de 237450 — 146629 = 90821 fr.; cette partie vendue ayant produit 180600 fr., il en résulte que le bénéf. brut réalisé sur la vente des march. est de 180600 — 90821 = 89779 fr., somme que je porte au crédit (du côté des profits) de P et P.

N. B. Au lieu de retrancher du débit de *Marchandises* la somme de 146629 fr., valeur du stock, je puis évidemment, au point de vue du résultat, porter cette somme au crédit de ce compte, lequel s'élève ainsi à (180600 + 146629) = 327229, de sorte que le bénéfice = 327229 — 237450 = 89779 fr.

C'est ainsi que l'on fait dans la pratique; le solde du compte *Marchandises* donne le bénéfice ou la perte, selon que le crédit est plus grand ou plus petit que le débit. On dispose les calculs comme suit :

D. MARCHANDISES. C.

D.		C.	
(Avant inv.)	230000	(Avant inv.)	180000
Solde Frais s/ March. .	7450	Solde créd. Rabais s/Mes.	600
Bénéf. sur ventes . . .	89779	Stock.	146629
	327229		327229

D. Frais s/M^es.		C.		D. Rabais s/M^es.		C.	
(Avant inv.)	7500	(Avant inv.)	300	(Avant inv.)	1400	(Avant inv.)	2000
A régler. .	250	Solde déb.	7450	Solde créd.	600		
	7750		7750		2000		2000

Remarque. Au lieu de virer les soldes des comptes *Frais s/M^es* et *Rabais s/M^es* au compte *Marchandises*, on peut, sans changer le résultat final de l'Exercice, les virer au compte P et P, puisque ces comptes sont, en dernière analyse, des subdivisions de P et P. Ainsi, si l'on portait 7450 fr. et 600 fr. respectivement au débit et au crédit de P et P, au lieu de les porter, comme nous l'avons fait ci-dessus, au débit et au crédit de *Marchandises,* cela aurait pour conséquence de *charger* le débit de P et P de 6850 fr. en plus, et de trouver un bénéf. sur march. de 6850 fr. plus élevé, somme qui figurerait par conséquent au crédit de P et P; la perte au compte P et P serait ainsi compensée, et, partant, le Résultat de l'exercice ne serait pas modifié.

En résumé, on peut solder les deux comptes en question par *Marchandises* ou par le compte de P et P; le premier système est préférable.

(*Frais s/M^es à Frais s/M^es nouveau* . . 250)
(*Marchandises à Frais s/M^es* . . . 7450)
(*Rabais s/M^es à Marchandises* . . . 600)
(*Marchandises à P et P* . . . . . . 89779)

7. Effets à Recevoir. — Eléments : D = 140000, C = 125000; Effets en portefeuille = 15000 fr. (valeur nominale).

Ce compte étant, nous le supposons, tenu par valeur nominale, système le plus répandu, nous constatons que son solde débiteur est conforme au montant nominal du Portefeuille-Effets, de sorte qu'il n'y a ni perte ni gain sur ce compte. Nous n'inscrivons donc rien au compte de P et P, mais nous portons naturellement 15000 fr. à l'Actif.

Si le montant du Portefeuille-Effets est très important, ce qui arrive dans les Banques, on calcule le Réescompte(1) que l'on porte

(1) Voir notre *Traité juridique et mathématique des Opérations de Banque*, p. 325.

toujours au débit de P et P; on l'inscrit également au Passif lorsqu'on porte à l'Actif le Portefeuille-Effets pour sa valeur nominale. En général, dans une maison industrielle ou commerciale, il n'est guère nécessaire de s'occuper du Réescompte, puisqu'il y a souvent plus ou moins compensation entre les Effets à Recevoir et les Effets à Payer.

8. **Effets à Payer.** — Eléments : D = 50000, C = 70000. Le solde créditeur, 20000 fr., de ce compte, indique le montant nominal des effets en circulation ; c'est une dette de 20000 fr. que je porte au Passif.

Si l'on tenait compte des *Intérêts à courir sur Effets à Payer*, il faudrait porter ce Réescompte actif au crédit de P et P et à l'Actif du Bilan. C'est le contraire pour les Effets à Recevoir.

9. **Fonds publics.** — Eléments : D = 62000, C = 20000, solde déb. = 42000; valeur estimative des fonds publics en portefeuille = 43400 fr.

Je porte évidemment 43400 fr. à l'Actif.

Ce compte peut donner lieu à une perte ou à un bénéfice ; son solde étant de 42000 fr., et le stock de 43400 fr., il y a un bénéfice de 1400 fr. que je porte au crédit de P et P.

N. B. Pour trouver le bénéf. ou la perte sur le compte *Fonds publics*, il suffit d'employer le même raisonnement que celui que nous avons fait pour déterminer le bénéf. ou la perte sur marchandises. Pour nous, ce compte est débité du prix intégral d'achat des fonds publics achetés et crédité du prix entier de vente des fonds publics aliénés; les coupons sont portés au crédit de P et P ou de l'une de ses subdivisions, *Intérêts et Agios*, *Revenus divers*, par exemple.

C'est pourquoi, nous ne portons pas au crédit de *Fonds publics* les fr. 733 de coupons échus, ce qui donnerait un bénéf. de 2133 fr. sur ce compte, au lieu de 1400 fr.; nous les porterons, plus loin, au crédit du compte *Intérêts et Agios*, ce qui revient d'ailleurs au même au point de vue du résultat final de l'Exercice.

(Fonds publics à P et P 1400*)*

10. **Petite Caisse.** — Eléments : D = 2400, C = 2350, solde déb. = 50; reliquat = 20 fr.

Comme nous possédons ce reliquat, nous portons 20 fr. à l'Actif. En comparant le solde 50 fr. et le reliquat 20 fr., on voit qu'il a été fait des dépenses pour 30 fr., débours qui, n'étant pas encore comptabilisés, seront portés, plus loin, au débit de *Frais généraux.*

(*Frais généraux à Petite Caisse* 30)

11. Ecurie et Attelage. — Eléments : D = 7000, C = 1000, solde déb. = 6000; estimation des existences de ce compte = 5400 fr.

Je porte la valeur actuelle, soit 5400 fr., à l'Actif. Je vois qu'il y a une perte, un dépérissement, une moins-value de 6000 — 5400 = 600 fr., somme que j'inscris au débit de P et P.

(*P et P à Ecurie et Attelage* 600)

12. Frais généraux. — Eléments : D = 30000, C = 100, solde déb. = 29900 fr.; Frais non réglés ni comptabilisés = 1850 fr.; Frais payés par la *Petite Caisse*, non encore comptabilisés = 30 fr. ; Frais déjà comptabilisés, mais non consommés = 800 fr.

D'après ces données, il est clair que le montant total des frais généraux réels faits pendant l'Exercice est de (30000 + 1855 + 30) — (100 + 800) = 30980 fr., somme qui doit grever l'Exercice actuel, et qui, partant, doit être portée au débit de P et P.

Les 1850 fr. de frais à régler constituant une vraie dette devraient être portés au Passif, et les 800 fr. d'approvisionnements divers (charbon, timbres, fourrages, etc.), représentant des choses qui nous appartiennent, devraient être portés à l'Actif, ce qui, au point de vue du résultat, revient à ne porter que la différence, soit (1850 — 800) = 1050 fr., au Passif, sous la rubrique : *Frais Généraux, compte nouveau*, ou *Frais Généraux 1904.*

Pour comptabiliser l'existence des frais à régler et des frais non consommés, nous créons le compte *Frais généraux nouveau*, compte qui n'est autre chose que le compte ordinaire *Frais généraux* du nouvel Exercice. Nous débitons ce compte des approvisionnements non consommés (800 fr.), parce que ces choses sont destinées à être consommées pendant le nouvel Exercice; nous le créditons des frais à régler (1850 fr.), parce que ces frais seront payés dans le courant du prochain Exercice (en janvier ou février), et, partant, portés au débit de *Frais généraux*, par le

crédit de *Caisse*, ce qui annulera ainsi le poste qui, à l'entrée du nouvel Exercice, figurera au crédit de *Frais généraux*; le dégrèvement de *Frais généraux* du nouvel Exercice n'est donc qu'apparent, ce qui doit être.

Voici comment se présentent les deux comptes :

D. FRAIS GÉNÉRAUX. C.

(Avant inv.)	30000	(Avant inv.)	100
A régler.	1850	Non consommés	800
Petite Caisse	80	Solde déb. (P et P) . . .	30980
	31880		31880

D. FRAIS GÉNÉRAUX NOUV. C.

Frais non consommés . . .	800	Frais à régler	1850
Solde créd. (Passif.) . . .	1050		
	1850		1850

Pour ceux qui aiment à employer la formule « tout Compte qui reçoit est débité, tout Compte qui fournit est crédité », l'on peut dire que *Frais généraux* cède les approvisionnements divers non consommés (800 fr.) à *Frais généraux nouveau*, et qu'il charge ce compte de payer sa dette de 1850 fr., d'où

Frais Généraux (nouv.) à *Frais Généraux* (ancien) 800.
Frais Généraux (ancien) à *Frais Généraux* (nouv.) 1850.

N. B. Il est évident que si certains créanciers pour frais avaient, chez nous, un compte spécial ou collectif au Grand-Livre, l'on devrait créditer ces comptes au lieu du compte *Frais généraux nouveau.*

(*Frais Généraux à Frais Généraux nouveau* 1850)
(*Frais Généraux nouveau à Frais Généraux* 800)
P et P à Frais Généraux 30980).

13. **Intérêts et Agios.** — Eléments : D = 2800, C = 600. Intérêts non comptabilisés : la *Banque* nous doit fr. 672 ; nous devons 254 fr. à *Louis*; il y a pour fr. 733 de coupons échus, non encaissés. Nous devons débiter la *Banque* et créditer *Intérêts et Agios* de 672 fr. ; il faut débiter ce dernier compte et créditer *Louis* de 254 fr. Pour les coupons, nous les portons évidemment au crédit de *Intérêts et Agios.*

Le solde débiteur du compte *Intérêts et Agios* est donc (2800 + 254) — (600 + 672 + 733) = 1049 fr., somme que nous portons au débit de P et P.

Les coupons représentant une valeur active, nous les inscrivons à l'Actif, sous la rubrique *Intérêts et Agios nouveau.*

N. B. Le compte *Intérêts et Agios* (nouveau) est un compte que nous ouvrons à la fin de l'Exercice pour comptabiliser les intérêts échus, totalement ou partiellement, débiteurs ou créditeurs, lorsque nous ne voulons pas porter ces intérêts au compte personnel de ceux qui nous les doivent ou à qui nous les devons; ce compte permet de comptabiliser aussi les coupons de nos fonds publics échus, mais non encore encaissés. Nous le débitons des intérêts et coupons actifs, nous le créditons des intérêts passifs parce que, dans le courant du nouvel Exercice, ce compte sera crédité des intérêts que nous encaisserons (par le débit de Caisse), et débité de ceux que nous paierons (par le crédit de Caisse), de sorte que, finalement, le compte *Intérêts et Agios* du nouvel Exercice ne sera pas chargé ou avantagé par suite de faits imputables à l'Exercice actuel, ce à quoi il faut évidemment arriver.

Le solde du compte *Intérêts et Agios* (nouv.) figure à l'Actif ou au Passif, selon qu'il est débiteur ou créditeur.

Tout ceci s'explique aisément en raisonnant comme l'on a fait pour le compte *Frais généraux.*

Voici comment se présentent les deux comptes.

D. INT. ET AGIOS.		C.		D. INT. ET AGIOS (nouv.)	C.
(Avant inv.)	2800	(Avant inv.)	600	Coupons 733	
Int. Louis	254	Int. Banque	672		
		Coupons	733		
		Solde déb. (P et P)	1049		
	3054		3054		

(*Banque à Int. et Agios* . . . . . 672)
(*Int. et Agios à Louis s/cte ct* . . . . . 254)
(*Int. et Agios nouveau à Int. et Agios* . 733)
(*P et P à Int. et Agios* . . . . 1049)


LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

14. Frais s/M^{es}. — Ce compte a été examiné en même temps que le compte *Marchandises*. On a déjà porté au Passif les 250 fr. de frais à régler.

Pour comptabiliser l'existence de cette dette de 250 fr., nous l'avons portée au crédit du compte d'Inventaire « *Frais s/M^{es} nouveau* », lequel s'explique comme les comptes « Frais généraux nouv. » et « Intérêts et agios nouv. »

15. Rabais s/M^{es}. — Ce compte ayant été viré au compte *Marchandises*, il n'y a plus lieu de s'en occuper.

16. Profits et Pertes. — C'est notre compte de P et P que nous sommes en train de compléter en y inscrivant les pertes et les profits d'Inventaire; il a été fait usage de son débit (1200 fr.) et de son crédit (450 fr.) qui figurent dans la Balance provisoire.

17. Commissions. — Eléments : D = 8000, C = 0; commissions à régler, non comptabilisées = 400 fr.

Il est clair que le montant total des commissions que doit supporter l'Exercice actuel est de 8000 fr. + 400 fr. = 8400 fr., somme que nous portons au débit de P et P. Les 400 fr. de commissions dues à nos voyageurs doivent évidemment figurer au Passif. Nous comptabilisons cette dette en la portant au crédit du compte d'Inventaire *Commissions nouveau*.

(*Commissions à Commissions nouveau* . 400)
(*P et P à Commissions* . . . . . . 8400)

18. Etat (garantie). — Eléments : D = 2000, C = 0.

Nous supposons que, dans le courant de l'Exercice, nous avons versé à l'Etat un cautionnement de 2000 fr. en espèces. Cette somme, tant que le cautionnement n'est pas confisqué, nous est due par l'Etat; elle doit donc figurer à l'Actif.

19. Louis, s/ c^{te} c^{t}. — Ce compte personnel est un compte courant avec intérêts. Nous calculons le solde des intérêts de ce compte, solde de 254 fr. qui est en faveur de Louis et dont ce dernier doit être crédité; nous devons donc à Louis 8000 fr. (solde créditeur d'après la Balance) + 254 fr. = 8254 fr., somme que nous portons au Passif.

La somme de 254 fr. a déjà été utilisée pour former le solde du compte *Intérêts et Agios*.

20. Pierre. — Ce compte personnel étant soldé, il ne donne lieu à aucun chiffrage.

21. Banque. — Eléments : solde déb. = 25000 fr., intérêts non comptabilisés, en notre faveur, = 672 fr.

La Banque nous doit évidemment 25000 + 672 = 25672 fr., somme que nous portons à l'Actif.

La somme de 672 fr. a déjà été utilisée pour former le solde du compte *Int. et Agios*.

22. Clients. — Eléments : solde déb. = 22000 fr., créances véreuses = 3000 fr.

Je porte le montant total de mes créances sur clients, soit 22000 fr., à l'Actif. Comme dans ces 22000 fr. il y a 3000 fr. que je considère comme probablement perdus, ce n'est pas 22000 fr. que je devrais porter à l'Actif, mais seulement 22000 — 3000 = 19000; en inscrivant 22000 fr. à l'Actif, je majore donc celui-ci de 3000 fr., de sorte que, pour compenser cette augmentation fictive, je porte 3000 fr. au Passif, somme qui, représentant une perte réelle, doit évidemment aussi être inscrite au débit de P et P.

Pour comptabiliser cette situation j'ouvre un nouveau compte appelé *Mauvaises créances* ou *Créances véreuses*, compte que je crédite de 3000 fr.

(*P et P à Mauvaises créances* 3000).

23. Fournisseurs. — Solde créd. = 9000 fr.

Le solde créditeur de ce compte personnel représentant une dette, nous le portons au Passif.

***

Tous les comptes de la *Balance générale de vérification* (avant inventaire) ou *Balance provisoire* viennent d'être examinés et utilisés conjointement avec les *Données d'Inventaire*. Le Bilan et le compte de Profits et Pertes sont terminés ; il ne reste plus, pour trouver les Résultats de l'Exercice, qu'à chercher la différence

entre l'Actif et le Passif, et la différence entre le débit et le crédit de P et P.

En additionnant, d'une part, tous les postes de l'Actif, et, d'autre part, tous les postes du Passif, l'on trouve :

Actif	= fr.	408154
Passif.	= fr.	368554
Différence ou Bénéf. nets de l'Exercice.	= fr.	39600

Si l'on additionne tous les postes du crédit (profits) et tous ceux du débit (pertes) du compte P et P, on obtient :

Crédit (Profits)	= fr.	91629
Débit (Pertes)	= fr.	52029
Différence ou Bénéf. nets de l'Exercice.	= fr.	39600

Comme le solde du Bilan et celui du compte P et P sont égaux, nous avons la certitude presque absolue que le Bilan et le compte P et P sont exacts. En conséquence, il ne nous reste plus qu'à faire *ressortir* le *Résultat de l'Exercice*, au Bilan et au compte P et P, ce que nous faisons en l'inscrivant du **côté le plus faible**, c'est-à-dire au Passif du Bilan et au débit de P et P.

Cela fait, le Bilan et le compte Profits et Pertes se présentent finalement comme cela est indiqué à la page suivante.

N. B. Faisons remarquer, en passant, que le Bilan et le compte P et P que l'on transcrira définitivement dans le *Livre des Inventaires*, que l'on remettra aux *Actionnaires* ou que l'on publiera au *Moniteur*, seront, en général, un peu différents de ceux-ci au point de vue de l'ordre des postes, du classement des comptes, des dénominations, de la concision des détails, etc. (Voir à la fin de ce livre).

Le Bilan et le compte P et P ci-contre ont été dressés sans la moindre idée de classement, sans autre préoccupation que celle d'établir, de deux manières différentes se contrôlant l'une l'autre, les *Résultats de l'Exercice*, et de déterminer tous les éléments nécessaires pour faire le *Travail d'Ecritures*. Ceci s'applique aussi aux Bilans et aux comptes P et P suivants.

***

Bilan arrêté au 31 décembre 1903.

(*Premier Exercice de l'Entreprise.*)

ACTIF.		PASSIF.	
Immeubles	80000	Capital	320000
Matériel	50000	Amort. Immeubles . . .	1200
Mobilier	8000	» Matériel	5000
Espèces en caisse . . .	9300	» Mobilier	400
Marchandises en magasin .	146629	Effets à payer	20000
Effets en portefeuille . .	15000	Frais génér., c[te] nouv. . .	1050
Fonds publics	43400	Frais s/M[es], c[te] nouv. . .	250
Petite caisse	20	Commissions, c[te] nouv. .	400
Ecurie et Attelage . . .	5500	Louis, s/c[te] c[t]	8254
Int. et agios, c[te] nouv. . .	733	Mauvaises créances . . .	3000
Etat (garantie)	2000	Fournisseurs	9000
Banque	25672		
Clients	22000	*Résultats Ex.: Bénéfices nets* .	39600
	408154		408154

Compte Profits et Pertes au 31 décembre 1903.

(*Premier exercice de l'Entreprise.*)

Débit (Pertes, frais, charges).		**Crédit** (Profits, Bénéf. bruts).	
(Avant inventaire) . . .	1200	(Avant inventaire) . . .	450
Amort. Immeubles . . .	1200	Bénéf. bruts s/M[es] . . .	89779
» Matériel	5000	Bénéf. sur Fonds publics .	1400
» Mobilier	400		
Différence de Caisse . . .	200		
Perte sur Écurie et Attelage	600		
Frais généraux	30980		
Intérêts et Agios	1049		
Commissions	8400		
Mauvaises créances . . .	3000		
Résultats Ex.: Bénéfices nets .	39600		
	91629		91629

Travail d'Ecritures

ou

Clôture et réouverture des Livres.

Par suite des « Données d'Inventaire », certains comptes de la *Balance provisoire* (Bal. gén. de vérif.) subissent des changements, des modifications.

Ainsi, en faisant le travail chiffré, nous avons débité la *Banque* des int. non comptabilisés qu'elle nous doit et crédité *Louis* de ceux que nous devons à ce dernier; nous avons débité les comptes *Frais s/Mes*, *Frais Gén.*, *Commissions* des frais à régler, imputables à l'Exercice et non comptabilisés; nous avons crédité *Frais Gén.* des frais généraux non consommés, et le compte *Int. et Agios* a été débité et crédité des int. débiteurs et créditeurs.

D'autre part, toujours en dressant le Bilan et le compte P et P, nous avons viré le solde de *Frais s/Mes* et de *Rabais s/Mes* au débit et au crédit de *Marchandises*; le solde final de tous les comptes qui sont des subdivisions de P et P (Frais généraux, Int. et Agios, Commissions) a été viré au débit de ce compte.

Ces régularisations et ces virements doivent évidemment faire l'objet d'articles au Journal.

Pour comptabiliser l'existence de certaines dettes actives et passives, que nous ne voulons pas porter dans l'un ou l'autre compte de notre « Balance provisoire de vérification », nous ouvrons, à la clôture de l'Exercice, de nouveaux comptes que nous débitons et créditons respectivement de nos dettes actives et de nos dettes passives (intérêts de capitaux, coupons de valeurs mobilières, rentes viagères, frais à régler, frais non consommés); ainsi, nous avons créé les comptes « Intérêts et Agios, cte nouv. », « Frais généraux, cte nouv. », « Commissions, cte nouv. », « Frais s/Mes, cte nouv. ». Comme nous avons, en faisant le travail chiffré, expliqué, incidemment, l'influence de ces comptes sur le nouvel Exercice, nous renvoyons le lecteur aux pages précédentes.

Il faut passer écriture au Journal, au moyen de ces nouveaux comptes, des dettes actives et passives qu'on ne porte pas dans un compte de la Balance provisoire.

Si on laisse figurer à l'Actif les comptes amortissables (Immeubles, Matériel, Mobilier, Brevet, etc.), pour leur valeur d'acquisition, il faut, à la fin du 1er Exercice de l'Entreprise, ouvrir les comptes « Amort. Immeubles », etc., lesquels sont crédités, au lieu et place des comptes « Immeubles », etc., des amortissements annuels, par le débit de P et P.

Il faut aussi, si on laisse les créances douteuses et véreuses à l'Actif, ouvrir le compte « Mauvaises créances », lequel est crédité au lieu et place des comptes des débiteurs véreux, par le débit de P et P. Ce compte est débité du recouvrement de ces créances.

Ces redressements doivent aussi être comptabilisés, par des écritures, au Journal.

Pour constater les bénéfices ou les pertes de l'Excercice, nous créons le compte *Résultats de l'Exercice 1903*, compte qui est destiné à solder le compte P et P de la comptabilité d'un commerçant ou d'une société; il est crédité des bénéfices nets et débité des pertes, par le débit ou le crédit de P et P.

D'après nous, il n'y a pas d'autres écritures à passer au Journal pour clôturer ce livre.

Nous ne passons aucune écriture relative à ce qu'on nomme « Balance de Sortie », attendu que nous ne nous servons pas de ce compte fictif.

En résumé, les « Ecritures d'Inventaire et de clôture » consisteront donc en écritures de régularisation, de virement, de redressement, de comptes nouveaux et de résultats. Ces écritures ont été, en somme, passées, par la pensée tout au moins, en faisant le travail chiffré, en établissant le Bilan et le compte P et P.

On peut, d'ailleurs, lorsqu'on effectue le travail chiffré, inscrire au fur et à mesure, *sur une feuille à part*, les articles de clôture qui résultent de la Balance provisoire et des Données d'Inventaire. Ceci est à recommander. Lorsqu'il s'agit de transcire au Journal, on fait un classement judicieux des articles.

Lorsqu'on a passé tous les articles, on additionne toutes les

sommes du Journal, puis l'on écrit, au crayon, le total dans la colonne de ce livre,

On transporte ensuite ces articles aux comptes anciens et aux comptes nouveaux du Grand-Livre, puis on fait la « Balance générale finale de vérification » ou « Balance d'Inventaire » ou *Balance définitive*. Pour que cette Balance soit juste, il faut que le total de tous les débits = le total de tous les crédits = la somme finale du Journal.

Il faut aussi que le total des soldes débiteurs = le total des soldes créditeurs = l'Actif ou le Passif du Bilan; que les soldes débiteurs soient les postes de l'Actif, que les soldes créditeurs soient les postes du Passif. Quand cela est, on a la certitude que tout le travail comptable **est exact**, et l'on peut alors arrêter *définitivement* les chiffres indiqués par la Balance définitive. On arrête tout spécialement la somme finale du Journal.

Dans l'espèce, après écritures de clôture au Journal, après transport de celles-ci au Grand-Livre, après dressement de la Balance définitive, on trouve

Somme finale Journal = Doit = Avoir = 1.606.947;
Soldes débiteurs = Soldes créditeurs = Actif = Passif = 408154.

N. B. On doit bien remarquer que les soldes débiteurs et les soldes créditeurs de la Balance définitive constituent l'Actif et le Passif du Bilan.

On peut, si l'on veut, transcrire la Balance définitive au Grand-Livre, mais cela n'est pas nécessaire. Si on le fait, *on ne doit pas la considérer comme un compte, on ne devra donc pas la mentionner dans les Balances mensuelles ou générales du prochain Exercice.*

Si, ce qui est à recommander, on a un *Livre des Balances*, on la transcrira évidemment dans ce livre puisque cette Balance n'est autre chose, en somme, que la Balance du dernier mois de l'Exercice, du mois de décembre, dans l'espèce.

Voici, au sujet du dressement de la Balance définitive, une remarque pratique.

La « Balance provisoire » devant devenir, après modifications, la « Balance définitive », il est avantageux, pour éviter le grat-

tage, d'inscrire les sommes de la Bal. prov. au *crayon*, du moins celles des comptes susceptibles de subir des changements; après, quand le travail chiffré est terminé, on inscrit les comptes nouveaux avec leur débit, leur crédit, leur solde, puis, quand tout est reconnu exact, on inscrit les sommes à l'encre et l'on efface les chiffres écrits au crayon.

Pour **clôturer au Grand-Livre** les comptes *non soldés, non disparus*, non soldés par P et P ou par d'autres comptes, pour fermer, en un mot, les comptes de l'Actif et du Passif, il suffit, puisque nous connaissons les soldes par la « Balance définitive », de les solder, de les fermer purement et simplement comme en partie simple, c'est-à-dire en écrivant : *Solde débiteur* ou *Solde créditeur*, du côté le plus faible.

Pour **rouvrir** ces comptes, on écrit, du côté opposé, *Solde débiteur à nouveau* ou *Solde créditeur à nouveau*, ou tout simplement, *A nouveau*.

Si l'on veut indiquer que le solde est actif ou passif, on peut, pour la fermeture et la réouverture, ajouter le mot actif ou passif, et écrire : *Solde débiteur actif*, *Solde créditeur passif*.

***

Pour **rouvrir le Journal**, on écrit, dans la colonne des sommes de ce livre, *une seule fois* le montant des soldes débiteurs ou des soldes créditeurs de la Balance définitive (408154), c'est-à-dire le montant total des débits ou des crédits des comptes de réouverture. De cette manière, il y aura concordance entre le Journal et le Grand-Livre, puisque l'on aura, après réouverture, somme Journal = total des débits = total des crédits = 408154.

Cette somme de 408154 figure *une seule fois* au Journal, tout simplement pour assurer la concordance du Journal et du Grand-Livre; si on ne l'y portait pas, il arriverait, lorsque l'on ferait une Balance de vérification, que l'on trouverait, au Journal, une somme, *inférieure* de 408154 fr., à celles des débits et des crédits des comptes du Grand-Livre.

On fait précéder la somme du Journal d'un court libellé : *Soldes débiteurs ou créditeurs des comptes de réouverture*, ou bien : *Total du Bilan au 31 décembre 1903*, ou encore : *Soldes de la Balance définitive au 31 décembre 1903*.

Ecritures à passer après la réouverture.

I. — **Ecritures des Résultats.** Nous soldons *toujours*, de suite, le compte P et P par le compte *Résultats de l'Exercice 19...*

P et P à Résultats de l'Exercice 19... (Bénéf. nets).
Résultats de l'Exercice 19... à P et P (Pertes).

Maintenant, comment solder le compte *Résultats de l'Exercice?* Examinons le cas d'une maison à un seul Patron et celui d'une Société commerciale.

a) *Commerçant seul.* — **Il y a bénéfices.** 1° Si le commerçant décide d'augmenter son capital commercial de la totalité des bénéf., il écrira, le 1er janvier 1904,

Résultats de l'Exercice 1903 à Capital.... 39600.

2° S'il veut constituer une Réserve spéciale, distincte de son *capital commercial*, il passera, dans le cas où il décide d'affecter la totalité des bénéfices à cette Réserve,

Résultats de l'Exercice 1903 à Réserve 39600.

3° S'il décide d'augmenter son capital commercial de fr. 30000 et de porter 9600 fr. à la Réserve, l'on aura

Résultats Exercice 1903.
à Capital 30000
à Réserve 9600

4° Il trouve son capital commercial suffisant et prélève le bénéf., en espèces, pour en faire un usage personnel n'ayant aucun rapport avec l'Entreprise, par exemple acheter des propriétés, faire des placements hypothécaires, etc. :

Résultats Exercice 1903 à Caisse. 39600

Donc, selon l'usage que l'on fait des bénéfices, on peut avoir, par exemple :

Résultats Exercice 1903
à Capital 20000
à Réserve 10000
à Caisse 9600

5° Il peut décider de porter la totalité ou une partie des bénéfices au crédit de son compte personnel, de son *Compte privé*, afin de pouvoir prélever des espèces quand bon lui semblera.

Résultats Exercice 1903 à Compte Privé.

Quand il effectuera des retraits, on aura

Compte Privé à Caisse.

6° Si le Patron décide de faire participer son personnel dans les bénéfices et d'affecter une partie des gains à la constitution d'un Fonds de Prévoyance, d'un Fonds de pension, on aura

Résultats Exercice 1903
à . . . .
à . . . .
à Personnel
à Fonds de Prévoyance
à Fonds de Pension.

En résumé, le compte *Résultats de l'Exercice* peut se solder, entièrement ou par parties, comme il suit :

Résultats Exercice 1903
à Capital
à Réserve
à Caisse
à Compte Privé
à Personnel
à Fonds de Prévoyance
à Fonds de Pension
à . . . .

Il y a perte. — Cette perte diminuant le Capital, on écrira, généralement,

Capital à Résultats Exercice 1903.

S'il y a une *Réserve*, on pourra passer

Réserve à Résultats Exercice 1903.

Si le patron veut reconstituer son capital *commercial* au moyen de sa caisse personnelle, on aura, au moment du versement,

Caisse à Résultats Exercice 1903.

Si le solde créditeur du Compte Privé du patron le permet, on pourra diminuer ce solde pour combler la perte, et passer

Compte Privé à Résultats Exercice 1903.

b) Société commerciale. — **Il y a bénéfices.** 1° Société en nom collectif ou en commandite simple.

Si les associés prélèvent de suite l'intégralité des bénéfices, on aura l'article simple

Résultats de l'Exercice 1903 à Caisse 39600.

S'ils prélèvent seulement une partie et constituent une Réserve avec le reste, on dira

Résultats Exercice 1903
à Caisse
à Réserve.

Si les associés ne prélèvent pas de suite la part de bénéfices qui leur revient, on aura, selon qu'ils ne s'attribuent pas tout le bénéfice, mais en affectent une partie à certains usages,

Résultats Exercice 1903
à Notre Sieur Paul s/c^te c^t
à N/S Jean s/c^te c^t
à Réserve
à Personnel
à Fonds de Prévoyance.

2° Société anonyme, en Commandite par Actions, Coopérative.

Quand l'*Assemblée générale* des Actionnaires aura approuvé le Bilan et le compte Profits et Pertes, et déterminé, arrêté

l'affectation des bénéfices, on passera, selon les cas, un article dans ce genre :

Résultats Exercice 1903
à Réserve légale
à Administrateurs
à Commissaires
à Réserve statutaire
à Réserve facultative
à Fonds de Prévoyance
à Fonds de Pension
à Personnel
à Dividendes 1903
à Profits et Pertes 1904 (pour le reliquat).

Au fur et à mesure que l'on paiera les Administrateurs, les Commissaires, le Personnel, les coupons de dividende, que l'on puisera dans le Fonds de Prévoyance, le Fonds de Pension, on aura

Administrateurs
Commissaires
Personnel
Dividendes 1903
Fonds de Prévoyance
Fonds de Pension
à Caisse.

Il y a perte. On soldera généralement par l'article

Profits et Pertes, c^te^ nouv. à Résultats Exercice 1903.

Si l'on décidait de solder la perte au moyen de l'une ou de l'autre Réserve, entamable(1) légalement ou statutairement, on aurait

Réserve à Résultats Exercice 1903.

II. — **Créanciers pour frais.** Au fur et à mesure qu'on

(1) Dans les sociétés par Actions et les sociétés Coopératives, la Réserve est *obligatoire* jusqu'à ce qu'elle ait atteint le *dixième* du capital social. La Réserve n'est pas obligatoire dans les sociétés en nom collectif et en commandite simple.

paiera les divers créanciers pour frais de l'Exercice précédent, on aura

Frais Généraux
Commissions
Frais s/Mes
. . . . .
à Caisse.

Nous savons que ces comptes ont été préalablement crédités, à la clôture et à la réouverture, du montant, exact ou approximatif, de ces frais, de sorte que l'Exercice actuel n'en est pas grevé.

III. — **Réescompte du Portefeuille et Intérêts à courir sur Effets à Payer.** Si, lors de l'inventaire, on a calculé le réescompte des effets à recevoir, et si l'on a porté à l'Actif le Portefeuille pour sa valeur nominale intégrale, on aura ouvert un compte *Réescompte du Portefeuille*, compte qui aura figuré au Passif et que l'on aura crédité par le débit de P et P :

P et P à Réescompte Portefeuille.

Quelques mois après la réouverture, quand les anciens effets à recevoir auront tous été négociés, on fera disparaître le compte d'ordre « Réescompte Portefeuille », par l'article

Réescompte Portefeuille à P et P.

On ferait de même, mais en sens inverse, pour le compte *Intérêts à courir sur Effets à payer*, si, bien entendu, l'on avait ouvert ce « compte d'ordre » à l'inventaire.

N. B. Si l'on veut, dans une comptabilité commerciale, non financière, tenir compte, à l'inventaire, du réescompte du Portefeuille et des intérêts à courir sur Effets à payer, il est inutile d'ouvrir ces deux comptes éphémères : il est beaucoup plus simple de se servir du compte existant *Intérêts et Agios cte nouveau*, que l'on crédite du réescompte et débite des intérêts à courir. De cette manière on ne devra plus, après la réouverture, passer écriture de ces espèces d'intérêts passifs et actifs, et il n'aura pas fallu ouvrir les deux comptes d'Inventaire en question.

Clôture et réouverture du Journal.

JOURNAL.

Total avant inventaire (Balance génér. vérif.)	1412300	1412300
31 décembre 1903.		
Frais s/Mes à Frais s/Mes, cte nouv. Pr frais à régler.	250	250
Marchandises à Frais s/Mes. Pour solde du 2e compte.	7450	7450
Rabais s/Mes à Marchandises. Pour solde du 1er compte.	600	600
Frais Généraux à Petite caisse. Pour dépenses.	30	30
Frais Généraux à Frais Gén., cte nouv. Pr frais à régler.	1850	1850
Frais Généraux, cte nouv. à Frais Généraux. Pour frais non consommés.	800	800
Banque à Int. et Agios. Pour intérêts en ma faveur.	672	672
Int. et Agios à Louis, s/cte ct. Pour int. en sa faveur.	254	254
Int. et Agios nouv. à Int. et Agios. Pour coupons non encaissés.	733	733
Commissions à Commissions nouv. Pr comons à régler.	400	400
Profits et Pertes aux suivants.	90429	
à Amortissemt. Immeubles. Amort. (1 1/2 %) de l'Exerc.		1200
» *Matériel* » (10 %) »		5000
» *Mobilier* » (5 %) »		400
à Caisse. Pour déficit de caisse.		200
à Ecurie. Pour perte sur ce compte.		600
à Frais Généraux. Pour solde de ce compte.		30980
à Intérêts et Agios. » »		1049
à Commissions. » »		8400
à Mauvaises créances. Pte probable sur créances.		3000
à Résultats de l'Exercice 1903. Pour bénéfices nets de l'exercice.		39600
Les suivants à Profits et Pertes.		91179
Marchandises. Pour bénéf. sur ventes.	89779	
Fonds publics. » sur ce compte.	1400	
	1606947	1606947
Total du Journal, clôturé au trente et un décembre mil neuf cent et trois : *Un million six cent six mille neuf cent quarante sept francs.* Certifié sincère et conforme aux opérations. CLÉMENT THIRY.		
EXERCICE 1904.		
1er janvier 1904.		
Soldes déb. ou créd. des comptes de réouverture.	408154	408154
Dito.		
Résultats de l'Exercice 1903 à Capital. Pr affectation de la totalité des bénéf. de l'Exerc. 1903.	39600	39600

Balance générale d'Inventaire au 31 déc. 1903

ou

Balance définitive, ou Balance-Bilan.

Folios Gr.-Livre.	COMPTES du GRAND-LIVRE GÉNÉRAL.	TOTAUX		SOLDES	
		DOIT.	AVOIR.	DÉBITEURS. (Actif.)	CRÉDITEURS. (Passif.)
1	Capital	10000	330000		320000
2	Immeubles	80000		80000	
3	Matériel.	50000		50000	
4	Mobilier.	8000		8000	
5	Caisse	260000	250700	9300	
18	Marchandises	327229	180600	146629	
29	Effets à Recevoir	140000	125000	15000	
36	Effets à Payer	50000	70000		20000
40	Fonds publics	63400	20000	43400	
41	Petite Caisse	2400	2380	20	
44	Ecurie et Attelage. . . .	7000	1600	5400	
46	Frais Généraux	31880	31880		
52	Intérêts et Agios	3054	3054		
58	Frais s/Marchandises . .	7750	7750		
64	Rabais s/Marchandises . .	2000	2000		
70	Profits et Pertes	91629	91629		
75	Commissions	8400	8400		
81	Etat (garantie).	2000		2000	
82	Louis, s/cte ct	30000	38254		8254
90	Pierre	20000	20000		
102	Banque	155672	130000	25672	
130	Clients	172000	150000	22000	
182	Fournisseurs	83000	92000		9000
215	Frais s/Mes cte nouv. . . .		250		250
233	Frais Génér., cte nouv. . .	800	1850		1050
235	Int. et Agios, cte nouv. . .	733		733	
240	Commissions, cte nouv. . .		400		400
248	Amort. Immeubles . . .		1200		1200
243	Amort. Matériel		5000		5000
244	Amort Mobilier		400		400
244	Mauvaises créances . . .		3000		3000
245	Résultats Exercice 1903 . .		39600		39600
		1606947	1606947	408154	408154

Somme finale Journal = Doit = Avoir = 1606947.

Actif = Passif = Soldes déb. = Soldes créd. = 408154.

Clôture et réouverture des Comptes.

GRAND-LIVRE.

Doit. Fol. 1. **CAPITAL.** **Avoir.**

1903.		(Total av. inv.)	10000	1903.		(Total av. inv.)	330000
Déc.	31	*Solde créd. passif.*	320000				
			330000				330000
				1904. Janv.	1	*Solde créditeur à nouveau.*	320000
				»	»	*Par Rés. Exercice 1903. Bénéfi. nets.*	39600

Doit. Fol. 2. **IMMEUBLES.** **Avoir.**

1903.		(Total av. inv.)	80000	1903 Déc.	31	*Solde déb. actif.* Val. non amortie.	80000
			80000				80000
1904. Janv.	1	*A nouveau.*	80000				

Doit. Fol. 3. **MATÉRIEL.** **Avoir.**

1903.		(Total av. inv.)	50000	1903. Déc.	31	*Solde déb. actif.*	50000
			50000				50000
1904. Janv.	1	*Solde débiteur à nouveau.*	50000				

Doit. Fol. 4. **MOBILIER.** **Avoir.**

1903.		(Total av. inv.)	8000	1903. Déc.	31	*Solde déb. actif.*	8000
			8000				8000
1904. Janv.	1	*Solde déb. actif à nouveau.*	8000				

Doit. Fol. 5. **CAISSE.** **Avoir.**

1903.		(Total av. inv.)	260000	1903. Déc.	31	(Total av. inv.)	250500
						par Prof. et Pertes. Pr déficit de caisse.	200
				»	»	*Solde déb. actif.* Esp. en caisse.	9300
			260000				260000
1904. Janv.	1	*A nouveau.*	9300				

Doit. Fol. 18. **MARCHANDISES.** **Avoir.**

1903.		(Total av. inv.)	230000	1903.		(Total av. inv.)	180000
Déc.	31	*à Frais s/Mes.* Pr solde.	7450	Déc.	31	*par Rabais s/Mes.* Pr solde.	600
»	»	*à Profits et Pertes.* Bénéf.s/Ventes.	89779	»	»	*Solde déb. actif.* Val. du stock.	146629
			327229				327229
1904. Janv.	1	*Solde déb. actif.* Val. du stock.	146629				

Doit. Fol. 29. **EFFETS A RECEVOIR.** **Avoir.**

1903.		(Total av. inv.)	140000	1903.		(Total av. inv.)	125000
				Déc.	31	*Sol. déb. actif.* Pr Effets en Portef.	15000
			140000				140000
1904. Janv.	1	*A nouveau.* Val. nominale Portef.	15000				

Doit. Fol. 36. **EFFETS A PAYER.** **Avoir.**

1903.		(Total av. inv.)	50000	1903.		(Total av. inv.)	70000
Déc.	31	*Sol. créd. passif.* Effets en circ.	20000				
			70000				70000
				1904. Janv.	1	*S. créd. passif à nouveau.*	20000

Doit. Fol. 40. **FONDS PUBLICS.** **Avoir.**

1903.		(Total av. inv.)	62000	1903.		(Total av. inv.)	20000
Déc.	31	*à Profits et Pertes.* Pr Bénéfices.	1400	Déc.	31	*S. déb. actif* Val. des fonds publics.	43400
			63400				63400
1904. Janv.	1	*S. déb. passif à nouveau.*	43400				

Doit. Fol. 41. **PETITE CAISSE.** **Avoir.**

1903.		(Total av. inv.)	2400	1903.		(Total av. inv.)	2350
				Déc.	31	*par Frais Génér.* Pr dépenses.	30
						S. déb. actif. Reliquat.	20
			2400				2400
1904. Janv.	1	*S. déb. actif à nouv.* Reliquat.	20				

Doit. Fol. 44. **ÉCURIE ET ATTELAGE.** **Avoir.**

1903.		(Total av. inv.)		7000	1903.		(Total av. inv.)		1000
					Déc.	31	*par Prof. et Pertes.* Perte s/ce c^{te}.		600
					»	»	*S. déb. actif.* Sa val. estimée.		5400
				7000					7000
1904. Janv.	1	*S. déb. actif.* Sa valeur.		5400					

Doit. Fol. 46. **FRAIS GÉNÉRAUX.** **Avoir.**

1903.		(Total av. inv.)		30000	1903.		(Total av. inv.)		100
Déc.	31	*à Frais Gén. nouv* Frais à régler.		1850	Déc.	31	*par Frais Génér. nouv.* Frais non consommés.		800
»	»	*à Petite Caisse* Dépenses.		30	»	»	*par Prof. et Pertes.* P^{r} solde.		30980
				31880					31880

Doit. Fol. 52. **INTÉRÊTS ET AGIOS.** **Avoir.**

1903.		(Total av. inv.)		2800	1903.		(Total av. inv.)		600
Déc.	31	*à Louis c^{ie} c^{t}.* Int. en s/faveur.		254	Déc.	31	*par Banque.* Int. en m/faveur.		672
					»	»	*par Int. et Agios nouv.* Coupons échus.		733
					»	»	*par Prof. et Pertes.* Solde.		1049
				3054					3054

Doit. Fol. 58. **FRAIS s/MARCHANDISES.** **Avoir.**

1903.		(Total av. inv.)		7500	1903.		(Total av. inv.)		300
Déc.	31	*à Frais s/M^{es} nouv.* Frais à régler.		250	Déc.	31	*par Marchandises.* P^{r} solde de ce c^{te}.		7450
				7750					7750

Doit. Fol. 64. **RABAIS s/MARCHANDISES.** **Avoir.**

1903.		(Total av. inv.)		1400	1903.		(Total av. inv.)		2000
Déc.	31	*à $March^{es}$.* Solde.		600					
				2000					2000

Doit. Fol. 70. **PROFITS ET PERTES.** **Avoir.**

1903.		(Avant inventaire)	1200	1903.		(Avant inventaire)	450
Déc.	31	*à Amor^t Immeubles.*	1200	Déc.	31	*par March^ses.* Bénéf. s/ventes.	89779
»	»	*à Amor^t Matériel.*	5000	»	»	*par Fonds publics.* Bénéf. s/ce c^te.	1400
»	»	*à Amor^t Mobilier.*	400				
»	»	*à Caisse.* Déficit.	200				
»	»	*à Ecurie et Attelage.* Perte.	600				
»	»	*à Frais Génér.* Solde.	30980				
»	»	*à Int. et Agios.* Solde.	1049				
»	»	*à Commissions.* Solde.	8400				
»	»	*à Mauvaises créances.* P^te prob.	3000				
»	»	*à Rés. Exer. 1903.* Bénéf. nets.	39600				
			91629				91629

Doit. Fol. 75. **COMMISSIONS.** **Avoir.**

1903.		(Total av. inv.)	8000	1903.			
Déc	31	*à Commissions nouv.* C^ons à régler.	400	Déc.	31	*par Profits et Pertes.* Solde.	8400
			8400				8400

Doit. Fol. 81. **ÉTAT (garantie).** **Avoir.**

1903.		(Total av. inv.)	2000	1903.			
				Déc.	31	*Solde déb. actif.* Ma garantie.	2000
			2000				2000
1904. Janv.	1	*S. déb. à nouv.*	2000				

Doit. Fol. 82. **LOUIS s/Cte C^t.** **Avoir.**

1903.		(Total av. inv.)	30000	1903.		(Total av. inv.)	38000
Déc.	31	*S. créd. passif.* Ma dette.	8254	Déc.	31	*par Int. et Agios.* Int. créditeurs.	254
			38254				38254
				1904. Janv.	1	*A nouveau.*	8254

Doit. Fol. 90. **PIERRE.** **Avoir.**

1903.				20000	1903.				20000

Doit. Fol. 102. **BANQUE.** **Avoir.**

1903.		(Total av. inv.)		155000	1903.		(Total av. inv.)		130000
Déc.	31	*à Int. et Agios.* Int. débiteurs.		672	Déc.	31	*S. déb. actif.* Sa dette.		25672
				155672					155672
1904. Janv.	1	*S. déb. actif à nouveau.*		25672					

Doit. Fol. 130. **CLIENTS.** **Avoir.**

1903.		(Total av. inv.)		172000	1903.		(Total av. inv.)		150000
					Déc.	31	Solde déb. actif.		22000
				172000					172000
1904. Janv.	1	A nouveau.		22000					

Doit. Fol. 182. **FOURNISSEURS.** **Avoir.**

1903.		(Total av. inv.)		83000	1903.		(Total av. inv.)		92000
Déc.	31	Solde créd. passif.		9000					
				92000					92000
					1904. Janv.	1	A nouveau.		9000

Doit. Fol. 215. **FRAIS s/M^{es} 1904.** **Avoir.**

1903.					1903.				
Déc.	31	*Solde créd. passif.*		250	Déc.	31	*par Frais s/M^{es}.* Frais à régler.		250
					1904. Janv.	1	Solde à nouveau.		250

Doit. Fol. 223. **FRAIS GÉNÉRAUX 1904.** **Avoir.**

1903.					1903.				
Déc.	31	*à Frais Gén.* Frais non consommés.		800	Déc.	31	*par Frais Génér.* Frais à régler.		1850
»	»	*Solde créd. passif.*		1050					
				1850					1850
					1904. Janv.	1	*S. créd. passif à nouveau.*		1050

Doit. Fol. 235. **INTÉRÊTS ET AGIOS 1904.** **Avoir.**

1903. Déc.	31	*à Int. et Agios.* Coupons non encaissés.	733	1903. Déc.	31	*Solde débit. actif.* Coupons.	733
1904. Janv.	1	Solde déb. actif à nouveau.	733				

Doit. Fol. 240. **COMMISSIONS 1904.** **Avoir.**

1903. Déc.	31	*Solde créd. passif* Com^ons^ à régler.	400	1903. Déc.	31	*par Commissions* Com^ons^ à régler.	400
				1904. Janv.	1	A nouv. Commissions à régler.	400

Doit. Fol. 243. **AMORTISSEMENT IMMEUBLES.** **Avoir.**

1903. Déc.	31	*Solde créd. passif.*	1200	1903. Déc.	31	*par Prof. et Pertes.* Am^t^ Ex. 1 1/2 % sur 80000 fr.	1200
				1904. Janv.	1	A nouveau.	1200

Doit. Fol. 243. **AMORTISSEMENT MATÉRIEL.** **Avoir.**

1903. Déc.	31	Solde créd. passif.	5000	1903. Déc.	31	*par Prof. et Pertes.* Am^t^ Exerc. 10 % sur 50000 fr.	5000
				1904. Janv.	1	A nouveau.	5000

Doit. Fol. 244. **AMORTISSEMENT MOBILIER.** **Avoir.**

1903. Déc.	31	Solde créd. passif.	400	1903. Déc.	31	*par Prof. et Pertes.* Am. Exerc. 5 % sur 8000 fr.	400
				1904. Janv.	1	A nouveau.	400

Doit. Fol. 244.		MAUVAISES CRÉANCES.					Avoir.		
1903.					1903. Déc.	31	*par Prof. et Pertes.* Créances très douteuses.		
Déc.	31	Solde créd. passif.		3000					3000
					1904. Janv.	1	A nouveau.		3000

Doit. Fol. 245.		RÉSULTATS EXERCICE 1903.					Avoir.		
1903.					1903. Déc.	31	*par Prof. et Pertes.* Bénéf. nets de l'Exercice.		
Déc.	31	Solde créd. passif.		39600					39600
1904. Janv.	1	*à Capital.* Affectation du bénéf. 1903.		39600	1904. Janv.	1	A nouv. Bénéf. non encore répartis.		39600

Tels sont les comptes du Grand-Livre, telle est la manière générale de les clôturer et de les rouvrir.

*
* *

Exercice 1904.

(2e *Exercice de la même Entreprise*).

Pour bien voir l'enchaînement des comptes d'un Exercice avec ceux de celui qui suit, pour bien montrer comment la Balance provisoire et la Balance définitive du nouvel Exercice se présentent quand on ne fait pas usage de « Balance de Sortie » et de « Balance d'Entrée », nous allons dresser le Bilan, le compte de Profits et Pertes et clôturer les écritures du Journal du deuxième Exercice de notre Entreprise.

Pour les explications, nous renvoyons à tout ce qui précède.

A) Balance générale de vérification au 31 décembre 1904

ou

Balance provisoire.

Folios Gr.-Livre.	COMPTES du GRAND-LIVRE GÉNÉRAL.	TOTAUX		SOLDES	
		DOIT.	AVOIR.	DÉBITEURS.	CRÉDITEURS.
1	Capital		359600		359600
2	Immeubles	110000		110000	
3	Matériel.	60000		60000	
4	Mobilier.	10000		10000	
12	Caisse	245000	229000	16000	
244	Marchandises	343280	265000	78280	
263	Marchandises en route . .	70000	55000	15000	
270	Effets à Recevoir	245000	236000	9000	
285	Effets à Payer	141000	173000		32000
40	Fonds publics	43400	6000	37400	
42	Petite Caisse	3700	3500	200	
44	Ecurie et Attelage . . .	8 00		8200	
223	Frais Généraux	27000	1050	25950	
235	Intérêts et Agios	2500	3200		700
64	Frais s/Marchandises . .	9300	250	9050	
66	Rabais s/Marchandises . .	1800	800	1000	
240	Commissions	11000	400	10600	
246	Frais de Bureau	1500	30	1470	
248	Frais de Voyage	6200		6200	
250	Frais de Procédure . . .	3500	300	3200	
81	Etat (garantie).	2000	2000		
86	Louis, s/cte ct	67000	43900	23100	
110	Banquiers	218000	251000		33000
152	Clients	276000	242000	34000	
189	Fournisseurs	160000	185000		25000
73	Profits et Pertes	600	800		200
81	Prêts-Avances	3450	2500	950	
243	Amort. Immeubles . . .		1200		1200
243	Amort. Matériel . . .		5000		5000
244	Amort. Mobilier		400		400
244	Mauvaises créances . . .	500	3000		2500
245	Résultats Exercice *1903* . .	39600	39600		
	Somme Journal = 2109530	2109530	2109550	459600	459600

B) Données d'Inventaire.

I. — *Existants divers.*

Espèces : en Caisse = 16100 ; Petite Caisse = 40 fr.
Marchandises en magasin (prix de revient) : 193400 fr.
Effets à Recevoir en portefeuille (valeur nominale) : 9000 fr.
Fonds publics (cours du jour) : 37000 fr.
Ecurie et Attelage (estimation) : 8500 fr.
Frais généraux non consommés, mais comptabilisés : 900 fr.
Frais de bureau non consommés, mais comptabilisés : 260 fr.
Marchandises en route : 15000 fr.
N. B. Nous ne sommes ni déposant, ni dépositaire.

II. — *Amortissements.*

Immeubles : 1 ½ °/o sur 110000 = 1650 fr.
Matériel : 10 °/o sur 60000 = 6000 fr.
Mobilier : 5 °/o sur 10000 = 500 fr.

III. — *Intérêts et Coupons non comptabilisés.*

Je dois à la *Banque* 850 fr. d'int. ; *Louis* me doit 530 fr. d'int.; *Coupons* échus non encaissés, ou non totalement échus = 328 fr.
Réescompte du Portefeuille = 40 fr. ; *Intérêts à courir sur Effets à Payer* = 152 fr.

IV. — *Effets à payer.*

Effets en circulation (valeur nominale) : 32000 fr.

V. — *Créances.*

Perte très probable sur créances = 2000 fr.

VI. — *Dépenses imputables à l'Exercice, non réglées ni comptabilisées.*

Frais s/Mes : 200 fr.
Frais généraux : 530 fr.
Frais de bureau : 90 fr.
Frais de voyages : 300 fr.
Commissions : 500 fr.
Frais de procédure : 400 fr.

VII. — *Prévisions.*

Procès X en dommages-intérêts : perte probable = 4000 fr.

Bilan arrêté au 31 décembre 1904.

(2e *Exercice de l'Entreprise.*)

Actif.		Passif.	
Immeubles.	110000	Capital.	359600
Matériel.	60000	Amortissement Immeubles.	2850
Mobilier.	10000	» Matériel.	11000
Espèces en caisse.	16100	» Mobilier.	900
Marchandises en Magasin.	193400	Effets à Payer.	32000
» en route.	15000	Frais s/March. 1905.	200
Effets à Recevoir.	9000	Commissions 1905.	500
Fonds publics.	37000	Frais de Voyages 1905.	300
Petite Caisse.	40	Frais de Procédure 1905.	400
Ecurie et Attelage.	8500	Banquiers.	33850
Frais Gén. 1905.	370	Fournisseurs.	25000
Int. et Agios 1905.	440	Mauvaises créances.	4500
Frais de Bureau 1905.	170	Prévisions Procès *X*.	4000
Louis s/c^{te} c^{t}.	23630		
Clients.	34000		
Prêts-Avances.	950	*Résultats Exercice:* Bénéf. nets.	43500
	518600		518600

PROFITS ET PERTES AU 31 DÉC. 1904.

Doit. (Pertes.)		Avoir. (Profits.)	
(Avant inventaire.)	600	(Avant inventaire.)	800
Amortissement Immeubles.	1650	Excédent de caisse.	100
» Matériel.	6000	Bénéfices sur ventes.	104870
» Mobilier.	500	Plus-value sur Ecurie.	300
Perte sur Fonds publics.	400	Intérêts et Agios.	820
Frais Généraux.	25740		
Commissions.	11100		
Frais de bureau.	1300		
Frais de voyages.	6500		
Frais de procédure.	3600		
Créances véreuses et douteuses.	2000		
Prévision Procès *X*.	4000		
Résultats Exercice: Bénéf. nets.	43500		
	106890		106890

Clôture JOURNAL Exercice 1904.

(2ᵉ *Exercice de l'Entreprise.*)

Somme avant inventaire, conforme à la Bal. provisoire.	2109530	2109530
31 déc.		
Frais s/M à Frais s/Mᵉˢ 1905. Pʳ frais à régler.	200	200
Marchandises à Frais s/Mᵉˢ. Pʳ solde du 2ᵉ compte.	9250	9250
Marchandises à Rabais s/Mᵉˢ. Pʳ solde du 2ᵉ compte.	1000	1000
Frais Généraux à Petite Caisse. Dépenses suivant Livret.	160	160
Frais Généraux à Frais Génér. 1905. Pʳ frais à régler.	530	530
Frais Génér. 1905 à Frais Génér. Pʳ frais non consommés.	900	900
Intérêts et Agios à Banque. Pour intérêts en s/faveur.	850	850
Intérêts et Agios à Int. et Agios 1905. Pʳ réescompte du Portefeuille.	40	40
Int. et Agios 1905 à Int. et Agios. Pʳ coupons non encaiss.	328	328
Int. et Agios 1905 à Int. et Agios. Int. à courir s/Effets à payer.	152	152
Louis, s/cᵗᵉ cᵗ à Intérêts et Agios. Int. en m/faveur.	530	530
Commissions à Commissions 1905. Pʳ commiss. à régler.	500	500
Frais de bureau à Frais de bureau 1905. Pʳ frais à régler.	90	90
Frais de bureau 1905 à Frais de bureau. Pʳ frais non consommés.	260	260
Frais de Voyage à Frais de Voyage 1905. Pʳ frais à régler.	300	300
Frais de Procéd. à Frais de Procéd. 1905. Pʳ frais à régler.	400	400
23 dito.		
Divers à Profits et Pertes.		106090
Caisse. Pour excédent d'espèces.	100	
Marchandises. Pour bénéfices sur ventes.	104870	
Ecurie et Attelage. Pour plus-value.	300	
Intérêts et Agios. Solde de ce compte.	820	
A reporter.	2231110	2231110

Report. . .	2231110	2231110
Dito.		
Profits et Pertes à Divers.	106290	
à Amort. Immeubles. Amort. Exerc. 1 1/2 °/o sur 110000 fr.		1650
à Amort. Matériel. Amort. Exerc. 10 °/o sur 60000 fr.		6000
à Amort. Mobilier. » » 5 °/o sur 10000 fr.		500
à Fonds publics. Pour perte sur ce compte.		400
à Frais Généraux. Pour solde.		25740
à Commissions. »		11100
à Frais de bureau. »		1300
à Frais de Voyages. »		6500
à Frais de Procédure. »		3600
à Mauvaises créances. Créances véreuses.		2000
à Prévisions Procès X. Dommages-int. probables.		4000
à Résultats Exercice 1904. Bénéf. nets Exercice.		43500
	2337400	2337400
Total général du Journal au trente et un décembre mil neuf cent et quatre : *Deux millions trois cent trente sept mille quatre cents francs.*		
Certifié sincère et conforme aux opérations.		
CLÉMENT THIRY.		

EXERCICE 1905 (*3e de l'Entreprise*).

Du 1er janvier 1905.		
Total des soldes de mes comptes de réouverture.	518600	518600
Dito.		
Résultats de l'Exercice 1904 à Divers. Pour affectation des bénéfices de l'Exercice 1904.	43500	
à Personnel. Pr participation aux bénéf. 10 °/o.		4350
à Fonds de secours. 5 °/o.		2175
à Caisse. Prélèvement pour gratifications spéciales.		500
à Compte Privé. Pour mon usage personnel.		10000
à Capital. Pour augmenter mon capital commercial.		25000
à Réserve. Pr constituer une Réserve en lots de ville.		1475

Balance générale définitive ou Balance d'Inventaire au 31 décembre 1904.

(2e *Exercice de l'Entreprise.*)

TITRES DES COMPTES DU GRAND-LIVRE GÉNÉRAL.	TOTAUX		SOLDES	
	DOIT.	AVOIR.	DÉBITEURS. (Actif.)	CRÉDITEURS. (Passif.)
Capital		359600		359600
Immeubles	110000		110000	
Matériel	60000		60000	
Mobilier	10000		10000	
Caisse	245100	229000	16100	
Marchandises	458400	265000	193400	
Marchandises en route	70000	55000	15000	
Effets à Recevoir	245000	236000	9000	
Effets à Payer	141000	173000		32000
Fonds publics	43400	6400	37000	
Petite Caisse	3700	3660	40	
Ecurie et Attelage	8500		8500	
Frais Généraux	27690	27690		
Intérêts et Agios	4210	4210		
Frais s/Marchandises	9500	9500		
Rabais s/Marchandises	1800	1800		
Commissions	11500	11500		
Frais de Bureau	1590	1590		
Frais de Voyages	6500	6500		
Frais de Procédure	3900	3900		
Etat (garantie)	2000	2000		
Louis, s/cte ct	67530	43900	23630	
Banquiers	218000	251850		33850
Clients	276000	242000	34000	
Fournisseurs	160000	185000		25000
Profits et Pertes	106890	106890		
Prêts-Avances	3450	2500	950	
Amort. Immeubles		2850		2850
Amort. Matériel		11000		11000
Amort. Mobilier		900		900
Mauvaises créances	500	5000		4500
Résultats Exercice 1903	39600	39600		
Frais Généraux 1905	900	530	370	
Intérêts et Agios 1905	480	40	440	
Frais s/Marchandises 1905		200		200
Commissions 1905		500		500
Frais de Bureau 1905	260	90	170	
Frais de Voyages 1905		300		300
Frais de Procédure 1905		400		400
Prévisions Procès X		4000		4000
Résultats Exercice 1904		43500		43500
Somme finale Journal = 2337400	2337400	2337400	518600	518600

***

Les deux premiers Exercices sociaux d'une Société Anonyme.

Tout ce qui précède s'applique aux cinq sociétés commerciales aussi bien qu'à la Maison de Commerce non établie sous forme d'association.

Néanmoins, pour bien montrer le fonctionnement, la succession et les modifications des comptes principaux qu'on rencontre généralement dans les associations par Actions — sociétés aujourd'hui si répandues — nous allons, à titre d'applications pratiques, faire le « travail comptable de fin d'Exercice » des deux premières années d'existence d'une société anonyme, ce qui s'appliquera d'ailleurs aussi, moyennant d'infimes changements, aux autres sociétés. Pour fixer les idées, nous supposerons que cette société anonyme s'occupe d'industrie. Cependant, afin que nos exemples numériques aient un caractère assez général et puissent au besoin s'adapter aussi à une comptabilité commerciale, nous n'avons pas, dans nos « Balances générales des comptes », employé les comptes qu'on rencontre souvent dans une comptabilité industrielle (*Matières premières*, *Approvisionnements*, *Combustibles*, *Salaires*, *Fabrication*, *Produits fabriqués*, etc.), ce qui ne veut pas dire que ces comptes n'existent pas dans un ou plusieurs Grands-Livres accessoires; nous avons remplacé la plupart de ces comptes par le compte générique *Marchandises*, lequel peut d'ailleurs suffire dans une comptabilité industrielle, à condition de le débiter — comme nous l'avons fait dans nos exemples —, soit *directement*, soit par *virement* périodique (mensuel) ou de fin d'Exercice, du prix de revient de la totalité des matières premières, approvisionnements, combustibles, des salaires, frais sur marchandises, rabais sur marchandises, etc., et de le créditer du prix de vente des marchandises vendues.

Premier Exercice de l'Entreprise (1903).

A) Balance générale de vérification au 31 déc. 1903
ou
Balance provisoire.

(1er Exercice social.)

TITRES DES COMPTES DU GRAND-LIVRE GÉNÉRAL.	TOTAUX DU		SOLDES	
	DÉBIT.	CRÉDIT.	DÉBITEURS.	CRÉDITEURS.
Capital-Actions		600000		600000
Actionnaires	600000	300000	300000	
Frais de 1er Etablissement	25000		25000	
Immeubles	60000		60000	
Matériel	55000		55000	
Mobilier	5000		5000	
Ecurie et Attelage	4000		4000	
Caisse	300000	283000	17000	
Effets à Recevoir	180000	170000	10000	
Effets à Payer	200000	229300		29300
Marchandises	250000	202000	48000	
Frais s/Marchandises	15000	500	14500	
Frais de Voyage	8000		8000	
Commissions	7000		7000	
Frais d'Entretien	6000		6000	
Frais Généraux	22000	200	21800	
Frais de Bureau	2100	100	2000	
Intérêts et Agios	6500	500	6000	
Profits et Pertes	9000	1000	8000	
Banquiers	220000	205000	15000	
Clients	210000	185000	25000	
Fournisseurs	235000	244000		9000
Divers débiteurs	6000	5000	1000	
Cautionnement	50000		50000	
Déposants		50000		50000
Somme Journal = 2475600	2475600	2475600	688300	688300

B) Données d'Inventaire.

I. — *Existants divers.*

Espèces en Caisse = 16800 fr.

Marchandises en magasin (produits fafriqués et en cours de fabrication, matières premières et approvisionnements), au prix de revient = 171500 fr.

Effets en Portefeuille = 10000 fr. (val. nominale).

Valeur estimative de l'*Ecurie* = 3400 fr.

Frais de bureau non consommés, mais comptabilisés = 250 fr.

II. — *Amortissements statutaires.*

Frais de 1er Etablissement : 20 °/₀, soit 5000 fr. sur 25000 fr.
Immeubles : 2 °/₀, soit 1200 fr. sur 60000 fr.
Matériel : 10 °/₀, soit 5500 fr. sur 55000 fr.
Mobilier : 5 °/₀, soit 250 fr. sur 5000 fr.

III. — *Intérêts non comptabilisés.*

La *Banque* doit 1200 fr. d'intérêts. Les *Actionnaires* doivent 700 fr. d'int. pour retard dans les versements du capital appelé.

IV. — *Effets à payer.*

Effets en circulation (valeur nominale) = 29300 fr.

V. — *Créances.*

Créances très douteuses = 1800 fr.

VI. — *Dépenses imputables à l'Exercice, non réglées ni comptabilisées.*

Frais généraux = 3000 fr.
Frais de bureau = 100 fr.
Frais de voyages = 900 fr.
Frais d'entretien = 600 fr.
Commissions = 1200 fr.

N. B. Frais généraux (loyer, etc.) payés par anticipation = 1000 fr.


LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

VII. — *Prévisions diverses.*

Prévisions pour perte procès X = 5000 fr.

VIII. — *Capital-Actions et Répartitions statutaires.*

Le *Capital social* est de 600000 fr., divisé en 1200 Actions de 500 francs, libérées de moitié. Les statuts stipulent qu'il doit être prélevé annuellement sur les bénéfices nets, avant toute distribution de dividende et autres affectations :

28 °/₀ { 5 °/₀ pour la Réserve légale ;
10 °/₀ pour les Administrateurs ;
3 °/₀ pour les Commissaires ;
5 °/₀ pour le Personnel ;
5 °/₀ pour le Fonds de Prévoyance.

N. B. Pendant l'Exercice, le prix d'achat, d'acquisition des entrées des matières premières, des approvisionnements divers pour la fabrication, des marchandises manufacturées achetées à des tiers, des combustibles, et le montant des salaires industriels ont été portés directement au débit du compte *Marchandises*, lequel a été crédité du prix de vente de toutes les marchandises vendues, de sorte que le compte *Marchandises* doit, dans l'espèce, être interprété comme celui d'une comptabilité commerciale. On considérera les $^4/_{10}$ des *Frais Généraux* comme des frais industriels, et on les imputera au compte Marchandises, tandis que les $^6/_{10}$ seront envisagés comme frais commerciaux, et portés au débit de P et P.

LA MEUSE
(*Société Anonyme*).

Bilan arrêté au 31 décembre 1903.

(*Premier Exercice social.*)

Actif.		Passif.	
Actionnaires	300000	Capital-Actions	600000
Frais de 1er Etablissement.	25000	Amort. Frais de 1er Etabt .	5000
Immeubles	60000	» Immeubles . . .	1200
Matériel	55000	» Matériel	5500
Mobilier	5000	» Mobilier	250
Ecurie	3400	Effets à Payer.	29300
Espèces en Caisse . . .	16800	Frais de Voyages nouveau.	900
Effets à Recevoir. . . .	10000	Commissions nouveau . .	1200
Marchandises et approvis.	171500	Frais d'Entretien nouveau.	600
Frais de bureau nouveau .	150	Frais généraux nouveau .	2000
Int. et Agios nouveau . .	700	Mauvaises créances. . .	1800
Banquiers	16200	Fournisseurs	9000
Clients.	25000	Déposants	50000
Divers débiteurs	1000	Prévisions procès X. . .	5000
Cautionnement	50000	*Bénéfices nets de l'Exercice* .	28000
	739750		739750

PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1903.

(*Premier Exercice social.*)

Débit.		Crédit.	
(Avant inventaire) . . .	9000	(Avant inventaire) . . .	1000
Amort. Frais de 1er Etablt .	5000	Bénéfices sur compte Mes .	99480
— Immeubles . . .	1200		
— Matériel	5500		
— Mobilier	250		
Perte sur Ecurie	600		
Déficit de Caisse	200		
Frais de Voyages	8900		
Commissions	8200		
Frais d'Entretien	6600		
Frais Généraux commerciaux	14280		
Frais de Bureau	1850		
Intérêts et Agios	4100		
Mauvaises créances . . .	1800		
Prévisions Procès X. . .	5000		
Bénéfices nets de l'Exercice .	28000		
	100480		100480

Répartition proposée.

Réserve légale : 5 °/₀	=	fr.	1400
Administrateurs : 10 °/₀.	=	»	2800
Commissaires : 3 °/₀	=	»	840
Personnel : 5 °/₀	=	»	1400
Fonds de Prévoyance : 5 °/₀	=	»	1400
Dividendes (15 fr. aux 1200 actions).	=	»	18000
Prévisions fiscales : 4 °/₀	=	»	1120
Réserve facultative	=	»	1000
Report à nouveau.	=	»	40
Total des bénéfices. . .	=	fr.	28000

***

N. B. Quand on a fait la répartition statutaire obligatoire (Réserve légale, Administrateurs, Commissaires, Personnel, Fonds de Prévoyance), on arrive au total de 7840 fr. Il reste donc, *disponible*, pour les Actionnaires, 28000 — 7840 = 20160 fr. Pour trouver le dividende qu'on peut distribuer, on divise 20160 fr. par 1200 (nombre total d'actions), ce qui donne fr. 16,80 par action. Le Conseil d'Administration et le Collège des Commissaires décident de proposer à l'assemblée générale des Actionnaires de fixer à 15 fr. le *dividende* par action, de prendre 4 °/₀ pour le montant approximatif des *impositions fiscales* (Etat, Province, Commune) incombant à l'Exercice actuel, de créer une *Réserve facultative* à laquelle on attribuera 1000 fr., et de reporter le reliquat non réparti, soit 40 fr., au crédit du compte P et P du nouvel Exercice.

Le capital versé étant de 250 fr. par action, le dividende de 15 fr. correspond à un intérêt de 6 °/₀.

Clôture du Journal du 1er Exercice (1903).

Total conforme à la Balance provisoire (av. inv.).	2475600	2475600
——— Du 31 décembre 1903. ———		
Marchandises à Frais s/Mes. Pour solde du 2e compte.	14500	14500
Frais de Voyage à Frais de Voyage nouveau. Pr frais à régler.	900	900
Frais de bureau à Frais de bureau nouveau. » »	100	100
Frais de bureau nouveau à Frais de bureau. Pr frais non consommés.	250	250
Commissions à Commissions 1904. Pr comons à régler.	1200	1200
Frais d'Entretien à Frais d'Entretien 1904 Pr frais à régler.	600	600
Frais généraux à Frais généraux 1904. » »	3000	3000
Frais généraux 1904 à Frais généraux. Pr frais payés d'avance.	1000	1000
Banquiers à Int. et Agios. Pr intérêts en n/faveur.	1200	1200
Int. et Agios 1904 à Int. et Agios. Int. dûs par des actionnaires.	700	700
Marchses à Frais généraux. Viremt des $^4/_{10}$ du 2e cte pr frais généraux industriels. ($^4/_{10}$ sur 21800 fr.)	9520	9520
Marchandises à P et P. Pr bénéfices bruts sur Marchses.	99480	99480
Profits et Pertes à Divers.	91480	
à Amort. Frais de 1er Etabt. Amort. (20 %) de l'Exercice.		5000
à Amort. Immeubles. » (2 %) »		1200
à Amort. Matériel. » (10 %) »		5500
à Amort. Mobilier. » (5 %) »		250
à Ecurie et Attelage. Pr moins-value sur ce cte.		600
à Caisse. Pr différence et mauvaises pièces.		200
à Frais de Voyage. Pr solde.		8900
à Commissions. »		8200
à Frais d'Entretien. »		6600
A reporter. . .	2699580	2644500

Report. . .	2699530	2644500
à Frais généraux. Pr solde.		14280
à Frais de bureau. »		1850
à Intérêts et Agios. »		4100
à Mauvaises créances. Créances douteuses et véreuses.		1800
à Prévisions Procès X. Dommages-intérêts probables.		5000
à Résultats Exercice 1903. Pr bénéfices nets de l'Exercice.		28000
Total du Journal au 31 décembre 1903. . .	2699530	2699530
Réouverture du Journal du 2e Exercice (1904).		
Du 1er janvier 1904.		
Total du débit ou du crédit des comptes de réouverture.	739750	739750
Opérations du 1er janvier au 3 mars.		
. . . .		
. . . .		
Du 3 mars 1904.		
Résultats Exercice 1903 à Divers.	28000	
Pr affectation des bénéfices nets de l'Exercice 1903, selon décision de l'Assemblée générale des Actionnaires, de ce jour.		
à Réserve légale. 5 °/o sur 28000 fr.		1400
à Administrateurs. 10 °/o »		2800
à Commissaires. 3 °/o »		840
à Personnel. 5 °/o »		1400
à Fonds de Prévoyance. 5 °/o »		1400
à Dividendes 1903. 15 fr. par action aux 1200 actions.		18000
à Réserve facultative.		1000
à Profits et Pertes 1904. Pr impositions fiscales (4 °/o).		1120
à Profits et Pertes 1904. Pr bénéfice non réparti.		40

Balance définitive au 31 décembre 1903.

(*Fin du 1er Exercice social.*)

COMPTES DU GRAND-LIVRE GÉNÉRAL.	TOTAUX DU		SOLDES	
	DÉBIT.	CRÉDIT.	DÉBITEURS. (Actif.)	CRÉDITEURS. (Passif.)
Capital-Actions		600000		600000
Actionnaires	600000	300000	300000	
Frais de 1er Etablissement	25000	·	25000	
Immeubles	60000		60000	
Matériel	55000		55000	
Mobilier	5000		5000	
Ecurie et Attelage	4000	600	3400	
Caisse	300000	283200	16800	
Effets à Recevoir	180000	170000	10000	
Effets à Payer	200000	229300		29300
Marchandises	373500	202000	171500	
Frais s/Marchandises	15000	15000		
Frais de Voyage	8900	8900		
Commissions	8200	8200		
Frais d'Entretien	6600	6600		
Frais généraux	25000	25000		
Frais de bureau	2200	2200		
Intérêts et Agios	6500	6500		
Profits et Pertes	100480	100480		
Banquiers	221200	205000	16200	
Clients	210000	185000	25000	
Fournisseurs	235000	244000		9000
Divers débiteurs	6000	5000	1000	
Cautionnement	50000		50000	
Déposants		50000		50000
Frais de Voyage cte nouveau		900		900
Frais de bureau cte nouveau	250	100	150	
Commissions cte nouveau		1200		1200
Frais d'Entretien cte nouveau		600		600
Frais généraux cte nouveau	1000	3000		2000
Intérêt et Agios, cte nouveau	700		700	
Mauvaises créances		1800		1800
Amortiss. Frais 1er Etabl.		5000		5000
» Immeubles		1200		1200
» Matériel		5500		5500
» Mobilier		250		250
Procès X		5000		5000
Résultats Exercice 1903		28000		28000
Somme finale Journal = 2699530	2699530	2699530	739750	739750

Deuxième Exercice de l'Entreprise (1904).

A) Balance provisoire au 31 déc. 1904 (Fin 2e Exerc.).

COMPTES GRAND LIV. GÉN.	DOIT.	AVOIR.	SOL. DÉB.	SOL. CRÉD.
Capital-Actions		600000		600000
Actionnaires	300000	150000	150000	
Frais de 1er Etabt	25000		25000	
Immeubles	100000		100000	
Matériel et Outillage	110000		110000	
Mobilier	8000		8000	
Ecurie et Attelage	7000	1000	6000	
Caisse	400000	392000	8000	
Effets à Recevoir	250000	236550	13450	
Effets à Payer	210000	245000		35000
Marchandises	470000	475000		5000
Frais s/Marchses	18000	300	17700	
Frais de Voyage	11000	900	10100	
Commissions	9600	1200	8400	
Frais d'Entretien	7600	600	7000	
Frais Généraux	22000	2000	20000	
Salaires	50000		50000	
Combustibles	15000		15000	
Frais de bureau	2600		2600	
Intérêts et Agios	7300	1600	5700	
Profits et Pertes	6000	1700	4300	
Banquiers	430000	380000	50000	
Clients	520000	480000	40000	
Fournisseurs	302000	335000		33000
Divers débiteurs	1000	1000		
Cautionnement	50000		50000	
Déposants		50000		50000
Procès X	5000	5000		
Amortist Frais 1er Etab.		5000		5000
» Immeubles		1200		1200
» Matériel		5500		5500
» Mobilier		250		250
Mauvaises créances	300	1800		1500
Réserve légale		1400		1400
Administrateurs	2800	2800		
Commissaires	840	840		
Personnel	1400	1400		
Fonds de Prévoyance	1000	1400		400
Dividendes 1903	16000	18000		2000
Réserve facultative		1000		1000
Brevets	30000		30000	
Fonds publics	10000		10000	
Résultats Exercice 1903	28000	28000		
Somme Journal = 3427440	3427440	3427440	741250	741250

B) Données d'Inventaire au 31 déc. 1904. (*2e Exerc. social*).

I. — *Existences diverses.*

Espèces en caisse = 8200 fr.

Marchandises = 206970 fr.	Matières premières et approv. =	58000 fr.
	Produits fabriqués =	122370 fr.
	» en cours de fabrication =	26600 fr.
		206970 fr.

Effets en Portefeuille (Val. nominale) = 13450 fr.
Ecurie et Attelage (estimation) = 6400 fr.
Fonds publics (cours du jour) = 10300 fr.
Frais de bureau non consommés = 200 fr.
Combustibles (charbons, cokes) non consommés = 800 fr.

II. — *Amortissements.*

Frais de 1er Etablissement : 20 °/₀ sur 25000 fr. = 5000 fr.
Immeubles : 2 °/₀ sur 100000 fr. = 2000 fr.
Matériel et Outillage : 10 °/₀ sur 110000 fr. = 11000 fr.
Mobilier : 5 °/₀ sur 8000 fr. = 400 fr.
Brevets : 10 °/₀ sur 30000 fr. = 3000 fr.

III. — *Intérêts, Agios, Coupons non comptabilisés.*

Les *Banquiers* doivent 2600 fr. d'intérêts; coupons de fonds publics échus ou non encore totalement échus = 300 fr.

IV. — *Frais incombant à l'Exercice, non encore payés ni comptabilisés.*

Frais Généraux = 400 fr.
Salaires = 900 fr.
Frais de bureau = 70 fr.
Frais de voyage = 800 fr.
Commissions = 1500 fr.
Frais d'Entretien = 500 fr.

V. — *Prévisions diverses.*

Perte très probable sur *créances* = 2400 fr.; *effets* très douteux (en portefeuille) = 1500 fr.

N. B. On imputera au compte *Marchandises* les $^4/_{10}$ des *Frais généraux*, c'est-à-dire que l'on considérera les $^4/_{10}$ des « Frais généraux » comme des *Frais généraux industriels* et les $^6/_{10}$ comme des *Frais généraux commerciaux*. Le compte Marchandises a été tenu comme celui du 1er Exercice social, excepté que le montant des salaires et des combustibles ont été inscrits aux comptes *Salaires* et *Combustibles* du Grand-livre Général, de sorte que ces deux comptes doivent être, après régularisation, virés au débit de Marchandises.

LA MEUSE.
(*Société anonyme.*)

Bilan arrêté au 31 déc. 1904.
(*2e Exercice social.*)

ACTIF.		PASSIF.	
Actionnaires.	150000	Capital-Actions ou Cap. Soc.	600000
Frais de 1er établissement.	25000	Amort. Frais 1er Etab.	10000
Immeubles.	100000	Amort. Immeubles.	3200
Matériel et Outillage.	110000	Amort. Matériel et Out.	16500
Mobilier.	8000	Amort. Mobilier.	650
Ecurie et Attelage.	6400	Amort. Brevets.	3000
Espèces en Caisse.	8200	Effets douteux.	1500
Effets en Portefeuille.	13450	Effets à Payer.	35000
Mat. prem. et Prod. fabr.	206970	Frais de Voyage 1905.	800
Combustibles cte nouveau.	800	Commissions 1905.	1500
Frais de bureau nouveau.	130	Frais d'Entretien 1905.	500
Intérêts et Agios nouveau.	300	Frais Généraux 1905.	400
Banquiers.	52600	Salaires 1905.	900
Clients.	40000	Mauvaises créances.	3900
Cautionnement.	50000	Fournisseurs.	33000
Brevets.	30000	Déposants.	50000
Fonds publics.	10300	Réserve légale.	1400
		Fonds de Prévoyance.	400
		Dividendes 1903 non réclamés.	2000
		Réserve facultative.	1000
		Résultats Ex. 1904. Bénéf. nets.	46500
	812150		812150

PROFITS ET PERTES AU 31 DÉC. 1904 (2e Exercice social).

Débit.		Crédit.	
(Total avant inventaire). .	6000	(Total avant inventaire). .	1700
Amort. Frais 1er Etabt (20 °/o)	5000	Plus-value sur Ecurie et Attel.	400
» Immeubles (2 °/o). .	2000	Excédent de Caisse . . .	200
» Matériel (10 °/o) . .	11000	Bénéfices industriels. . .	121010
» Mobilier (5 °/o) . .	400	Bénéfices s/Fonds publics .	300
Effets très douteux . . .	1500		
Frais de Voyage	10900		
Commissions	9900		
Frais d'Entretien	7500		
Frais Génér. commerciaux.	12240		
Frais de Bureau	2470		
Intérêts et Agios	2800		
Mauvaises créances . . .	2400		
Amortissement Brevets . .	3000		
Rés. Exercice. Bénéfices nets .	46500		
	123610		123610

Répartition proposée.

Réserve légale : 5 °/o	fr.	2325
Administrateurs : 10 °/o	»	4650
Commissaires : 3 °/o	»	1395
Personnel : 5 °/o.	»	2325
Fonds de prévoyance : 5 °/o	»	2325
Prévisions fiscales : 4 °/o	»	1860
Dividendes (25 fr. par action) . .	»	30000
Réserve facultative	»	1500
Report à nouveau (P et P 1905). .	»	120
Total des Bénéfices. . .	fr.	46500

N. B. Le capital versé étant des 3/4 du capital, soit de 375 fr. par action, le dividende de 25 fr. correspond à un intérêt de 6,67 °/o.

Clôture du Journal de l'Exercice 1904.

(2e *Exercice social.*)

	Débit des Comptes.	Crédit des Comptes.
(Somme totale av. inv., conforme à la Bal. prov.)	3427440	3427440
Du 31 déc. 1904.		
Frais généraux à Frais gén. 1905. Appointements à régler.	400	400
Salaires à Salaires 1905. Salaires à régler.	900	900
Frais de bureau à Frais de bureau 1905. Frais à régler.	70	70
Frais de voyage à Frais de voyage 1905. » »	800	800
Commissions à Commissions 1905. Cons à régler.	1500	1500
Frais d'Entretien à Frais d'Entretien 1905. Frais à régler.	500	500
Frais de bureau 1905 à Frais de bureau. Frais non consommés.	200	200
Conbustibles 1905 à Combustibles. Comb. non consommés.	800	800
Banque à Int. et Agios. Int. en notre faveur.	2600	2600
Int. et Agios 1905 à Int. et Agios. Int. en notre faveur.	300	300
Marchandises à Frais s/Mses. Solde du 2e compte.	17700	17700
» *à Salaires.* » »	50900	50900
» *à Fr. gén.* Imputation 4/10 des Fr. gén. au 1er cte.	8160	8160
» *à Combustibles.* Solde du 2e compte.	14200	14200
Du 31 décembre.		
Divers à Profits et Pertes.		121910
Ecurie et Attelage. Plus-value sur ce compte.	400	
Caisse. Excédent de caisse non régularisé.	200	
Marchandises. Bénéfices de fabrication.	121010	
Fonds publics. » sur ce compte.	300	
A reporter. . .	3648380	3648380

	Débit des Comptes.	Crédit des Comptes.
Report. . .	3648380	3648380
Du dito.		
Profits et Pertes à Divers.	117610	
à *Amort. Frais 1er Etab.* Amort. Exercice (20 %)		5000
à *Amort. Immeubles.* » » (2 %)		2000
à *Amort. Matériel.* » » (10 %)		11000
à *Amort. Mobilier.* » » (5 %)		400
à *Amort. Brevets.* » » (10 %)		3000
à *Effets douteux.* Faillite du tiré Alfred.		1500
à *Frais de Voyage.* Solde du 2e compte.		10900
à *Commissions.* »		9900
à *Frais d'Entretien.* »		7500
à *Frais Généraux.* »		12240
à *Frais de Bureau.* »		2470
à *Intérêts et Agios.* »		2800
à *Mauvaises créances.* »		2400
à *Résultats Exercice 1904.* Bénéf. nets de l'Exercice.		46500
	3765990	3765990
Total général du Journal au trente et un décembre mil neuf cent et quatre : *Trois millions sept cent soixante cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix francs.*		
Réouverture du Journal de l'Exercice 1905 (*3e Exercice social.*)		
Du 1er janvier 1905.		
Soldes de la Balance-Bilan ou définitive au 31 déc. 1904.	812150	812150

Balance-Bilan au 31 décembre 1904

(2e *Exercice social.*)

(Avant répartition des bénéfices nets.)

COMPTES du GRAND-LIVRE GÉNÉRAL.	TOTAUX		SOLDES	
	DÉBIT.	CRÉDIT.	DÉBITEURS (Actif)	CRÉDITEURS (Passif)
Capital-Actions		600000		600000
Actionnaires	300000	150000	150000	
Frais de 1er Etablissement	25000		25000	
Immeubles	100000		100000	
Matériel et Outillage	110000		110000	
Mobilier	8000		8000	
Brevets	30000		30000	
Ecurie et Attelage	7400	1000	6400	
Caisse	400200	392000	8200	
Effets à Recevoir	250000	236550	13450	
Effets à Payer	210000	245000		35000
Marchandises	681970	475000	206970	
Frais s, Marchandises	18000	18000		
Frais de Voyage	11800	11800		
Commissions	11100	11100		
Frais d'entretien	8100	8100		
Frais Généraux	22400	22400		
Salaires	50900	50900		
Combustibles	15000	15000		
Frais de Bureau	2670	2670		
Intérêts et Agios	7300	7300		
Profits et Pertes	123610	123610		
Banquiers	432600	380000	52600	
Clients	520000	480000	40000	
Fournisseurs	302000	335000		33000
Divers débiteurs	1000	1000		
Cautionnement	50000		50000	
A reporter	3699050	3566430	800620	668000

COMPTES du GRAND-LIVRE GÉNÉRAL.	TOTAUX		SOLDES	
	DÉBIT.	CRÉDIT.	DÉBITEURS. (Actif)	CRÉDITEURS. (Passif)
Report . . .	3699050	3566430	800620	668000
Déposants		50000		50000
Prévisions Procès X	5000	5000		
Amort. Frais 1er Etab.		10000		10000
Amort. Immeubles		3200		3200
Amort. Matériel		16500		16500
Amort. Mobilier		650		650
Amort. Brevets		3000		3000
Mauvaises créances	300	4200		3900
Réserve légale.		1400		1400
Administrateurs	2800	2800		
Commissaires	840	840		
Personnel	1400	1400		
Fonds de Prévoyance.	1000	1400		400
Dividendes 1903	16000	18000		2000
Réserve facultative		1000		1000
Fonds publics	10300		10300	
Effets douteux.		1500		1500
Frais Généraux 1905		400		400
Salaires 1905		900		900
Commissions 1905		1500		1500
Frais de Voyage 1905.		800		800
Combustibles 1905.	800		800	
Frais d'Entretien 1905		500		500
Frais de Bureau 1905.	200	70	130	
Intérêts et Agios 1905.	300		300	
Résultats Exercice 1903	28000	28000		
Résultats Exercice 1904		46500		46500
Somme Journal au 31 déc. 1904 = 3765990.	3765990	3765990	812150	812150

Question à résoudre,

posée par la ***Société académique de Comptabilité de France*** à l'épreuve écrite pour l'obtention du diplôme de ***Comptable*** (Paris, 15 juin 1902).

Une *Société anonyme* est formée au capital de 1.000.000 fr., divisé en 2000 actions de 500 fr. Elle a pour but l'exploitation d'un Brevet et possède en ville un magasin de vente distinct du magasin des objets fabriqués attenant à l'usine.

Au 31 mai 1902, les comptes du Grand-Livre présentent les totaux suivants :

	DÉBIT.	CRÉDIT.
Capital		1.000.000 »
Loyer d'avance	8.000 »	
Matériel	440.000 »	
Brevets	120.000 »	
Caisse	935.932 20	926.832 50
Matières premières	1.128.150 »	966.525 »
Fabrication	984.125 »	960.230 »
Main-d'œuvre	128.130 80	127.320 50
Magasin des objets fabriqués	1.137.550 »	930.530 »
Magasin de vente	992.815 »	1.210.335 »
Effets à recevoir	810.540 25	660.230 75
Effets à payer	610.430 25	680.522 30
Fournisseurs	825.225 »	940.150 »
Clients	950.542 »	765.835 »
Frais généraux	92.652 30	200 »
Pertes et profits	14.572 »	9.953 75
Totaux	9.178.664 80	9.178.664 80

Le matériel doit être amorti de 10 °/₀, les brevets de 20 °/₀. L'inventaire des marchandises en a révélé pour 206.350 fr. dans le magasin des objets fabriqués à l'usine, et pour 52.500 fr. dans le magasin de vente, évaluées dans les deux cas en prix de revient.

Les matières premières en magasin sont d'accord avec le solde du compte « matières premières ».

Les effets en portefeuille ont en moyenne 35 jours à courir; le réescompte est calculé à 4 %.

1° Passer les écritures d'inventaire et dresser le bilan.

2° D'après les statuts, les bénéfices nets doivent être répartis de la façon suivante :

1° 5 % des bénéfices nets à la réserve légale.

2° Un intérêt de 4 % sur le capital versé et servi aux actionnaires.

3° Le reste est partagé de la façon suivante :

a) 10 % à une réserve spéciale;

b) 15 % au conseil d'administration;

c) 5 % à titre de gratifications au personnel;

d) 70 % aux actionnaires à titre de dividende.

Faire la répartition des bénéfices telle qu'elle devra être présentée à l'Assemblée générale.

(Le coupon de dividende devra être exprimé par un nombre rond.)

3° Quelle sera la valeur nette du coupon d'intérêt et du coupon de dividende :

1° Pour une action nominative. — 2° Pour une action au porteur.

Remarques diverses.

I. — *De certains postes du Bilan.*

a) *Réserve légale.* Ce poste ne figure évidemment pas au Bilan du 1er Exercice social.

Supposons que les bénéfices du 1er, 2e, 3e, 4e Exercice soient respectivement de fr. 28000, 46500, 50000, 52000, il s'ensuit que le montant annuel de ces bénéfices, qui est attribué à la Réserve légale, est de 5 % de ces sommes, soit 1400, 2325, 2500, 2600 fr., de sorte que la Réserve légale sera inscrite au Passif du 2e Bilan pour 1400 fr., au Passif du 3e Bilan pour (1400 + 2325) = 3725 fr., et au Passif du 4e et du 5e Bilan, respectivement pour 6225 fr. et 8825 fr. *La part qui revient à la Réserve du chef des bénéfices d'un Exercice ne figure donc pas au Passif du Bilan de cet*

Exercice. Donc, si l'on veut, à l'inspection d'un Bilan, connaître le montant réel de toute la Réserve après la répartition des bénéfices, il faut ajouter, au total indiqué au Passif, les 5 °/₀ des *bénéfices nets* accusés par le Bilan et le compte P et P.

Ceci s'applique à toutes les Réserves, au Fonds de prévision, au Fonds de prévoyance.

b) Les *Dividendes* des *années précédentes*, non encore payés au jour du Bilan, figurent au Passif.

c) Les *Amortissements* comprennent les amortissements *antérieurs et ceux de l'Exercice;* il vaut mieux, comme nous allons le voir, les porter au Passif.

Là où le bénéfice accusé au Bilan est le bénéfice *avant amortissements*, les amortissements qui figurent au Bilan représentent seulement ceux des années *antérieures*, de sorte que, après la répartition, le total des amortissements sera augmenté de ceux de l'Exercice.

Pour renseigner clairement le lecteur d'un Bilan sur la situation exacte et réelle de certains comptes qui sont modifiés par suite de la répartition des bénéfices, il est bon de lui présenter le Bilan *avant la répartition* (au 31 décembre 1903) et le Bilan, ou, plutôt, la *situation* de la société *après la répartition* (au 1er janvier 1904).

d) Le *solde en bénéfices*, qui figure au Passif, comprend les bénéfices annuels et ceux de l'Exercice précédent qui ont été reportés à nouveau; on fait bien, ne fût-ce qu'au point de vue fiscal, d'indiquer cette situation au Bilan et au compte P et P.

II. — *Ecritures des Amortissements*.

1er système. — *Profits et Pertes*
à Amortissement Immeubles
» » *Matériel*
» » *Mobilier*
» » *Frais 1er Etablissement*
» » *Brevets*.

Ce système, qui est celui que nous avons employé dans tous les exemples numériques traités ci-dessus, est très clair, mais il nécessite la création de ces différents comptes d'amortissement. Les comptes amortissables figurent à l'Actif pour leur prix de

revient, leur prix coûtant, leur valeur initiale, tandis que les amortissements *antérieurs, y compris ceux de l'Exercice*, sont portés au Passif.

On peut évidemment réunir tous les amortissements dans un compte collectif appelé *Amortissements divers*, ce qui constitue une simplification. Si l'on veut connaître *séparément* le montant de l'amort. de chaque compte amortissable, il est aisé d'arriver à ce résultat, hautement désirable : on divise la page du compte *Amortissements divers* en plusieurs colonnes destinées à recevoir les amortissements du compte *Immeubles*, *Matériel*, *Mobilier*, etc.

2e système. — On porte l'amortissement de l'Exercice au crédit du compte amortissable, de sorte que le solde de ce compte indique la *valeur actuelle* de la chose qu'il représente. Cette valeur actuelle figure à l'Actif, sans contre-partie au Passif.

Profits et Pertes
à Immeubles
à Matériel
à Mobilier
à Frais de 1er Etablissement
à Brevets.

Par ce système, on ne doit pas ouvrir de comptes spéciaux d'amortissements.

En employant le 1er système, le compte *Immeubles*, par exemple, fait connaître, de suite, le prix coûtant total des terrains et des bâtiments acquis depuis le commencement de l'entreprise, et le compte *Amortissement Immeubles*, indique, du coup, le total des amortissements qui ont été faits depuis l'origine, depuis le début sur tous nos immeubles. Le 2e système ne conduit pas à ces résultats puisqu'il n'y a pas de compte spécial d'amortissement, et que le compte Immeuble indique annuellement, par son solde débiteur, la valeur d'acquisition ou de construction moins les amortissements antérieurs. Pour connaître la valeur totale d'acquisition et le montant des amortissements déjà faits, il faut examiner tous les bilans précédents, ou bien le compte Immeubles de toutes les années antérieures.

Cependant, bien qu'on ne tienne pas de compte spécial d'amor-

tissement, on peut, tout en employant le 2e système, arriver à connaître de suite la valeur d'origine et des augmentations des acquisitions, et le total des amortissements. Il suffit, en effet, d'avoir au Grand-Livre (ou dans un livre quelconque), non un compte, mais une page-renseignement, intitulée, par exemple, *Comptes Amortissables*; on divise cette page en colonnes et l'on inscrit dans celles-ci les valeurs d'acquisition depuis l'origine, et les amortissements de chaque compte amortissable.

Quel que soit le système d'écritures adopté, il est désirable que le Bilan, que l'on remet aux *Actionnaires* et que l'on publie au *Moniteur*, fasse ressortir clairement la valeur d'origine et le total des amortissements. Pour cela, il suffit de porter la valeur initiale à l'Actif et les amortissements au Passif. On peut aussi, et ceci est peut-être préférable pour les personnes peu versées en comptabilité, de ne rien inscrire au Passif, mais de mentionner à l'Actif la valeur d'origine, puis, au-dessous, le total des amortissements, et faire sortir la différence dans la colonne des sommes définitives. D'après ceci, le Bilan de la page 50 se présenterait comme suit :

Actif.			Passif.
Immeubles . . .	110000		
Amortissements .	2850	107150	
Matériel. . . .	60000		
Amortissements .	11000	49000	
Mobilier	10000		
Amortissements .	900	9100	

N. B. Lorsqu'un compte, *Immeubles*, par exemple, est complètement amorti, on solde le compte d'amortissement et le compte lui-même par l'écriture

Amortissement Immeubles à Immeubles.

Souvent, il vaudra mieux, pour la clarté du Bilan, ne pas faire disparaître ces deux comptes.

Si un compte est complètement amorti, mais s'il représente encore une valeur très appréciable — ce qui arrive quand on a

amorti trop rapidement, ***trop fortement***, on peut faire ***revivre*** ce compte pour sa valeur actuelle réelle, par l'écriture

Immeubles à P et P
ou
Immeubles à Réserve spéciale.

Dans le cas où l'on a amorti trop lentement, *trop faiblement*, il faut débiter P et P de la différence, ce qui donne

P et P à Immeubles
ou
P et P à Amortissement Immeubles.

Si l'on ne désire pas charger le compte P et P de l'Exercice, de la totalité de la moins-value constatée, on pourra, si une Réserve est ***entamable***, écrire

Réserve à Immeubles
ou
Réserve à Amortissement Immeubles.

Tout ce qui précède s'applique aux comptes ***Matériel***, ***Mobilier***, etc.

III. – *Solde du compte Profits et Pertes.*

Nous avons indiqué comment l'on solde le compte Profits et Pertes par le compte *Résultats Exercice* 19... Ce procédé, qui a le grand avantage de s'appliquer à toutes les comptabilités, exige que l'on crée un nouveau compte, ce qui constitue un certain inconvénient quand on emploie la ***Méthode Américaine***, attendu que, dans ce système, le nombre des comptes doit être forcément très restreint, inconvénient qui disparaît cependant si l'on a une colonne *Divers*.

Il y a moyen de solder le compte P et P sans ouvrir, à la clôture, un nouveau compte : c'est de le solder ***directement***, ***immédiatement*** :

P et P à Capital.
P et P à Réserve légale
à Administrateurs
. . . .
à Dividendes.

Si l'on ne tient pas à ouvrir le nouveau compte ***Résultats de l'Exercice***, si l'on ne veut pas solder P et P ***immédiatement***, si on désire attendre que la repartition, l'affectation des bénéfices soit approuvée et décidée, ***on ne solde pas le compte P et P***, par ***aucun compte*** : on le traite comme les comptes actifs et passifs, c'est-à-dire qu'on le solde, au Grand-Livre, tout simplement par ***solde débiteur***, s'il y a perte, ou par ***solde créditeur***, s'il y a bénéfices. On le ***rouvre*** par ***solde à nouveau***, suivi, en cas de bénéfice, du libellé : pour bénéfices non encore répartis.

S'il y a bénéfices, le compte P et P du nouvel Exercice recommence, à son *crédit*, par le montant total des bénéfices nets de l'Exercice précédent. Ce dégrèvement de P et P n'est qu'apparent, attendu que ce compte sera *débité* lorsque la répartition des bénéfices sera décidée et comptabilisée, ce qui détruira, annulera le poste inscrit à son crédit lors de la réouverture.

Si on adopte ce système, on ne doit pas, à la clôture, écrire au Journal, l'article

P et P à Tel compte (en cas de bénéfices).
Tel compte à P et P (en cas de pertes).

Si nous appliquons ce procédé au premier Exercice de notre rise (voir p. 39), nous n'aurons pas l'article

P et P à Résultats Exercice 1903   39600.

est le seul changement à constater.

En conséquence, le total final du Journal sera de 39600 fr. en moins, soit 1606947 — 39600 = 1567347 fr.

Il n'y a aucun changement dans la *Balance définitive*, excepté qu'elle ne contient pas le compte *Résultats Exercice 1903*, et que le compte P et P, au lieu d'être soldé, se présente comme suit :

	D.	C.	S. D.	S. C.
Profits et Pertes	52029	91629		39600

Le total du débit et celui du crédit de la Balance définitive est de 1.567347; le total des soldes débiteurs et créditeurs n'est pas modifié, il est également de 408154 fr.

Méthode Américaine.

Il nous reste, pour terminer notre tâche, à indiquer comment on clôture et comment on rouvre le Journal lorsqu'on emploie la « Méthode du Journal-Grand-Livre » ou « Méthode Américaine ».

La détermination des résultats de l'Exercice, par le dressement du Bilan et du compte P et P, ainsi que la clôture et la réouverture des comptes du Grand-Livre, se font évidemment comme en partie double, puisque le système dit « Américain » n'est autre chose que la méthode diagraphique avec une disposition spéciale du Journal.

La clôture et la réouverture du Journal se font aussi comme en partie double, avec cette différence, cependant, qu'il faut se servir forcément des comptes collectifs ou non collectifs qui se trouvent au Journal-Grand-Livre.

Ainsi, pour ne pas ouvrir de nouveaux comptes, nous porterons les amortissements au crédit des comptes amortissables, les mauvaises créances au crédit de *Comptes personnels*, les frais à régler et non comptabilisés aussi au crédit de ce dernier compte.

Pour le solde du compte P et P, on appliquera le procédé indiqué ci-dessus (1).

***

Afin que tout ceci soit bien compris, traitons un petit exemple numérique.

A la fin du 1er Exercice d'une entreprise, voici quelle est la « Balance provisoire » et quelles sont les « Données d'Inventaire ».

---

(1) Si l'on créait une colonne *Divers* pour les comptes qui ne fonctionnent pas souvent pendant l'Exercice, pour les comptes d'Inventaire et de Clôture, ainsi que pour tous ceux qui, en général, ne rentrent logiquement ni rationnellement dans les colonnes — à nombre forcément limité — qui existent au Journal-Grand-Livre, on pourrait alors ouvrir les comptes *Amortissement Immeubles, Amortissement Matériel, Amortissement Mobilier, Mauvaises créances, Frais Généraux nouveau, Résultats Exercice 1903*, etc., car il suffirait de les porter dans la colonne *Divers* en question.

A) **Balance provisoire au 31 décembre 1903.**

TITRES DES COMPTES DU JOURNAL-GR.-LIV.	DOIT.	AVOIR.	SOLDES	
			DÉBITEURS.	CRÉDITEURS.
Marchandises	126000	75000	51000	
Caisse	80000	70000	10000	
Effets à recevoir	60000	54000	6000	
Comptes personnels	170000	184900	35100	
Frais Généraux	15000	300	14700	
Profits et Pertes	7400	1200	6200	
Meubles et Immeubles	110000	8000	102000	
Capital et Réserves		225000		225000
Somme Journal = 568400.	568400	568400	225000	225000

B) **Données d'Inventaire.**

Marchandises en magasin = 95000 fr.;
Espèces en caisse = 9800 fr.;
Effets en Portefeuille = 6000 fr.;
Fonds publics = 600 fr.;
Valeur Ecurie = 5200 fr.;
Mauvaises créances = 2500 fr.;
Frais généraux divers à régler, non comptabilisés, imputables à l'Exercice 1903 = 1600 fr.

Amort. Immeubles : 2 % sur 50000 fr. = 1000 fr.
» Matériel : 10 % » 40000 fr. = 4000 fr.
» Mobilier : 5 % » 6300 fr. = 315 fr.

Voici la composition et la situation des comptes qui forment le compte collectif « Meubles et Immeubles ».

	DOIT.	AVOIR.	SOLDES D.	SOLDES C.
Immeubles	50000		50000	
Matériel	40000		40000	
Mobilier	6300		6300	
Ecurie	8700	3200	5500	
Fonds publics	5000	4800	200	
	110000	8000	102000	

N. B. **Le compte « Effets à Payer » n'existe pas parmi ceux du Journal-Grand-Livre; il est compris dans le compte « Comptes Personnels ».**

Bilan arrêté au 31 décembre 1903.

ACTIF.			PASSIF.	
Marchandises		95000	Capital et Réserves . . .	225000
Espèces en Caisse		9800		
Effets à Recevoir . . .		6000		
Solde déb. Compt. personnels		31000		
Meubles et Immeubles :				
Immeubles	49000			
Matériel	36000			
Mobilier	5985			
Ecurie	5200			
Fonds publics	600	96785	*Bénéfices nets* . . .	13585
		238585		238585

Doit. PROFITS ET PERTES AU 31 DÉC. 1903. Avoir.

Doit		Avoir	
(Avant inventaire) .	7400	(Avant inventaire) .	1200
Déficit de Caisse	200	Bénéfices bruts sur marchses	44000
Mauvaises créances . . .	2500	» sur Fonds publics.	400
Frais généraux	16300		
Amort. Immeubles . . .	1000		
» Matériel	4000		
» Mobilier	315		
Solde du compte Ecurie . .	300		
Bénéfices nets	13585		
	45600		45600

Balance définitive, d'Inventaire au 31 décembre 1903.

COMPTES DU JOURNAL-GRAND-LIVRE.	DOIT.	AVOIR.	SOLDES Débiteurs.	SOLDES Créditeurs.
Marchandises	170000	75000	95000	
Caisse	80000	70200	9800	
Effets à Recevoir.	60000	54000	6000	
Comptes personnels . . .	170000	139000	31000	
Frais Généraux	16600	16600		
Profits et Pertes	32015	45600		13585
Meubles et Immeubles	110400	13615	96785	
Capital et Réserves		225000		225000
Somme finale Journal = 639015	639015	639015	238585	238585

***

Voici la clôture et la réouverture du *Journal-Grand-Livre*. Nous n'avons pas indiqué les soldes de clôture des comptes non soldés; il suffit évidemment que ces soldes soient mentionnés pour la *réouverture* seulement.

		BALANCE. 1 2 3 4 5 6 7 8	DOIT.	AVOIR.	MARCHANDISES GÉNÉRALES. 1 D.	A.
1903.		(Sommes avant inventaire).	568400	568400	126000	75000
Déc.	31	*Frais Généraux à Créanciers pour frais.* Pr frais à régler.	1600	1600		
»	»	*Profits et Pertes aux Suivants :*	24615			
		à Caisse. Pour déficit de Caisse.		200		
		à Robert. Créance véreuse.		1500		
		à Jean. » »		1000		
		à Frais Généraux. Pr solde.		16300		
		à Immeubles. Amort. de l'Exercice : 2 °/₀ sur 50000 fr.		1000		
		à Matériel. » » : 10 °/₀ » 40000 fr.		4000		
		à Mobilier. » » : 5 °/₀ » 6300 fr.		315		
		à Ecurie. Perte à l'Inventaire.		300		
»	»	*Les Suivants à Profits et Pertes.*		44400		
		Marchandises. Pr bénéfices bruts sur marchandises.	44000		44000	
		Fonds publics. Pr bénéfices et plus-value sur ce compte.	400			
		Total du Journal et situation des Comptes au 31 déc. 1903.	639015	639015	170000	75000
1904.		**Exercice 1904.**				
Janv.	1	Soldes des comptes de réouverture à nouveau.	238585	238585	95000	
»	»	*Profits et Pertes aux Suivants.* Pr affectation de mon bénéf. de l'Exercice 1903.	13585			
		à Capital. Pr augmenter mon capital commercial.		10000		
		à Réserve. Pr constituer un Fonds de prévoyance.		3000		
		à Caisse. Prélèvement pr gratifications spéciales.		585		

CAISSE. 2		EFFETS à RECEVOIR. 3		COMPTES PERSONNELS. 4		FRAIS GÉNÉRAUX. 5		PROFITS et PERTES. 6		MEUBLES et IMMEUBLES. 7		CAPITAL et RÉSERVES. 8	
D.	A.	D.	A.	D.	A.	D.	A.	D.	A.	D.	A.	D.	A.
80000	70000	60000	54000	170000	134900	15000	300	7400	1200	110000	8000		225000
					1600	1600							
								24615					
	200												
					1500								
					1000								
							16300						
											1000		
											4000		
											315		
											300		
									44400				
										400			
80000	70200	60000	54000	170000	139000	16600	16600	32015	45600	110400	13615		225000
9800		6000		31000					13585	96785			225000
								13585					
													10000
													3000
	585												

De la clarté et de l'exactitude dans les Bilans.

Pour qu'un Bilan soit exact, clair et facilement compréhensible pour les Actionnaires et les tiers intéressés, il faut, d'après Eugène Léautey (*Dictionnaire du Commerce*, p. 530), observer les règles suivantes :

1° Classification des comptes par groupes de valeurs distinctes (immobilisations, disponibilités, capital et ses dérivés, dettes envers les tiers, comptes d'ordre débiteurs, comptes d'ordre créditeurs, etc.) ;

2° Inscription au bilan de chaque valeur à son *prix de revient* (toutes régularisations étant faites pour ramener l'accord entre l'inventaire de recolement des existants et l'inventaire des comptes);

3° Inscription des moins-values des valeurs non commerçables (valeurs immobilisées en immeubles, matériel, etc.) dans des comptes d'amortissement nettement désignés au Passif;

4° Inscription des dépréciations et des mauvaises créances dans des comptes de réserves nettement désignés au Passif;

5° Production, à l'appui du bilan, d'*annexes explicatives*, savoir : *a*) Inventaire extra-comptable des existants au prix de revient; *b*) Etat comparatif de l'inventaire d'entrée et de l'inventaire de sortie d'Exercice, faisant la *preuve arithmétique* des résultats indiqués par le Bilan; *c*) Détail des frais généraux, des frais de 1er établissement ou de constitution, du compte Profits et Pertes et des comptes d'ordre en général.

Bilan et situation financière.

Pour se faire une idée, aussi exacte que possible, de la vraie position financière d'une société anonyme, il ne suffit pas de se contenter de voir si le Bilan se solde en bénéfices ou en pertes, mais il faut surtout étudier la marche du *fonds de roulement* social pendant plusieurs années consécutives.

Avant de définir le fonds de roulement, voyons d'abord comment on peut, au point de vue économique et financier, envisager les valeurs de l'actif et du passif du Bilan.

L'actif comprend *trois* parties : 1° *l'actif immobilisé* (Immeubles, Matériel, Mobilier, Ecurie et Attelage, Frais de 1er Etablissement,

Apports, Brevets, Concessions, Clientèle, Etudes, Fonds de commerce) ; 2° *l'actif disponible* (espèces en caisse, dépôts en Banque, effets et chèques en portefeuille, créances à court terme et fonds publics belges de l'Etat, des Provinces et des Communes ; 3° *l'actif réalisable* (marchandises, valeurs mobilières, créances, produits en cours de fabrication, participations, immeubles non nécessaires à l'entreprise).

L'actif disponible et l'actif réalisable constituent *l'actif mobilisé* ou *mobilisable.*

Le passif se divise en deux parties : 1° le *passif fictif* ou *passif non exigible* ou *passif envers soi-même* (dettes envers la société), lequel comprend le Capital, les Réserves, les Amortissements, etc.; 2° le *passif réel* (dettes envers les tiers), lequel comprend le *passif exigible à court terme* (effets à payer, fournisseurs, etc.) et le *passif exigible à long terme* (Obligations).

Cela étant, on entend par *fonds de roulement* d'une société (ou d'un commerçant seul), la différence, positive ou négative, entre l'actif mobilisé (disponible et réalisable) et le passif exigible (dettes envers les tiers). Selon que l'actif mobilisable est plus grand, égal ou plus petit que le passif envers les tiers, on dit que le fonds de roulement est *positif, nul* ou *négatif.* Supposons deux Bilans dont les postes actifs et passifs sont résumés comme il suit :

ACTIF.	1900.	1905.	PASSIF.	1900.	1905.
Immobilisé fr.	4.000.000	4.000.000	Envers la société fr.	3.500.000	3.850.000
Disponible »	1.000.000	1.400.000	Envers les tiers »	2.400.000	2.500.000
Réalisable »	1.100.000	1.200.000	Bénéfices . . »	200.000	250.000
	6.100.000	6.600.000		6.100.000	6.600.000

En 1900, le fonds de roulement est (1,000,000 + 1,100,000) — 2,400,000 = *moins* 300,000 fr.; en 1905, il est (1,400,000 + 1,200,000) — 2,500,000 = *plus* 100,000 fr. En général, c'est le montant, positif ou négatif, du *fonds de roulement* qui indique si la situation d'une société est excellente, bonne, précaire ou inquiétante; c'est donc le fonds de roulement, véritable clé de la situation sociale, qu'on doit examiner lorsqu'on veut accorder du crédit à une société anonyme, ce qui exige qu'on s'assure de la sincérité de l'actif mobilisable et du passif envers les tiers.

Étude mathématique, comptable et juridique d'un Emprunt par Obligations.

***

Exemple numérique.

Emprunt de 1.000.000 *fr. de valeur nominale, divisé en* 2000 *obligations d'une valeur nominale de* 500 *fr. chacune, rapportant* 4 °/₀ *d'intérêt annuel, remboursables au pair, par annuité constante, en* 12 *ans.*

Nous supposerons, pour fixer les idées, que l'émission s'est faite en janvier 1904 au prix de 480 fr. par titre, que les *frais d'émission* (confection des titres, timbre, publicité, réclames, commissions et courtages divers) s'élèvent à 14000 fr., que l'emprunt a été immédiatement couvert et libéré, que le paiement de l'intérêt annuel, 20 fr. par titre, a lieu à la fin de chaque année de la durée de l'emprunt, ainsi que le remboursement des obligations amorties, sorties au tirage au sort.

***

Section I. — *Étude mathématique pratique*[1].

Nous calculerons l'*annuité*, le *tableau d'amortissement* et le *taux réel de l'emprunt.*

Nous chercherons aussi, à titre d'exercice, le *taux réel de l'emprunt* si on le remboursait intégralement, *en une seule fois*[2], au bout de 12 ans, puis nous calculerons le prix d'émission et le nombre d'obligations à émettre quand on donne les autres conditions, de sorte que nous aurons *six problèmes* à résoudre.

Pour trouver la solution de ces problèmes, nous ne nous servirons aucunement de logarithmes, ni de formules algébriques,

---

(1) Pour l'étude d'un Empruut sans paiement périodique de coupons d'intérêts (genre emprunt du Congo), voir notre article inséré dans la *Revue de Comptabilité* de H. Gilis (3ᵉ année, p. 235), et pour celle d'un *Emprunt à lots* (Villes, etc.), consulter notre brochure *Résolution pratique des Problèmes de Mathématiques financières relatifs à l'émission et à la conversion d'un emprunt à Primes.*

(2) Nous étudions donc les *Emprunts amortissables par annuités constantes* et les *Emprunts ordinaires* ou remboursables en bloc, en une seule fois.

mais nous ferons, ce qui est bien plus pratique, usage de Tables numériques d'annuités, de valeurs actuelles, etc., et notamment des *Tables d'Eugène Pereire.*

PROBLÈME I.

Calcul de l'annuité.

Une Table d'annuité (Table VIII de Pereire) indique que l'annuité nécessaire pour amortir, au taux de 4 %, en 12 ans, un capital de 1 fr., est de fr. 0,106552, de sorte que l'annuité pour amortir 1.000.000 fr., est

$$\text{fr. } 0{,}106552 \times 1.000.000 = 106552 \text{ fr.}$$

Donc, pour éteindre sa dette, l'emprunteur devra, théoriquement, payer annuellement, pendant 12 ans, à la fin de chaque année, en intérêts et en remboursement d'obligations, la somme de 106552 fr. (annuité mathématique).

PROBLÈME II.

Construction du Tableau d'amortissement.

Il faut calculer, pour chacune des 12 années, le montant des intérêts à payer et le nombre d'obligations à amortir, sachant que l'on dispose annuellement de 106552 fr., et que les obligations, qui doivent être amorties à la fin d'une année quelconque, ont droit à l'intérêt annuel de cette année-là, de sorte que toutes les *obligations vivantes* au commencement d'une année doivent recevoir 20 fr. d'intérêts.

1re *Année.*

Les obligations vivantes au commencement de la 1re année étant évidemment de 2000, nombre total d'obligations émises, l'intérêt de cette année est donc de 20 fr. × 2000 = 40000 fr., de sorte que la part de l'annuité à consacrer à l'amortissement est de 106552 fr. — 40000 fr. = 66552 fr.

On amortira donc autant d'obligations que la somme de 500 fr. est contenue de fois dans 66552 fr., c'est-à-dire $133^{52}/_{500}$. Comme il est naturellement d'usage de rembourser chaque obligation en entier, en une seule fois, il s'en suit que le nombre d'obligations à amortir annuellement est nécessairement un nombre entier. Comme nous appliquons le *principe de la moindre erreur*, nous

choisirons toujours le quotient à moins de $1/2$, par défaut ou par excès, de sorte que, dans l'espèce, nous prendrons **133**, ce qui nous donnera un reliquat positif de 52 fr. Donc

Intérêts =	20 × 2000 =	40000	fr.
Amortissement =	500 × 133 =	66500	»
Annuité effective	=	106500	»
Reliquat ou Résidu . . .	=	52	»
Annuité théorique. . . .	=	106552	fr.

2e *Année.*

Obligations vivantes = 2000 — 133 = 1867.
Intérêts = 20 fr. × 1867 = 37340 fr.
Disponible pour amortissement = 106552 + 52 — 37340 = 69264 fr.
Oblig. amorties = 69264 : 500 = **139**; reliquat négatif = 236 fr.

3e *Année.*

Obligations vivantes = 1867 — 139 = 1728.
Intérêts = 20 fr. × 1728 = 34560 fr.
Disponible pour amort. = 106552 — 236 — 34560 = 71756 fr.
Oblig. amorties = 71756 : 500 = **144**; résidu = — 244 fr.

4e *Année.*

Obligations vivantes = 1728 — 144 = 1584.
Intérêts = 20 fr. × 1584 = 31680 fr.
Disponible pour amort. = 106552 — 244 — 31680 = 74628 fr.
Oblig. amorties = 74628 : 500 = **149**; reliquat = + 128 fr.

5e *Année.*

Obligations vivantes = 1584 — 149 = 1435.
Intérêts = 20 fr. × 1435 = 28700 fr.
Disponible = 106552 + 128 — 28700 = 77980 fr.
Oblig. amorties = 77980 : 500 = **156**; résidu = — 20 fr.

6e *Année.*

Oblig. vivantes = 1435 — 156 = 1279.
Intérêts = 20 fr. × 1279 = 25580 fr.
Disponible = 106552 — 20 — 25580 = 80952 fr.
Oblig. à amortir = 80952 : 500 = **162**; reliquat = — 48 fr.

7ᵉ *Année.*

Oblig. vivantes = 1279 — 162 = 1117.
Intérêts = 20 fr. × 1117 = 22340 fr.
Disponible = 106552 — 48 — 22340 = 84164 fr.
Oblig. à amortir = 84164 : 500 = **168**; résidu = + 164 fr.

8ᵉ *Année.*

Oblig. vivantes = 1117 — 168 = 949.
Intérêts = 20 fr. × 949 = 18980 fr.
Disponible = 106552 + 164 — 18980 = 87736 fr.
Oblig. à amortir = 87736 : 500 = **175**; résidu = + 236 fr.

9ᵉ *Année.*

Oblig. vivantes = 949 — 175 = 774.
Intérêts = 20 fr. × 774 = 15480 fr.
Disponible = 106552 + 236 — 15480 = 91308 fr.
Oblig. à amortir = 91308 : 500 = **183**; résidu = — 192 fr

10ᵉ *Année.*

Oblig. vivantes = 774 — 183 = 591.
Intérêts = 20 fr. × 591 = 11820 fr.
Disponible = 106552 — 192 — 11820 = 94540 fr.
Oblig. à amortir = 94540 : 500 = **189**; résidu = + 40 fr.

11ᵉ *Année.*

Oblig. vivantes = 591 — 189 = 402.
Intérêts = 20 fr. × 402 = 8040 fr.
Disponible = 106552 + 40 — 8040 = 98552 fr.
Oblig. à amortir = 98552 : 500 = **197**; résidu = + 52 fr.

12ᵉ *Année.*

Oblig. vivantes = 402 — 197 = 205.
Intérêts = 20 fr. × 205 = 4100 fr.
Disponible = 106552 + 52 — 4100 = 102504 fr.
Oblig. à amortir = 102504 : 500 = 205; résidu final = + 4 fr.
Oblig. vivantes *fin* 12ᵉ année = 205 — 205 = **0.**

Après la 12ᵉ année, il n'y a donc plus d'obligatoins vivantes, toutes sont amorties, ce qui ne veut pas dire que toutes sont *remboursées* effectivement aux *obligataires*.

Vérification. Comme il y a un reste final positif de 4 fr., on voit que la somme totale nécessaire pour les intérêts et les amortissements est de 12 fois l'annuité théorique moins 4 fr., c'est-à-dire

$$(106552 \text{ fr.} \times 12) - 4 \text{ fr.} = 1278620 \text{ fr.},$$

somme qui est précisément celle du total des 12 annuités effectives, comme on peut s'en assurer par le *Tableau d'amortissement* ci-après, tableau facile à dresser au moyen des résultats précédents.

Tableau d'Amortissement de 2000 Obligations de 500 fr., 4 %, remboursables au pair, en 12 années (1).

Années	OBLIGATIONS		INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
	VIVANTES	A AMORTIR			
1	2000	133	40000	66500	106500
2	1867	139	37340	69500	106840
3	1728	144	34560	72000	106560
4	1584	149	31680	74500	106180
5	1435	156	28700	78000	106700
6	1279	162	25580	81000	106580
7	1117	168	22340	84000	106340
8	949	175	18980	87500	106480
9	744	183	15480	91500	106980
10	591	189	11820	94500	106320
11	402	197	8040	98500	106540
12	205	205	4100	102500	106600
		2000	278620	1000000	1278620

(1) Il est bon et rationnel d'imprimer le tableau d'amortissement au dos du titre.

PROBLÈME III.

Calcul du taux réel de l'Emprunt.

Le taux nominal, *apparent*, de l'emprunt est de 4 °/₀, mais l'emprunteur — une société anonyme, par exemple —, devant rembourser au prêteur la somme de 500 fr., alors qu'il n'a reçu que 480 fr. (prix d'émission), il est clair que le *taux réel* de l'emprunt est supérieur à 4 °/₀. Ajoutons que les *frais divers d'émission,* frais que nous supposons s'élever à fr. 14000, ont pour effet de majorer encore le taux réel en question, taux que l'on calcule en raisonnant comme il suit.

L'emprunteur a reçu effectivement 480 fr. × 2000 = 960000 fr., somme dont nous devons encore déduire les 14000 fr. de frais divers d'émission, ce qui porte à 946000 fr. le total net réellement encaissé. Pour se libérer de cette somme reçue, l'emprunteur doit payer annuellement, à la fin de chaque année, pendant 12 années consécutives, 106552 fr., de sorte que nous sommes ramené à la recherche du *taux* dans le problème de l'annuité, attendu que nous connaissons le *capital* (946000 fr.), le *temps* (12 ans) et l'*annuité* (106552 fr.).

Pour résoudre ce problème au moyen d'une Table d'annuités, on cherche l'annuité correspondant à 1 fr. de capital, laquelle est, dans l'espèce, de fr. 106552 : 946000 = fr. 0,1116.

Cela étant, on constate, en examinant la table VIII de Pereire, que l'annuité, pour amortir 1 fr. en 12 ans, est de fr. 0,1112 et de fr. 0,1120, aux taux respectifs de $4\,{}^{5}/_{4}$ et de $4\,{}^{7}/_{8}$, ce qui prouve, étant donné que notre annuité de fr. 0,1116 est comprise entre les deux annuités ci-dessus, que le taux cherché est compris entre $4\,{}^{5}/_{4}$ et $4\,{}^{7}/_{8}$; ce taux est donc $(4{,}75 + x)$, la quantité inconnue x étant plus petite que ${}^{1}/_{8}$ de fr. ou fr. 0,125. Pour calculer x, nous faisons une interpolation, et nous disons :

TAUX °/₀	ANNUITÉS (12 ANS)
$4\,{}^{5}/_{4}$	fr. 0,1112
$4\,{}^{5}/_{4} + x$	fr. 0,1116
$4\,{}^{7}/_{8}$	fr. 0,1120

DIFFÉRENCES.

0,1116 — 0,1112 = fr. 0,0004.

0,1120 — 0,1112 = fr. 0,0008.

Lorsque l'annuité augmente de fr. 0,0008, le taux augmente de fr. 0,125,

Lorsque l'annuité augmente de fr. 0,0001, le taux augmente de 8 fois moins, ou de $\frac{0,125}{8}$,

Lorsque l'annuité augmente de fr. 0,0004, le taux augmente de 4 fois plus, ou de $\frac{0,125 \times 4}{8}$ = fr. 0,0625, valeur de x. Le taux cherché est donc 4,75 + 0,0625 = **4,8125** °/₀, de sorte que l'emprunteur paie, *pendant* 12 *ans*, un intérêt de **4,8125** °/₀ (taux réel), et non un intérêt de 4 °/₀ (taux apparent).

Si l'on n'avait pas tenu compte des frais d'émission, on trouverait que le taux réel est seulement de 4,71 °/₀, *de sorte qu'un emprunt* 4 °/₀, *émis à* 480 *fr.*, *revient à un emprunt* 4,71 °/₀, *émis au pair*, *à* 500 *fr.*

Les frais d'émission étant de 14000 fr., soit de 7 fr. par titre, il suit de là que le taux réel de 4,8125 °/₀, correspond à un prix d'émission, *sans frais*, de 480 — 7 = 473 fr.

Voici un petit tableau de *taux réels* d'un emprunt par obligations de 500 fr., type 4 °/₀, remboursables au pair, par annuité constante, taux réels que nous avons calculés en raisonnant comme ci-dessus, *sans tenir compte des frais d'émission.*

PRIX D'ÉMISSION.	DURÉE DE L'AMORTISSEMENT.					
	12 ANS.	15 ANS.	20 ANS.	25 ANS.	30 ANS.	60 ANS.
500	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00
490	4,34	4,29	4,23	4,19	4,17	4,11
480	4.71	4,59	4,47	4,39	4,84	4,22
475	4,90	4,74	4,59	4,49	4,43	4,28
470	5.07	4,90	4,71	4,60	4,52	4,33
460	5,47	5,22	4,96	4,81	4,70	4,45

Ce tableau nous montre que, *pour un même prix d'émission*, le taux réel *diminue* au fur et à mesure que l'on prolonge la durée de l'amortissement, de sorte que, toutes choses restant égales, la

société a intérêt, au point de vue du loyer de l'argent, à contracter un emprunt de longue durée. On voit aussi que, au point de vue du taux réel, on a, pour le type 4 °/₀ : 490 (12 ans) = 480 (30 ans); 480 (12 ans) = 470 (20 ans) = 460 (30 ans); 475 (12 ans) = 470 (15 ans).

PROBLÈME IV.

Calcul du taux réel de l'Emprunt si on le remboursait entièrement en une seule fois, en bloc, à la fin de la 12ᵉ année.

(Emprunt ordinaire, non amortissable.)

L'emprunteur doit payer, par titre émis, 500 fr. dans 12 ans et 20 fr. d'intérêts par an, pendant 12 années consécutives.

Voyons d'abord ce qu'il a réellement encaissé aujourd'hui.

Les frais d'émission étant supposés s'élever à 14000 fr., soit à 7 fr. par obligation, il s'en suit que l'emprunteur n'a effectivement reçu, par titre émis, que 480 — 7 = 473 fr., de sorte que l'énoncé du problème à résoudre peut être libellé comme il suit : *on emprunte aujourd'hui la somme effective de 473 fr., dette qu'on s'engage à libérer en payant 500 fr. dans 12 ans et 20 fr. dans un an, 20 fr. dans deux ans, 20 fr. dans trois ans, ... 20 fr. dans 12 ans. Quel est le taux réel de l'emprunt?*

Si l'on avait reçu 500 fr., il est clair que le taux d'intérêt serait de 4 °/₀, mais comme on n'a encaissé que 473 fr., le taux cherché est évidemment supérieur à 4 °/₀. Pour calculer ce taux, nous remarquerons que la *dette actuelle* de 473 fr. est *remplacée* par 12 dettes de 20 fr., payables respectivement dans 1, 2, 3 ... 12 ans, et par 1 dette de 500 fr., payable dans 12 ans, de sorte que la valeur actuelle totale de ces 13 dettes, *calculée au taux inconnu x*, doit évidemment être de 473 fr. On trouve x par tâtonnement, par essais successifs, et par interpolation, en se servant d'une *Table de valeurs actuelles* (Table IV de Pereire) et d'une *Table de valeurs actuelles d'un certain nombre d'annuités payables à la fin de chaque année* (Table VII de Pereire). Cherchons donc, au moyen de ces deux tables, s'il n'existe pas un taux pour lequel le total des valeurs actuelles des 13 sommes en question est de 473 fr.

Essayons d'abord le taux de 4 $^1/_2$ °/₀.

4 $\frac{1}{2}$ %.

(Table IV) Valeur actuelle de 500 fr. = 0,58966 × 500 = fr. 294,83
(Table VII) Val. act. de 12 ann. de 20 fr. = 9,11858 × 20 = » 182,37
Valeur actuelle totale des 13 sommes = fr. 477,20.

Comme nous trouvons fr. 477,20, au lieu de 473 fr., nous concluons que le taux cherché n'est pas exactement 4 $\frac{1}{2}$, mais que, étant donné la petite différence entre les deux sommes ci-dessus, il en est cependant fort peu éloigné. La valeur actuelle fr. 477,20 devant *diminuer* de fr. 4,20, le taux doit *augmenter*, car toute valeur actuelle diminue lorsque le taux augmente; le taux cherché est donc supérieur à 4 $\frac{1}{2}$.

Essayons maintenant le taux de 5 %.

5 %.

(Table IV) Valeur actuelle de 500 fr. = 0,55683 × 500 = fr. 278,42
(Table VII) Val. act. de 12 ann. de 20 fr. = 8,86325 × 20 = » 177,26
Valeur actuelle totale des 13 sommes = fr. 455,68.

Cette valeur de fr. 455,68 étant inférieure à fr. 477,20 fr., le taux de 5 % est trop grand, de sorte que le taux cherché est compris entre 4 $\frac{1}{2}$ et 5; en prenant 4 $\frac{3}{4}$, on est déjà certain d'avoir le taux cherché à $\frac{1}{4}$ ou à fr. 0,25 près, soit par défaut, soit par excès. Pour trouver la quantité inconnue y qu'il faut ajouter à 4 $\frac{1}{2}$ pour avoir le taux exact, nous faisons une interpolation analogue à celle du problème précédent.

Taux	Val. actuelles
4 $\frac{1}{2}$	477,20
4 $\frac{1}{2} + y$	473,00
5	455,68

Différences.

477,20 — 473 = 4,20 fr.

477,20 — 455,68 = 21,52 fr.

Quand val. act. *diminue* de 21,52 fr., le taux augmente de fr. 0,50,

» » » 1 fr., » » fr. $\frac{0,50}{21,52}$,

» » » 4,20 fr., » » fr. $\frac{0,50 \times 4,20}{21,52}$,

ce qui donne fr. 0,10, valeur de y.

Le taux cherché est donc 4,50 + 0,10 = **4,60** %.

L'emprunteur paie donc, pendant 12 ans, un *intérêt réel* de 4,60 °/₀, et non un intérêt de 4 °/₀.

Si nous n'avions pas tenu compte des frais divers d'émission, le taux réel serait un peu inférieur à 4,60 °/₀, lequel correspondrait donc à un prix d'émission, pur et simple, de 473 fr.

Remarques. Les deux questions de calcul de *taux réel*, que nous venons de résoudre, sont très importantes : elles se présentent chaque fois qu'une *société anonyme* veut contracter, conclure un emprunt par obligations, car il est évident qu'elle doit rechercher préalablement si un emprunt amortissable n'est pas plus avantageux qu'un emprunt ordinaire, si tel type, émis à tel prix, n'est pas moins onéreux qu'un autre taux d'émission.

Le Problème IV résout la question générale suivante, *intéressante pour l'emprunteur* :

Quel est le taux réel auquel est contracté un emprunt pour **n** *années à* **t** *°/₀ et émis au-dessous du pair, lorsqu'on rembourse tout le capital nominal en une seule fois, en bloc, sans amortissements, au bout de ces* **n** *années*?

En nous servant du raisonnement du problème IV, nous avons dressé le tableau suivant de *taux réels* ; il s'applique à des obligations d'une valeur nominale de 500 fr., productives d'un intérêt de 4, 4 1/2, 5 °/₀, et remboursables dans 15, 20 ou 25 ans.

Nous n'avons pas tenu compte des frais d'émission.

On constatera, par ce tableau, que, pour un même type, le *taux réel diminue au fur et à mesure qu'on éloigne le terme du remboursement.* Ainsi, pour une obligation 4 °/₀, émise à 480 fr., le taux réel est respectivement de 4,363 et de 4,269, selon que le remboursement a lieu après 15 ans ou après 25 ans.

Cette vérité, assez peu connue, s'applique aussi aux emprunts de villes, par exemple à celui de Gand 1896 (70,000,000 fr., 2 °/₀), dont le taux réel est de 2,82 °/₀, pour autant que l'amortissement se fasse en 90 ans, mais qui serait de 3,64 ou de 3,07, si l'emprunteur remboursait sa dette après 20 ans ou après 38 ans[1].

Si on se place au point de vue du *prêteur, de l'obligataire isolé*, le problème IV donne la solution de la question générale que voici :

---

(1) Voir notre brochure sur les emprunts à lots.

Lorsqu'une obligation d'un emprunt à t °/₀, *amortissable ou non amortissable, émise au-dessous du pair, est remboursée au pair après* n *années, quel est le taux réel* (taux de placement) *auquel l'obligataire a placé son argent pendant ces* n *années?* (Voir le Tableau ci-après.)

Quand l'emprunt est remboursable par la voie du tirage au sort, l'obligataire ignore l'époque du remboursement, il ne connaît plus le nombre d'années pendant lesquelles il prêtera ses capitaux, de sorte qu'on ne peut déterminer exactement le taux réel de placement. Si l'obligataire veut calculer le *taux probable de placement*, il doit se baser sur la *vie probable* de l'obligation, c'est-à-dire sur le laps de temps qui doit probablement s'écouler encore avant que cette obligation soit amortie, avant qu'il soit remboursé. Mathématiquement, la *vie probable* d'une obligation, à un moment donné, est le temps qui doit s'écouler avant que le nombre d'obligations vivantes à ce moment soit réduit de moitié; il y a, en effet, autant de chances que l'obligation sorte au tirage, avant ou après l'époque de ce remboursement probable.

Le tableau d'amortissement permet de trouver très simplement la vie ou durée probable d'une obligation. Ainsi, soit à chercher la vie probable d'une obligation vivante, après la 3ᵉ année d'existence de l'emprunt dont nous avons dressé le tableau d'amortissement (p. 90); ce dernier nous indique que, après la 3ᵉ année, il y a encore 1584 titres vivants, nombre dont je prends la moitié, ce qui me donne 792, puis je constate qu'à la fin de la 7ᵉ et de la 8ᵉ année de l'emprunt, il y a encore 940 et 744 obligations non amorties, ce qui montre que c'est après la 8ᵉ année que le nombre 1584 sera réduit de moitié, et que, partant, la vie probable de l'obligation est de 8 — 3 = 5 ans.

Taux réels de l'emprunt ordinaire,

selon le type, le prix d'émission et l'époque du remboursement.

(Taux de placement de l'obligataire.)

	Prix d'émission des Obligations de 500 francs.	15 ans TAUX RÉEL.	20 ans TAUX RÉEL.	25 ans TAUX RÉEL.
Type 5 %	490	5,206	5,174	5,157
	485	5,309	5,262	5,235
	480	5,412	5,35	5,313
	475	5,515	5,44	5,40
Type 4 1/2 %	490	4,692	4,66	4,642
	485	4,789	4,74	4,713
	480	4,885	4,821	4,783
	475	4,981	4,90	4,855
	470	5,086	4,981	4,926
	465	5,193	5,07	5,00
	460	5,30	5,161	5,078
	455	5,406	5,252	5,161
	450	5,511	5,343	5,243
	445	5,62	5,435	5,326
	440	5,73	5,526	5,40
Type 4 %	490	4,186	4,154	4,135
	485	4,28	4,231	4,202
	480	4,363	4,307	4,269
	475	4,465	4,384	4,337
	470	4,563	4,46	4,405
	465	4,662	4,542	4,472
	460	4,763	4,626	4,544
	455	4,862	4,71	4,62
	450	4,961	4,793	4,69
	445	5,068	4,877	4,77
	440	5,18	4,961	4,842
	435	5,29	5,051	4,917
	430	5,40	5,147	4,99
	425	5,51	5,242	5,06
	420	5,62	5,34	5,13

En examinant ce tableau et celui qui précède (p. 92), on voit que, pour l'emprunteur, il vaut mieux, au point de vue du loyer de l'argent, contracter un emprunt ordinaire, non amortissable, qu'un emprunt amortissable, les conditions de taux, d'émission et de durée étant les mêmes. Ainsi, pour un emprunt 4 °/₀, d'une durée de 20 ans, émis à 480 fr., le taux réel est de 4,47 °/₀, s'il est remboursable par annuités constantes, tandis que le taux réel n'est que de 4,31 °/₀ s'il est remboursable en bloc, en une seule fois.

Problème V.

Une société anonyme veut contracter un emprunt d'une valeur nominale de 1,000,000 *fr., divisé en* 2000 *obligations de* 500 *fr. chacune, au taux nominal de* 4 °/₀ *et au taux réel de* 4 $^1/_2$ °/₀, *remboursable au pair, en une seule fois, au bout de* 14 *ans. Quel doit être le prix d'émission?*

D'après ce qui a été dit au commencement de la solution du problème précédent, le prix inconnu d'émission doit être égal au total de la *valeur actuelle*, calculée à 4 $^1/_2$ °/₀, de 14 annuités de 20 fr. payables respectivement dans un an, dans 2 ans, dans 3 ans,.... dans 14 ans, plus celle de la somme de 500 fr. exigible dans 14 ans. Cela étant, on a, au taux de 4 $^1/_2$ °/₀ :

(Table VII) Val. actuelle de 14 ann. de 20 fr. $= 10,22282 \times 20 = 204,46$ fr.
(Table IV) Val. actuelle de 500 fr. $= 0,53997 \times 500 = 269,99$ fr.
Valeur actuelle totale des 15 sommes $= 474,45$ fr.

Si la société veut donc emprunter au taux réel de 4 $^1/_2$ °/₀, le prix d'émission doit être, abstraction faite des frais divers inhérents à tout emprunt, de fr. 474,45, de sorte que, si l'on veut tenir compte des frais en question, le prix d'émission devra être de 475 à 480 fr. environ.

Remarques. Le capitaliste, qui voudra placer son argent à 4 $^1/_2$ °/₀ pendant 14 ans, ne devra pas souscrire d'obligations de l'emprunt ci-dessus à un taux supérieur à fr. 474,45.

On doit faire le même raisonnement et les mêmes calculs que ceux du problème V pour déterminer, à un taux donné, la *valeur actuelle d'une obligation* d'un emprunt existant, sachant que cette obligation doit être remboursée dans un nombre d'années *certain*

ou *probable*. Ainsi, une obligation de 500 fr., type 4 %, remboursable dans 14 ans, vaut maintenant, au taux de capitalisation de 4 1/2 %, exactement fr. 474,45, *valeur mathématique* qui peut évidemment différer de celle du cours de la Bourse (1).

Recherche du temps. Supposons que l'inconnue, dans le problème V, soit le *temps;* les quantités connues sont le taux nominal (4 %), le taux réel (4 1/2 %), le prix d'émission (474,45).

Pour trouver le temps, la durée de l'emprunt, on peut opérer par essais successifs en se servant des tables de Pereire. Si l'on essaie d'abord 13 ans, on raisonnera comme ci-dessus, et l'on trouvera, pour la valeur actuelle totale, au taux de 4 1/2 %, la somme de fr. 475,80, somme qui, étant légèrement supérieure à fr. 474,45, valeur qu'on doit trouver pour le nombre d'années cherché, montre que la durée de l'emprunt dépasse un peu le terme de 13 ans. Si on essaie 15 ans, on trouve que la valeur actuelle totale est de fr. 473,15, somme inférieure au prix d'émission 474 45, ce qui prouve que 15 ans est trop grand. La durée de l'emprunt est donc comprise entre 13 ans et 15 ans, de sorte que les différences entre les valeurs ci-dessus étant sensiblement égales (475,80 — 474,45 = 1,35; 474,45 — 473,15 = 1,30), on prendra 14 ans pour terme du remboursement en bloc.

Problème VI.

Calcul du nombre d'obligations à créer et du prix d'émission par titre, connaissant le capital effectif à recevoir, le taux nominal, le taux réel et la durée du remboursement.

Pour fixer les idées, supposons qu'une société anonyme désire se procurer, par l'emprunt, un capital *effectif* de 10.000.000 fr., au taux *réel* de 5 %, par une émission d'obligations de 500 fr., type 3 %, remboursables au pair, en 20 ans, *par annuités constantes*. Il s'agit de calculer le nombre x d'obligations à émettre, le prix d'émission par titre et le montant nominal de l'emprunt.

---

(1) Les obligations des sociétés commerciales, des provinces, des villes, se cotent par *titre, intérêts non compris;* la rente belge est cotée par 100 fr. de valeur nominale, *intérêts non compris;* les lots de ville se cotent par *titre, intérêts compris.*

Solution. Le capital nominal de l'emprunt est évidemment de fr. 500 × x, de sorte que cet emprunt étant du type 3 °/₀ — 15 fr. d'intérêt annuel par obligation —, il s'en suit que, au point de vue remboursement, amortissement, c'est comme si l'on avait réellement emprunté fr. 500 × x au taux de 3 °/₀. Pour amortir ce capital en 20 ans, il faut donc, d'après la formule connue, une *annuité* de

$$\frac{x \times 500 \times 0{,}03}{1 - \frac{1}{(1{,}03)^{20}}} = \frac{x \times 500 \times 0{,}03}{1 - 0{,}5536758} = \frac{x \times 15 \text{ fr.}}{0{,}4463242}.$$

D'autre part, on emprunte une somme effective de 10.000.000 fr. au taux de 5 °/₀, pour 20 ans, ce qui exige une annuité de

$$\frac{10.000.000 \times 0{,}05}{1 - \frac{1}{(1{,}05)^{20}}} = \text{fr. } 802426,$$

annuité que l'on peut aussi calculer directement par la Table VIII de Pereire.

Les deux annuités devant nécessairement être égales, on a la relation

$$\frac{15x}{0{,}4463242} = 802426,$$

d'où

$$x = \frac{802426 \times 0{,}4463242}{15} = 23876.$$

Le nombre d'obligations à émettre est donc de **23876**.

Devant recevoir, encaisser net 10.000.000 fr. avec 23876 titres, le prix d'émission, par titre, sera évidemment de

10.000.000 : 23876 = fr. **418,83**,

soit 419 fr., somme qu'on portera au chiffre rond de 420 ou de 425, afin de couvrir tous les frais d'émission.

Le montant *nominal* de l'emprunt sera de

500 fr. × 23876 = **11.938.000** fr.

Section II. — *Comptabilité.*

Nous diviserons en deux Parties la comptabilisation de tout ce qui est relatif à notre emprunt, amortissable par annuités constantes.

Dans la première partie nous examinerons l'*émission*, la *souscription* et la *libération*, et, dans la seconde, nous envisagerons le *service de l'emprunt*, c'est-à-dire le paiement des intérêts, l'amortissement et le remboursement des obligations, l'amortissement des primes et celui des frais sur émission, la prescription des intérêts.

Première partie. — Nous créons les comptes suivants :

Emprunt-Obligations (compte d'engagement à long terme), *Obligations* (c^te^ de titres, de choses matérielles), *Obligataires* (c^te^ collectif de personnes), *Primes s/émission* et *Frais s/émission* (c^tes^ de Profits et Pertes, à amortir).

Le compte *Emprunt-Obligations*[1] est crédité, à l'émission, du montant nominal de tout l'emprunt, par le débit du c^te^ *Obligations*; pour nous, il ne joue plus pendant la durée de l'emprunt, puisque nous débitons le compte *Obligations amorties* au fur et à mesure de l'amortissement. Le compte *Emprunt-Obligations* figure donc toujours au passif du Bilan pour le montant intégral de l'Emprunt, mais, par contre, le compte *Obligations amorties* figure à l'actif pour tout le montant déjà amorti.

Le compte *Obligations*, qui est tenu par valeur nominale, est débité de tout l'emprunt nominal par le crédit de *Emprunt-Obligations*, et crédité, au fur et à mesure de la souscription, du montant nominal des titres souscrits, par le débit des comptes *Obligataires* et *Primes s/émission*. Le solde, débiteur, du compte

---

(1) Nous préférons la dénomination de *Emprunt-Obligations* à celle, souvent employée, de *Capital-Obligations*, puisque le montant de l'emprunt n'a, juridiquement, rien de commun avec le *Capital social*, et que les droits des obligataires sont essentiellement différents de ceux des actionnaires; notre dénomination, qui indique clairement que l'on a *emprunté* en souscrivant des effets d'une nature spéciale appelés « Obligations », est plus recommandable aussi que celle de *Obligations*, compte que nous aimons mieux réserver pour représenter le mouvement des titres matériels, des obligations en papier.

Obligations indique le montant nominal de l'emprunt, non encore souscrit, et figure à l'actif du Bilan tant que l'emprunt n'est pas intégralement souscrit, tant qu'il reste des titres à la souche.

Le compte *Obligataires* est débité du prix d'émission des obligations souscrites (480 fr. par titre), par le crédit de *Obligations*; il est crédité, au fur et à mesure de la libération, par le débit de *Caisse*. Le solde, débiteur, du compte *Obligataires* indique ce que les souscripteurs doivent encore libérer, et figure à l'actif.

Lorsque l'emprunt est entièrement souscrit et intégralement libéré, les comptes *Obligations* et *Obligataires* sont complètement soldés, ils disparaissent, et, partant, ne figurent pas au Bilan.

Le compte *Primes s/émission*, que l'on nomme aussi *Prime de remboursement*, *Perte à l'émission*, est débité de la différence entre le prix d'émission (480 fr.) et le montant du remboursement (500 **fr.**), soit de 30 fr. par obligation souscrite; il est crédité de l'amortissement qu'on lui fait subir, à moins qu'on ne porte, ce qui vaut mieux, cet amortissement au crédit d'un compte spécial *Amortissement Primes s/émission*.

Le compte *Frais s/émission* ou *Frais de l'emprunt* est débité, par le crédit de *Caisse*, de tous les frais relatifs à l'emprunt (confection des titres, timbre, publicité, frais de bureau, commissions); on traite son crédit comme celui du compte précédent.

N. B. Les deux comptes ci-dessus pourraient être, à la rigueur, réunis en un seul *Primes et Frais s/émission*.

En résumé, si nous supposons que tout notre emprunt est entièrement souscrit et libéré dès le début de l'émission, on aura :

Émission	*Obligations à Emprunt-Obligations*. .	1.000.000
Souscription	*Obligataires à Obligations*	1.000.000
	Primes s/émission à Obligations .	40.000
Libération	*Caisse à Obligataires*.	960.000
Paiement des frais	*Frais s/émission à Caisse* . .	14.000

Deuxième partie. — *Service de l'Emprunt.* Nous nous servons des comptes *Coupons d'Intérêts 1904, 1905, 1906...*, *Obligations amorties, Obligations 19.... à rembourser.*

A) *Intérêts.* Le montant total des intérêts annuels à payer, qui figure au tableau d'amortissement, doit être porté entièrement au

débit du compte P et P de cette année-là, abstraction faite du paiement de ces intérêts.

La 1re année de l'emprunt, 1904 par exemple, on aura

P et P à Coupons d'Intérêts 1904 40.000 fr.

Le compte *Coupons d'Intérêts 1904* est débité, par le crédit de *Caisse*, au fur et à mesure qu'on paie des intérêts de 1904 — c.-à-d. les coupons nos 1 et 2, si ce sont des coupons semestriels, — paiement pouvant se faire encore en 1905, 1906, 1907.... Le solde, créditeur, de *Coupons d'Intérêts 1904* indique le montant des intérêts de 1904 (coupons nos 1 et 2) qui sont encore à toucher par les obligataires, ce qui constitue une dette réelle qui figure *chaque année* au passif du Bilan jusqu'à ce que le compte soit soldé. Si, après 5 ans, à la fin de 1909, il y a encore des coupons de 1904 qui ne sont pas réclamés, on *pourra*, puisque les intérêts sont prescrits après cinq ans, solder le compte *Coupons d'Intérêts 1904* par le crédit de P et P ou par le crédit d'un compte de Réserve.

Coupons d'Intérêts 1904 à P et P

ou

Coupons d'Intérêts 1904 à Réserve facultative.

Tout ce qui précède s'applique aux intérêts de toutes les années de l'emprunt, de sorte que le passif des Bilans successifs peut comprendre, séparément ou globalement, le montant des coupons de 1904, 1905, 1906... qui sont encore à payer.

Remarques. I. On peut évidemment, pour la comptabilisation des intérêts, se servir, pour toutes les années, d'un compte collectif unique, *Coupons d'Intérêts*, *Coupons d'Obligations*, mais il est préférable, en général, de prendre des comptes séparés, afin de mieux constater les coupons non réclamés de chaque année et ceux qui sont atteints par la prescription quinquennale de l'art. 2277 du code civil.

II. Si la fin de l'année de l'emprunt ne coïncide pas avec la fin de l'Exercice social, il y a lieu de faire une remarque relativement à la quotité des intérêts à faire supporter par le compte P et P de l'Exercice. Ainsi, supposons que le 2e coupon semestriel de la 1re année (1904) de l'emprunt soit payable le 1er mars 1905, alors que l'Exercice se clôture le 31 décembre 1904, et qu'on ait porté,

au débit de P et P de 1904, la totalité des intérêts de la 1re année de l'emprunt, soit 40000 fr., il est clair que l'on devra dégrever l'Exercice 1904 de 2 mois d'intérêts, soit de 2/12 de 40000 fr., c'est-à-dire de 6667 fr., somme qui devra être portée en charge de l'Exercice 1905. On aura donc, à la date du 31 décembre 1904, l'article de régularisation et de redressement

P et P 1905 à P et P 6667 fr.

B) *Amortissement de l'Emprunt.* — Nous créons les comptes *Obligations amorties*, *Obligations 19... à rembourser*, *Amortissement Primes s/émission*, *Amortissement Frais s/émission*.

Le cte *Obligations amorties* est débité annuellement, directement, des obligations qu'on doit rembourser cette année-là, c'est-à-dire du montant qui figure au tableau d'amortissement, par le crédit de *Obligations 19... à rembourser*. Ainsi, la 1re année, en 1904, on écrira

Obligations amorties à Obligations 1904 à rembourser 66500 fr.

Au fur et à mesure qu'on remboursera, en espèces, des titres sortis en 1904, fût-ce même encore en 1915 — la prescription quinquennale ne s'appliquant qu'aux intérêts — on aura

Obligations 1904 à rembourser à Caisse.

Le solde, créditeur, du cte *Obligations 1904 à rembourser* indique ce qui n'a pas encore été touché des titres amortis en 1904, et doit figurer au passif des Bilans successifs jusqu'à ce qu'il soit réduit à zéro.

En 1905, 1906, 1907 ...., on aura respectivement

(2e année)	*Obligations*	*amorties*	*à Oblig. 1905 à rembourser*	69500
(3e année)	»	»	*à Oblig. 1906 à rembourser*	72000
(4e année)	»	»	*à Oblig. 1907 à rembourser*	74500

Les comptes créditeurs précédents seront débités au fur et à mesure de ce qu'on remboursera réellement, et leur solde sera porté au passif des Bilans.

Il est clair qu'on pourrait se contenter d'un seul compte collectif *Obligations à rembourser*.

Le compte *Obl. amorties* n'est jamais crédité pendant la durée de l'emprunt; son débit, qui augmente chaque année, indique ce

qui est amorti à un moment donné — ce qui ne veut pas dire remboursé à ce moment, — et figure à l'actif des Bilans, tandis que le compte *Emprunt-Obligations* ne change pas et reste toujours inscrit au passif pour son montant nominal intégral, c'est-à-dire pour 1.000.000 fr. Au moyen de ce procédé, on voit très clairement, de suite, à la lecture d'un Bilan d'une société qui a émis des obligations, quel est le montant total de l'emprunt, quel est le montant total de ce qui est déjà amorti, et quel est le montant amorti non encore remboursé. On n'arrive pas à atteindre ce résultat désirable lorsqu'on débite *Emprunt-Obligations*, par le crédit de *Caisse*, au fur et à mesure du *remboursement* effectif; en effet, le solde créditeur de *Emprunt-Obligations*, qui figurera au passif du Bilan, indiquera bien le total de ce qui est encore dû aux obligataires, de ce qui est à rembourser, mais il ne donnera pas les indications qu'on obtient par l'usage des comptes *Oblig. amorties*, *Oblig. à rembourser*.

Si l'on adoptait seulement le compte *Oblig. à rembourser*, on aurait

Emprunt-Oblig. à Oblig. à rembourser 66500
Obligations à rembourser à Caisse.

Ce système, qui est préférable au précédent, laisse visiblement encore à désirer, de sorte que le procédé le plus clair et le plus rationnel pour comptabiliser l'amortissement d'un emprunt est celui que nous avons indiqué, système dans lequel il est fait usage des comptes *Oblig. amorties* et *Oblig. à rembourser*.

Lorsque tout l'emprunt sera complètement *amorti* — nous ne disons pas remboursé — le débit de *Oblig. amorties* sera de 1.000.000 fr., montant de l'emprunt, de sorte que l'on pourra faire disparaître les deux comptes *Emprunt-Obligations* et *Obligations amorties*, l'un par l'autre, et écrire

Emprunt-Obligations à Obligations amorties 1.000.000.

Il est peut-être bon de ne pas solder ces deux comptes tant qu'il reste des oblig. amorties non encore remboursées, puisque celles-ci doivent continuer à figurer au passif des Bilans. Dans tous les cas, si tout n'est pas remboursé, il faut, pour la compréhension et pour la clarté du Bilan, laisser *Emprunt-Obligations* au passif et *Oblig. amorties* à l'actif, chacun pour 1.000.000.

c) *Amortissement du compte Primes s/émission.* — On crée le compte *Amortissement Primes s/émission*, compte qui est crédité annuellement par le débit de P et P, de 20 fr. (différence entre le pair et l'émission) par oblig. amortie, de sorte que, la 1re année, comme il y a 133 oblig. à rembourser, on aura

P et P à Amort. Primes s/émission 2660 fr.

La 2e et la 3e année, on aura de même

P et P à Amort. Primes s/émission 2780 fr.
P et P à Amort. Primes s/émission 2880 fr.

Le compte *Primes s/émission* ne change pas, il figure toujours à l'actif pour 40000 fr., mais le compte *Amort. Primes s/émission* figure au passif, ce qui indique clairement le montant total des primes s/émission, et le montant de ce qui est déjà amorti à un moment donné. On n'arriverait pas à ce résultat si on ne créait pas le compte *Amort. Primes s/émission*, et si l'on écrivait

P et P à Primes s/émission 2660 fr.

A la fin de l'emprunt, après 12 ans, le compte *Amort. Primes s/émission* aura 40000 fr. à son crédit, le compte *Primes s/émission* sera totalement amorti, de sorte que, si l'on veut faire disparaître les deux comptes, on écrira

Amort. Primes s/émission à Primes s/émission 40000 fr.

On constatera que, d'après ce système, l'amortissement du compte Primes est progressif, mais qu'il n'est terminé qu'à la fin de l'emprunt. Disons que certains comptables amortissent le compte Primes de $\frac{1}{n}$ par an, n étant le nombre d'années de l'emprunt, ou bien plus rapidement, en un certain nombre d'Exercices, selon que le compte Primes est plus ou moins élevé.

D) *Amortissement du compte Frais s/émission.* — On peut faire l'amortissement de ce compte comme celui du compte *Primes s/émission*, en remarquant que les frais s'élèvent, dans notre hypothèse, à 7 fr. par titre.

N. B. On pourrait, à la rigueur, réunir les deux comptes *Primes s/émission* et *Frais s/émission* en un seul appelé *Primes et Frais s/émission*, ce qui donnerait naturellement lieu aussi au compte unique *Amort. Primes et Frais s/émission.*

E) *Rachat d'obligations.* — Si la société rachetait ses obligations, à la Bourse ou ailleurs, on aurait

Obligations rachetées à Caisse.

Le compte *Obligations rachetées* figure à l'actif.

***

D'après tout ce qui précède, les comptes relatifs à la comptabilisation complète d'un Emprunt par Obligations, émis au-dessous du pair et amortissable, pourront, *selon les cas*, occuper, au Bilan, la situation suivante :

Bilan au . . . . 19 . .

ACTIF.		PASSIF.	
Obligations (à la souche)		Emprunt-Obligations .	1,000,000
Obligataires (montant non libéré)		Coupons d'intér. 1904 } non réclamés	
Obligations amorties		» » 1905 } non réclamés	
Primes s/émission. . . .	40000	» » 1906 } non réclamés	
Frais s/émission	14000	. . . . } non réclamés	
Obligations rachetées		Oblig. 1904 } amorties, non réclamées	
		» 1905 } amorties, non réclamées	
		» 1906 } amorties, non réclamées	
		. . . . } amorties, non réclamées	
		Amort. Primes s/émission	
		Amort. Frais s/émission	

***

Remarques diverses.

I. *Si l'émission avait lieu au-dessus du pair*, ce qui arrive très rarement, on aurait, le prix d'émission étant de 520 fr. et les autres conditions de l'emprunt restant les mêmes :

Emission	*Obligations à Emprunt-Obligations.* .	1,000,000
Souscription	*Obligataires à Emprunt-Obligations.*	1,000,000
	» *à Primes s/émission* .	40,000
Libération	*Caisse à Obligataires*	1,040,000
Frais s/émission	*Frais s/émission à Caisse* . .	14,000

Quand tout l'emprunt est intégralement souscrit, on peut solder, d'un seul coup, le compte *Primes s/émission* par le crédit de P et P ou par celui d'un compte de Réserve ou d'Amortissement. Le compte *Primes* peut servir aussi à solder *Frais d'émission*. Quant aux écritures relatives aux intérêts et à l'amortissement elles restent les mêmes que dans le cas où l'émission a lieu au dessous du pair.

II. Si l'émission a lieu *au pair*, le compte *Primes s/émission* n'existe pas ; c'est le seul changement à constater au point de vue comptabilisation.

III. Si tout l'emprunt est remis ferme à des Banquiers, on a

Banquiers à Emprunt-Obligations .	1.000.000 fr.
Primes s/émission à Banquiers . .	40.000 fr.
Caisse à Banquiers	960.000 fr.

IV. Si l'emprunt n'a pas été totalement souscrit au début, s'il reste des titres à la souche, on écrira, lorsqu'on vendra un titre, à 488 fr. par exemple :

Caisse à Obligations	488 fr.
Primes s/émission à Obligations	12 fr.

V. *Essence du compte Primes s/émission.* Quand l'émission a lieu à 480 fr., la société accorde au souscripteur d'une obligation de 500 fr., type 4 °/₀, une prime de 20 fr., *prime qui n'est pas une perte* car le taux réel étant, comme nous l'avons vu (p. 92), de 4,71 °/₀, il s'ensuit que si la société payait un intérêt de 4,71 °/₀ à l'obligataire, celui-ci prendrait le titre au pair, et, dès lors, il ne serait pas question du compte *Primes s/émission.*

Un emprunt de 500 fr. 4 °/₀, émis à 480 fr., équivaut à un emprunt de 500 fr. 4,71 °/₀, émis à 500 fr. (12 ans).

Cela étant, voyons si le compte *Primes s/émission*, qui figure à l'actif, n'est pas un compte fictif qui vient grossir, enfler illégitimement cet actif, et, partant, fausser les résultats de l'Exercice. D'après ce qui précède on peut déjà répondre négativement, puisque si je n'ai reçu que 480 fr. au lieu de 500, je dois, en revanche, payer moins en intérêts. Pour mieux montrer encore que le compte *Primes s/émission* n'est fictif *qu'en apparence*, considérons le Bilan de la fin de la 1re année de l'emprunt; nous voyons que *Primes* figure à l'actif pour 40000 fr., et que *Amor-*

tissement Primes figure au passif pour 2660 fr., ce qui, au point de vue des primes, revient à un poste actif unique de 37340 fr. Comme cette somme ne représente ni créances, ni choses matérielles, et comme elle n'a pas de contre-partie au passif, on pourrait croire que l'actif en est indûment chargé, et que, partant, le bénéfice indiqué est trop grand de 37340 fr. Il n'en est rien, car si l'on avait emprunté au taux nominal de 4,71 °/₀, on aurait reçu, par titre, 500 fr. au lieu de 480 fr., soit, en tout, 40000 fr. de plus qu'on a reçu, *valeur* qui se trouverait évidemment à l'actif, mais, en revanche, les 37340 fr. de primes n'y figureraient pas; au surplus, comme on aurait à payer des intérêts de 3/4 °/₀ environ en plus, on voit que l'actif est sensiblement le même dans les deux cas, et, partant, le bénéfice également. *Les primes constituent donc une perte apparente, non réelle.*

VI. *Charges du compte Profits et Pertes.* On rencontre quelquefois, dans les statuts de sociétés anonymes, la disposition suivante: « L'annuité, pour le service des intérêts et l'amortissement des obligations, sera portée au compte Profits et Pertes ». En général, cette clause est illogique, car il est évident que le remboursement du *principal* d'une dette ne constitue pas une perte; ainsi, quand je paie une acceptation ou une simple traite, quand je rembourse un emprunt que j'ai fait à mon Banquier, je ne débite certainement pas le compte P et P de cette sortie de caisse. Or, amortir une obligation, c'est rembourser le principal d'un emprunt, c'est acquitter un effet à payer à long terme. En conséquence, il n'y a, normalement et rationnellement, *que le montant annuel des intérêts* de l'emprunt qui doit être porté au débit de P et P. Voyons, d'ailleurs, à quoi on arrive quand on charge le compte P et P de l'amortissement annuel des obligations.

Dans ce cas, la comptabilisation de cet amortissement, pour la 1re année, est, quoiqu'on fasse :

Obligations amorties à Obligations 1903 à rembourser 66500 fr.
Obligations 1903 à rembourser à Caisse.
P et P à Qui?

Ce *Qui*, ce compte *x* est évidemment, quel que soit le nom qu'on lui donne, une Réserve indirecte, une Réserve spéciale, lequel compte, étant créditeur, doit nécessairement figurer au passif du

Bilan. A la fin de l'Emprunt, on aura, au passif, une Réserve, visible ou occulte, de la totalité de l'emprunt, soit de 1.000.000 fr. *Donc, la stipulation susvisée équivaut, qu'on s'en doute ou qu'on ne s'en doute pas, à la constitution annuelle d'un « Fonds de réserve » égal à l'amortissement*, clause qui a par conséquent pour effet de diminuer les bénéfices nets réels de l'Exercice, et, partant aussi, le dividende de l'actionnaire. Si c'est cela que les rédacteurs de la clause en question ont réellement voulu, il n'y a rien à redire, mais en est-il toujours véritablement ainsi(1)?

Section III. — *Droit usuel.*

Droit civil et Droit commercial. Les sociétés anonymes peuvent émettre des obligations, soit librement, soit conditionnellement.

L'émission d'obligations remboursables, non pas par voie du tirage au sort, mais à une *date fixe*, connue d'avance, n'est soumise à aucune restriction légale (emprunt ordinaire); il en est de même des emprunts amortissables dont les titres sont remboursables *par voie du tirage au sort* à un prix *égal ou inférieur* au prix d'émission. Mais, il n'en est plus ainsi des obligations remboursables par *voie du tirage au sort* à un prix *supérieur* au prix d'émission (obligations à primes); le législateur de 1873, dans le but d'éviter que des emprunts de sociétés par actions ne dégénèrent en loteries, a imposé à ce genre d'émission les 5 conditions suivantes : 1° les obligations doivent rapporter 3 °/₀ (le nouveau projet stipule seulement 2 ½ °/₀) d'intérêt au moins; 2° elles doivent *toutes* être remboursées par la même somme; 3° le mon-

(1) Si le comptable est *obligé* de porter l'amortissement annuel des obligations au débit de P et P, il fera la comptabilisation comme dans l'autre cas, avec cette différence qu'il devra, chaque année, écrire, en plus, l'article

P et P à Réserve Emprunt-Obligations,

ce dernier compte étant le nom qu'on peut donner au compte x dont il vient d'être question plus haut.

On pourrait croire, d'après certains auteurs, que l'annuité *totale* de l'emprunt *doit*, rationnellement et normalement, toujours être portée au débit de P et P, attendu qu'ils n'envisagent que cette dernière hypothèse et passent sous silence l'autre cas, celui qui est le plus conforme au bon sens comptable. (Oscar Ghislain, *La Comptabilité Industrielle*, p. 168.)

tant de l'annuité comprenant l'amortissement et les intérêts doit être *constante* pendant toute la durée de l'emprunt; 4° elles ne peuvent être émises qu'après la constitution de la société; 5° le montant total de ces obligations ne peut, en aucun cas, être supérieur au capital social *versé, libéré.*

L'obligataire est un *prêteur*, un *créancier* (non un associé) qui a droit à l'intérêt fixe convenu, quels que soient les bénéfices de la société; ces intérêts *doivent* lui être payés annuellement, alors même que l'Exercice se clôturerait en *perte*. La société *doit* également rembourser annuellement le nombre d'obligations indiqué au « Tableau d'Amortissement », même en cas de *perte*. Les coupons d'intérêts se prescrivent par *cinq* ans et les obligations par trente ans, sauf stipulations expresses et formelles contraires.

Rien ne s'oppose à ce qu'une société anonyme émette des obligations privilégiées, donnant droit à un intérêt fixe et à une quotité des bénéfices sociaux (Tribunal de Commerce de la Seine, 29 juillet 1899).

Si un obligataire, propriétaire d'un titre désigné par le tirage au sort, omet, malgré les publications faites par la société, de le présenter en remboursement et en touche les intérêts dans l'intervalle, la société est en droit, lors du remboursement de l'obligation, de déduire du capital dû les intérêts qui ont été indûment perçus. (Tribunal civil de Bruxelles, 24 janvier 1900.)

L'obligataire *n'est pas* un créancier privilégié; il est naturellement, comme tout créancier de la société, payé *avant* les actionnaires, ceux-ci n'ayant droit à quelque chose de l'avoir social qu'après paiement *intégral de toutes les dettes sociales.*

L'art. 69 de la loi du 18 mai 1873 fixe la valeur pour laquelle une obligation remboursable à un taux supérieur au prix d'émission, est, en cas de liquidation de la société, admise au passif de celle-ci(1), article qui est supprimé dans le nouveau

---

(1) Cette valeur est le quotient que l'on obtient en divisant la *valeur actuelle totale* des annuités encore à échoir, calculée à 5 %, par le nombre d'obligations non encore amorties.

Cherchons, d'après cela, la valeur pour laquelle une obligation, de l'emprunt que nous avons étudié, serait admise au passif de la société emprunteuse, si celle-ci liquidait après la 8e année de la durée du susdit emprunt. Il y a encore

projet déposé par le Gouvernement. Ce projet indique les conditions requises pour l'émission publique d'obligations, prévoit la création *d'obligations hypothécaires*, ainsi que des *assemblées générales d'obligataires*.

Tout obligataire a le droit d'assister à l'assemblée générale des *actionnaires*, avec voix consultative seulement.

Le terme étant toujours, d'après l'art. 1187 du Code civil, stipulé en faveur du débiteur, à moins qu'il ne résulte de la stipulation ou des circonstances qu'il a été aussi convenu en faveur du créancier, il en résulte que les sociétés anonymes, les villes, les provinces, l'État peuvent, sauf convention contraire, rembourser anticipativement leurs obligations.

La Cour d'appel de Bruxelles (25 mai 1897) a décidé, avec raison, qu'une société ne peut donner en gage ses propres obligations non émises et dont elle n'a pas encore reçu la contre-valeur.

Droit fiscal. Les obligations de 0 fr. à 500 fr., d'une durée de plus de cinq ans, sont soumises au droit de timbre de fr. 0,50; le droit est de 1 fr. pour celles de 501 à 1000 fr.

Pour les obligations dont la durée n'excède pas cinq ans, le droit est le même que celui des effets de commerce.

Le droit de timbre des actions, nominatives ou au porteur, est le même que celui des obligations.

Les obligations sont extraites d'un livre à souche; le timbre du fisc est apposé, à l'extraordinaire, sur la souche, pour contrôle.

Les infractions à la loi du timbre sont punies d'amendes. (Voir les art. 34 à 50 du code du timbre, loi du 25 mars 1891.)

---

4 annuités de 106552 fr. à échoir et 774 obligations non encore amorties (voir tableau d'amort.). D'après la table VII de Pereire, on a

Val. act. à 5 °/₀ de 4 ann. de 106552 fr. $=$ 3,54595 $\times$ 106552 $=$ 377828 fr.

Donc

Val. d'une oblig. de 500 fr. $=$ 377828 : 774 $=$ 488,15 fr.

Si les créanciers ordinaires recevaient 50 °/₀ de leur créance, l'obligataire obtiendrait la moitié de fr. 488,15, soit fr. 244,08.

FIN.


LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Autres Publications de l'auteur.

A) **Traité Juridique et Mathématique des Opérations de Banque.** — Gand, Ad. Hoste, 1902 (454 p. gr. in-8°) . . . fr. 6.00

B) **Résolution pratique des Problèmes de Mathématiques financières relatifs à l'Emission et à la Conversion d'un Emprunt à Primes.** — Gand, Ad. Hoste, 1898 (32 p. in-8°). (Épuisé).

C) **Etude pratique et usuelle des Emprunts-Obligations.** Calculs financiers; Comptabilité; Droit. — Gand, Ad. Hoste, 1906 (In-8°) . . . . fr. 1,00

D) **Le vote dans les Assemblées générales des Sociétés par actions,** à l'usage des administrateurs, des notaires, des comptables et des actionnaires. — Gand, Ad. Hoste, 1906 (In-8°) . . fr. 1,00

E) **Petite croisade comptable.** — Gand, Ad. Hoste, 1904 fr. 0,50

F) **Quelques Réformes à introduire dans les Programmes des Athénées et des Universités, relativement à l'Enseignement du Droit et des Sciences commerciales.** — Gand, Ad. Hoste, 1897 (25 p. in-8°) . . . . fr. 1,00

G) **Applications remarquables du Théorème de Stewart, et Théorie du Barycentre.** — Gand, Ad. Hoste, 1891 (100 p. in-8°). fr. 2,00

H) **Sur le Théorème de Stewart.** — Gand, Ad. Hoste, 1887 (16 p. in-8°) . . . . fr. 0,50

I) **Distances des Points remarquables du Triangle** (Bulletins de l'Académie royale des Sciences de Belgique, avril 1891) . fr. 0,50

J) **Le Troisième livre de Géométrie et Théorie des Symédianes.** — Nouveau plan et nouvelles démonstrations. — Gand, Ad. Hoste, 1887 (48 p. in-8°) . . . . fr. 1,00

K) **Recueil de Tables numériques.** — Gand, Victor Van Doosselaere, 1904 (Avec la collaboration de Mr P. VANDERHEYDEN).

L) Divers articles originaux dans les Revues et Périodiques suivants : *Revue pratique des Sciences Commerciales, Revue de Comptabilité et de finances pures et appliquées, Les Cahiers Commerciaux, Revue de l'Instruction publique, Mathesis, Journal de Mathématiques de Vuibert, Journal de Mathématiques de de Longchamps, Annuaire Scientifique du Cercle des Normaliens de l'Université de Gand, Bulletins de l'Académie royale des Sciences de Belgique.*

En vente chez AD. HOSTE, à Gand,
et chez GAUTHIER-VILLARS, quai des Augustins, 55, Paris.

THIS BOOK IS DUE ON THE LAST DATE
STAMPED BELOW

AN INITIAL FINE OF 25 CENTS
WILL BE ASSESSED FOR FAILURE TO RETURN
THIS BOOK ON THE DATE DUE. THE PENALTY
WILL INCREASE TO 50 CENTS ON THE FOURTH
DAY AND TO $1.00 ON THE SEVENTH DAY
OVERDUE.

OCT 19 1946

LD 21-100m-7,'40 (6936s)

YC 24557

HF5681
.B2T4

191344

Thring

